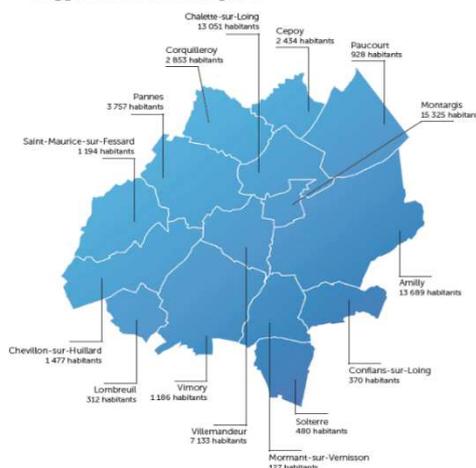




Contrat Opérationnel de Prévention et de Sécurité (COPS) de l'Agglomération Montargoise 2023-2028

L'Agglomération Montargoise



Document-cadre adopté en
séance plénière du CISPDP le 3 octobre 2023

Préambule	4
Synthèse : photographie du territoire et grandes orientations du Contrat Opérationnel de Prévention et de Sécurité (COPS)	7
I- Photographie du territoire	7
A- Les principaux constats	7
B- Les caractéristiques de la délinquance	8
II- Grandes orientations du Contrat Opérationnel de Prévention et de Sécurité (COPS) 2023-2028 de l'Agglomération Montargoise	8
A- Les 3 axes stratégiques	9
B- Les 18 fiches-actions prioritaires	9
C- Gouvernance du CISPD de l'Agglomération Montargoise	10
Partie I – Le diagnostic intercommunal de sécurité de l'Agglomération Montargoise	11
I- Analyse socio-démographique et contexte socio-économique du territoire	12
A- Contexte général	12
B- Population et peuplement	13
C- Données économiques et sociales	16
II- État des lieux des problématiques et des faits de délinquance constatés	19
A- Délinquance constatée sur le territoire	19
1- Indicateurs de la Police nationale	19
2- Indicateurs de la Gendarmerie nationale	24
2- Missions des Polices municipales et de la Police intercommunale	26
B- Délinquance et faits rapportés des bailleurs et des transporteurs	28
1- Constats sur le patrimoine des bailleurs sociaux	28
a- Valloire Habitat	28
b- LogemLoiret	28
c- 3F Centre Val de Loire	29
2- Indicateurs du transporteur Keolis	30
C- Services de justice, d'accès au droit et d'aide aux victimes	30
1- Principaux axes de la politique pénale du parquet de Montargis	30
2- Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD)	32
3- SPIP 45	34
4- PJJ 45	35
5- Association des Victimes du Loiret (AVL)	35
6- Service de Contrôle Judiciaire et d'Enquêtes (SCJE)	37
D- Éducation nationale	37
1- Collèges et lycées : principaux constats sur le climat scolaire et les partenariats existants	37
2- Missions de la direction académique du Loiret	38
E- Indicateurs des services intercommunaux et municipaux	40
1- Service Développement Social et Urbain et coordination du COPS	40
2- Service Opérationnel de Prévention et de Citoyenneté (SOPC) et Programme de réussite éducative (PRE)	40
3- Contribution des acteurs de la jeunesse à la prévention	41
4- Contrat Local de la Santé (CLS)	42
F- Indicateurs des partenaires locaux et départementaux	42
1- Agence Départementale des Solidarités Gien-Montargis et prévention spécialisée	42
2- Mission locale : Association Insertion Jeunes Arrondis Montargis (AJIAM)	43
3- Caf du Loiret	44
4- IMANIS	45
G- Synthèse des ateliers collectifs	46
Partie II- Contrat Opérationnel de Prévention et de Sécurité (COPS) 2023-2028 de l'Agglomération Montargoise	50
Présentation des 18 fiches-actions du COPS 2023-2028	53
A- Axe stratégique n°1 : Prévenir les ruptures, responsabiliser les jeunes et renforcer le soutien à la parentalité.	54
N°1 : Consolider les actions de soutien à la parentalité dans une approche de coéducation	55
N°2 : Développer le rappel à l'ordre solennel pour agir sur les premiers passages à l'acte	56

N°3 : Lutter contre le décrochage scolaire (accueil élèves exclus temporairement, mesures responsabilisation)	57
N°4 : Instituer des actions de sensibilisation dans la durée pour un bon usage des réseaux sociaux	58
N°5 : Déployer un dispositif de prévention spécialisée pour agir sur les dimensions éducatives, sportives, culturelles et d'insertion	59
B- Axe stratégique n°2 : Consolider la tranquillité publique et lutter contre toutes les formes d'incivilités.	60
N°6 : Poursuivre la prévention des cambriolages (opération tranquillité vacances) et des vols par ruse ou à la fausse qualité	61
N°7 : Renforcer les dispositifs de prévention routière et de sécurisation face à l'accidentologie	62
N°8 : Soutenir la participation des habitants (participation citoyenne, « voisins solidaires et vigilants »)	63
N°9 : Participation au protocole opérationnel sur le phénomène des rodéos urbains	64
N°10 : Accompagner le déploiement de la vidéoprotection sur le territoire porté par les villes	65
N°11 : Participer aux programmes de prévention du transporteur face aux incivilités	66
N°12 : Déployer un protocole opérationnel pour prévenir et agir sur les dépôts sauvages	67
C- Axe stratégique n°3 : Renforcer l'accès au droit et la prévention des violences faites aux femmes et intrafamiliales	68
N°13 : Accompagner et soutenir les dispositifs de lutte contre les violences faites aux femmes et intrafamiliales	69
N°14 : Développer des actions sur la « santé mentale » en direction des jeunes et des familles (sensibilisation, formation)	70
N°15 : Conduire des actions de prévention des addictions (alcool, tabac, stupéfiants, jeux vidéo)	71
N°16 : Favoriser l'éducation à la citoyenneté et à la justice (reconstitution de procès, moi jeune citoyen, questions de justice)	72
N°17 : Promouvoir le développement des actions en matière de laïcité et de promotion des valeurs de la République	73
N°18 : Soutenir les travaux d'intérêt général (TIG), le travail non rémunéré (TNR) et les mesures de réparation	74
Partie III- Le pilotage du CISPD de l'Agglomération Montargoise	75
A- Pilotage stratégique	75
1- Assemblée plénière	75
2- Conseil restreint	76
B- Pilotage opérationnel	77
1-Traitement territorial	77
a- « Groupe Tranquillité publique Zone Police » (Amilly, Châlette-sur-Loing, Montargis et Villemandeur)	77
b- « Groupe Tranquillité Publique Zone Gendarmerie »	77
c- Groupe de partenariat opérationnel (GPO)	78
D- Groupe local de traitement de la délinquance (GLTD)	78
2- Traitement thématique	79
a- Groupe Thématique n°1 « Prévention-jeunesse, citoyenneté et parentalité »	79
b- Groupe Thématique n°2 : « Prévention des violences faites aux femmes, intrafamiliales et aide aux victimes »	79
C- Pilotage technique et évaluation du COPS	80
1- Missions du service chargé de la coordination du COPS	80
2- Évaluation du COPS	80
Signatures	81

Préambule

L'Agglomération Montargoise et Rives du Loing, en lien avec ses partenaires institutionnels et associatifs, a décidé de se doter d'un nouveau Contrat Opérationnel de Prévention et de Sécurité (COPS) pour la période 2023-2028.

Ce document-cadre constitue ainsi sa nouvelle Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD), en référence à la loi du 5 mars 2007 et conformément à la stratégie nationale et à sa déclinaison départementale.

Ce nouveau contrat a été élaboré sous l'égide du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) de l'Agglomération Montargoise, présidé par le président de l'EPCI et dont le préfet, le procureur de la République et le président du conseil départemental sont membres de droit.

Dans cet esprit, le CISPD a vocation à organiser un partenariat actif et permanent entre les services de l'État et les acteurs locaux en vue d'apporter tranquillité et sécurité publique. Cette instance permet de ce fait l'expression des attentes de chaque partenaire dans le respect des prérogatives et missions de chacun et tient compte dans ses décisions des préoccupations de la population.

Le présent COPS, adopté en séance plénière du CISPD le 3 octobre 2023, constitue désormais le document de référence qui détermine, pour la période 2023-2028, les priorités d'actions ainsi que les réponses opérationnelles et ciblées pour remédier aux problématiques observées.

Conduite par le cabinet d'étude Thémis, la première étape de réalisation du COPS a résidé dans l'analyse du contexte et des besoins en termes de sécurité et de tranquillité publiques, préalable indispensable à la définition de la politique locale de sécurité. Afin d'identifier les actions à mettre en œuvre de façon prioritaire, des données ont été recueillies auprès d'une trentaine de partenaires sous la forme d'entretiens individuels, de réunions collectives et de visites de terrain.

Ces rencontres ont permis de dresser un bilan général quantitatif et qualitatif des difficultés à traiter en priorité, des actions déjà menées et de récolter les préconisations de chacun sur les futurs axes de travail. Dans une approche opérationnelle et concrète et dans un souci de réactivité du dispositif, les modalités de gouvernance du CISPD ont également été réformées.

Le plan d'action détaillé du COPS repose donc sur la production de cette analyse et tend à répondre prioritairement aux constats partagés autour d'axes prioritaires.

L'engagement des partenaires se traduit en premier lieu par une orientation résolue sur la prévention des ruptures conjugquée au renforcement du soutien à la parentalité (approche de coéducation, rappel à l'ordre solennel, lutte contre le décrochage scolaire, bon usage des réseaux sociaux).

La jeunesse constitue également un axe central d'intervention, notamment par le resserrement du lien entre actions éducatives et préventives pour mieux accompagner les jeunes dans leurs parcours de vie (déploiement d'un dispositif de prévention spécialisée).

L'autre priorité porte sur une coordination renforcée en matière de tranquillité publique (déploiement renforcée des Polices municipales et de la Police intercommunale, vidéoprotection, prévention des cambriolages, participation citoyenne) et par des réponses à toutes les formes d'incivilités (prévention routière, prévention dans les transports, protocole sur les dépôts sauvages).

Enfin, l'accès au droit et la lutte contre les violences faites aux femmes et intrafamiliales sont conçus comme un axe fort, avec l'expression d'une volonté partagée de développer des dispositifs de prévention, d'accompagnement et de prise en charge.

> Méthode de travail

La première étape de réalisation de cette stratégie territoriale a résidé dans l'analyse du contexte et des besoins en termes de sécurité et de tranquillité publiques. Ainsi, durant l'année 2023, en lien avec les services de l'État, le département, les villes ; l'Agglomération Montargoise et ses partenaires ont engagé une démarche destinée à actualiser le diagnostic intercommunal de sécurité et à co-élaborer le nouveau COPS.

Grâce à des échanges avec les partenaires et aux remontées d'informations, un diagnostic exhaustif a pu être dressé. Les données quantitatives et qualitatives ont été analysées, toutes les actions déjà mises en œuvre ont été recensées. Ce diagnostic, dont une synthèse est proposée dans les pages qui suivent, a fait émerger des pistes d'amélioration et des demandes précises des partenaires pour déployer de nouvelles actions.

Une dynamique collective s'est engagée pour réfléchir collectivement aux réponses existantes et celles qui ont semblé nécessaires pour faire face aux problèmes de sécurité et pour renforcer la prévention.

Présenté et adopté par les membres du CISPD le 3 octobre 2023, le nouveau Contrat Opérationnel de Prévention et de Sécurité (COPS) compte 18 fiches-actions organisées selon trois axes stratégiques définis à partir du diagnostic intercommunal de sécurité.

Sur la base de l'ensemble des éléments, il a été mis en évidence trois axes prioritaires déclinés ci-après par 18 fiches-actions :

- Axe stratégique n°1 : Prévenir les ruptures, responsabiliser les jeunes et renforcer le soutien à la parentalité.
- Axe stratégique n°2 : Consolider la tranquillité publique et lutter contre toutes les formes d'incivilités.
- Axe stratégique n°3 : Renforcer l'accès au droit et la prévention des violences faites aux femmes et intrafamiliales

> Une stratégie de l'Agglomération, en harmonie avec les orientations nationales et départementales

La stratégie nationale de prévention de la délinquance (SNSPD), publiée le 9 mars 2020, pour la période 2020-2024, sur la base de laquelle ont été bâtis les plans départementaux et les plans locaux arrêtés dans le cadre des CLSPD et CISPD reste aujourd'hui le cadre de référence.

La politique de prévention de la délinquance a profondément évolué depuis son origine. La prévention dite « primaire », à caractère éducatif et social et s'adressant à de larges publics, a été complétée ces dernières années par une approche « situationnelle » et par le développement de la vidéoprotection.

La politique de prévention s'appuie désormais sur des approches plus individualisées en vue d'actions ciblées de prévention « secondaire », ce qui signifie des actions tournées vers les publics les plus exposés à un premier passage à l'acte délinquant et des actions de dimension « tertiaire », c'est-à-dire de prévention de la récidive.

La stratégie nationale et sa déclinaison départementale

Les trois axes stratégiques adoptés par le CISPD de l'Agglomération Montargoise s'inscrivent en harmonie avec les orientations de la stratégie nationale de prévention de la délinquance. Cette stratégie nationale est structurée autour de 4 orientations prioritaires :

- Les jeunes ;
- Les personnes vulnérables ;
- La population ;
- Les territoires.

Les 4 objectifs de la stratégie nationale :

1- La prévention de la délinquance des plus jeunes avant l'âge de 12 ans : en réinvestissant la prévention primaire, en mobilisant plus systématiquement les familles, en développant des actions de sensibilisation et d'éducation sur des nouvelles formes de délinquance comme notamment la cyberdélinquance, l'éducation aux médias et à la citoyenneté.

2- La protection, le plus en amont possible, des personnes vulnérables : les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les femmes victimes de violences, les mineurs. Leur accompagnement sera en particulier renforcé par le déploiement des postes d'intervenants sociaux en commissariat et en gendarmerie.

3- Une implication plus forte de la population et de la société civile dans la prévention de la délinquance et la production de tranquillité publique. La population sera davantage associée et consultée. La société civile sera sollicitée pour faciliter l'insertion des jeunes : monde sportif, entrepreneuriat engagé.

4- Une gouvernance renouvelée par une adaptation à chaque territoire et une coordination entre les différents acteurs : préfets, autorité judiciaire, maires et présidents d'intercommunalités.

Concernant enfin le décret du 6 mai 2016 portant modifications de dispositions relatives à la prévention de la radicalisation, il mentionne qu'en fonction de la situation locale, les compétences du CISPDP peuvent s'étendre aux actions de prévention de la radicalisation définies conjointement avec le représentant de l'État.

De même, depuis février 2018, l'État a présenté un nouveau plan national de prévention de la radicalisation dans lequel 60 mesures reposent sur la mobilisation et la coordination entre acteurs de l'État, des collectivités territoriales et de la société civile.

Le plan départemental de prévention de la délinquance

Sous l'égide de la préfète de la région Centre-Val de Loire et du Loiret, et en concertation étroite avec le procureur de la République et le président du Conseil Départemental du Loiret, un plan départemental a fait l'objet d'une large concertation associant les collectivités territoriales et les principaux acteurs institutionnels et associatifs du département.

Cette feuille de route fixe pour la période 2021-2024 des actions prioritaires à mener par les acteurs en charge de la sécurité et de la prévention de la délinquance.

Ce plan est consultable au lien suivant :

<https://www.loiret.gouv.fr/plan-departemental>

STRATÉGIE NATIONALE
DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE
2020 > 2024

40
MESURES
#PrévenirPourProtéger

PLAN DÉPARTEMENTAL
DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

#PrévenirPourProtéger


PRÉFÈTE
DU LOIRET
Liberté
Égalité
Fraternité

Synthèse : photographie du territoire et grandes orientations du Contrat Opérationnel de Prévention et de Sécurité (COPS)

I- Photographie du territoire

A- Les principaux constats

➤ Les acteurs de la sécurité, de la prévention et les principaux dispositifs existants

- Une Police intercommunale composée de 6 agents et des Polices municipales avec des effectifs croissants : 16 agents à Montargis, 7 à Châlette-sur-Loing, 4 à Amilly, 2 à Villemandeur et 2 à Pannes.
- Un dispositif de vidéoprotection qui s'agrandit avec 82 caméras à Montargis, 27 à Amilly, 18 à Cepoy, 16 à Corquilleroy, 12 à Paucourt, 8 à Saint-Maurice et 5 en projet à Villemandeur.
- En zone Gendarmerie (couvre 11 villes) : enjeu de création potentielle d'une brigade de Gendarmerie sur Pannes (arbitrage en cours par l'État parmi les 200 brigades créées en France).
- En zone Police : la Police nationale couvre 4 communes et dispose de 93 policiers, mais avec des problèmes récurrents de sous-effectifs (13 nouvelles arrivées en 2021, mais qui ne sont pas toujours compensées par les départs et les mutations). Le renfort des Polices municipales est essentiel en coproduction de sécurité.

➤ Partenariats existants solides

- Beaucoup d'espaces de travail et les partenaires socio-éducatifs se connaissent bien avec notamment le soutien de l'Agence Départementale des Solidarités Gien-Montargis et de son Pole Citoyenneté et Cohésion Sociale.
- Une présence très appréciée par les partenaires des 11 agents du Service Opérationnel de Prévention et de Citoyenneté (SOPC) : animation d'une cellule de veille, gestion des conflits de voisinage, présence au sein des établissements scolaires, déploiement d'une convention avec LogemLoiret, I3F et Valloire Habitat, suivi des mesures de responsabilisation et de prise en charge des élèves exclus temporairement.
- Une bonne coopération entre les forces de l'ordre et les bailleurs sociaux.
- Cadre d'intervention des partenaires autour de la Convention territoriale globale (CTG) avec de nombreuses actions soutenues par la Caf, notamment sur l'accompagnement à la scolarité.
- En matière de santé : existence d'un Contrat Local de Santé du Montargois en Gâtinais, d'une Maison des Ados (AMARA 45) et de l'association Espace.
- Une Mission locale avec 1 255 suivis (dont 70% en infra-bac) et s'appuyant sur de forts partenariats locaux autour de problématiques diverses : santé, hébergement, précarité, difficultés des démarches en ligne.

➤ De nombreux dispositifs existants soutenus par l'État

- Appui des partenaires sur la stratégie nationale de prévention de la délinquance et sa déclinaison départementale (plan départemental de prévention de la délinquance du Loiret).
- Des dispositifs ou cofinancements nombreux soutenus par l'État : Pimms Médiation, Contrat de ville (4 quartiers prioritaires en politique de la ville), Contrat local de santé, FIPD, Mildeca.

B- Les caractéristiques de la délinquance

➤ Caractéristiques de la délinquance

- Une délinquance concentrée sur la « zone Police » avec des faits portant principalement sur les violences intrafamiliales, le trafic de stupéfiants, les cambriolages et les nuisances sonores.
- La « zone Gendarmerie » se caractérise également par les violences intrafamiliales et l'augmentation de l'accidentologie en matière de sécurité routière. La commune de Pannes concentre l'essentiel des interventions de la Gendarmerie nationale.
- Un territoire peu concerné par les atteintes à l'intégrité physique.
- Les principaux lieux de regroupements concernés par le trafic de stupéfiants sont les suivants : Chautemps, immeubles au Crowborough, Kennedy / Plateau, Tassigny, Gué aux biches, Pontonnerie et Rond-point Vésines.
- Des attroupements et des nuisances sonores sont signalés aux terres blanches, aux abords de la gare de Montargis en soirée (errance, alcool) et parfois par des intrusions dans les écoles (Villemandeur).
- Un travail important est mené sur la sécurisation des abords des établissements scolaires pour éviter les regroupements ou les tensions entre jeunes.
- Une présence signalée de chiens errants ou divagants sur l'espace public ainsi que différents points problématiques de dépôts sauvages (poubelles, encombrants, pneus).

II- Grandes orientations du Contrat Opérationnel de Prévention et de Sécurité (COPS) 2023-2028 de l'Agglomération Montargoise

A- Les 3 axes stratégiques

L'objectif principal du diagnostic a été de réaliser une photographie des délinquances du territoire et d'interroger et conforter les choix concernant la future stratégie.

Un véritable travail d'échanges et de réflexions a été impulsé grâce notamment à l'engagement des acteurs locaux, tous partenaires de la nouvelle stratégie. 18 fiches-actions ont été définies. Ensemble, agglomération, villes et partenaires, déclinent plusieurs axes d'intervention permettant d'améliorer le quotidien des habitants du territoire, de les orienter vers des dispositifs d'information et d'accompagnement et de leur permettre de bien vivre ensemble.

Chaque fiche-action comporte un descriptif des problèmes rencontrés, les solutions envisagées, le pilote, un calendrier, des objectifs chiffrés, les partenaires associés et des critères d'évaluation.

Ce nouveau contrat met donc en avant les engagements prioritaires sur le territoire de l'Agglomération pour les cinq prochaines années à partir de 3 axes stratégiques et de 18 fiches-actions prioritaires.

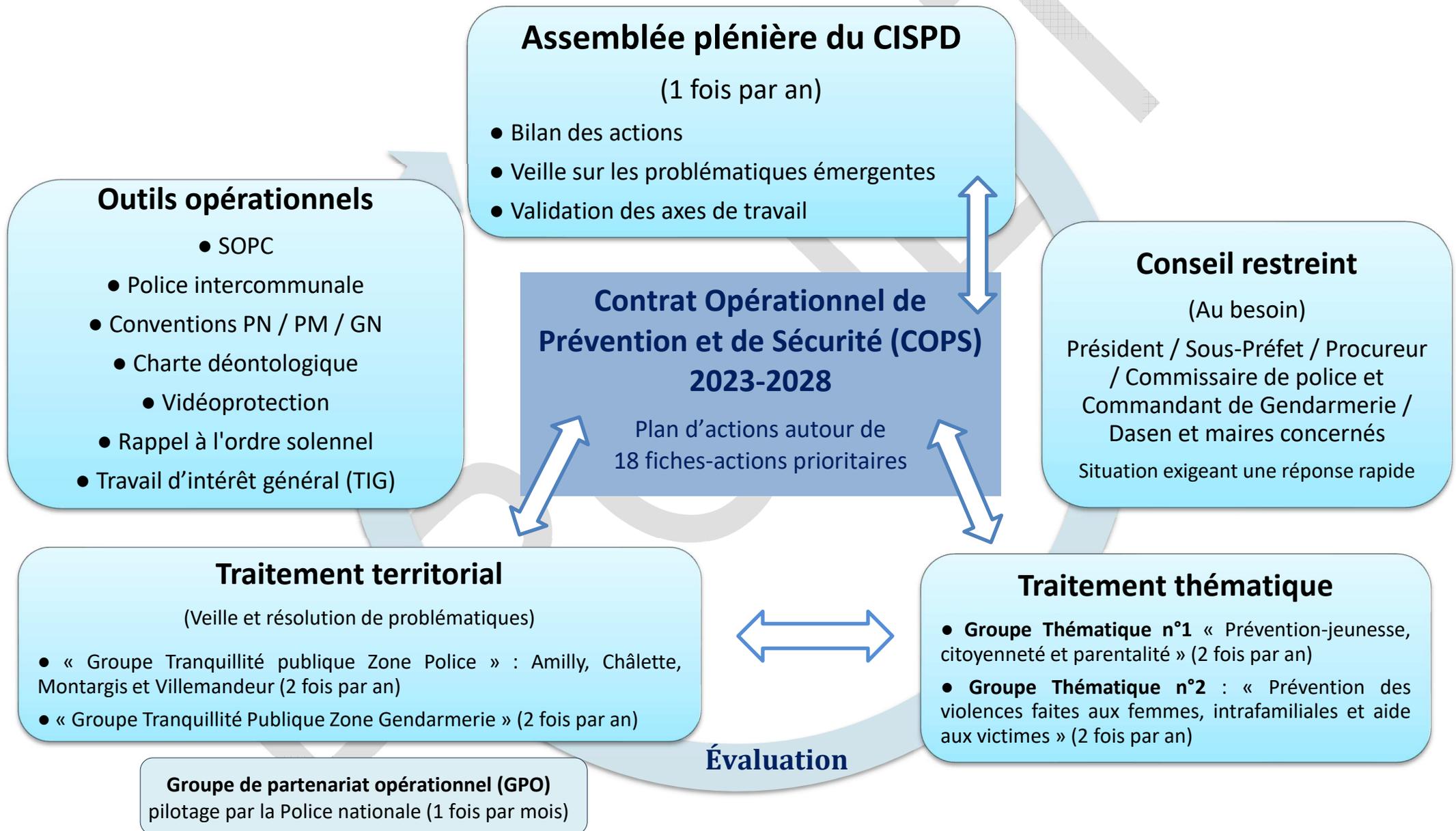
Les 3 axes stratégiques :

- ▶ **Axe stratégique n°1** : Prévenir les ruptures, responsabiliser les jeunes et renforcer le soutien à la parentalité.
- ▶ **Axe stratégique n°2** : Consolider la tranquillité publique et lutter contre toutes les formes d'incivilités.
- ▶ **Axe stratégique n°3** : Renforcer l'accès au droit et la prévention des violences faites aux femmes et intrafamiliales.

B- Les 18 fiches-actions prioritaires

Axe stratégique	N°	Intitulé de l'action
Axe n°1 – Prévenir les ruptures, responsabiliser les jeunes et renforcer le soutien à la parentalité	1	Consolider les actions de soutien à la parentalité dans une approche de coéducation
	2	Développer le rappel à l'ordre solennel pour agir sur les premiers passages à l'acte
	3	Lutter contre le décrochage scolaire (accueil d'élèves exclus temporairement, mesures de responsabilisation)
	4	Instituer des actions de sensibilisation dans la durée pour un bon usage des réseaux sociaux
	5	Déployer un dispositif de prévention spécialisée pour agir sur les dimensions éducatives, sportives, culturelles et d'insertion
Axe n°2 – Consolider la tranquillité publique et lutter contre toutes les formes d'incivilités	6	Poursuivre la prévention des cambriolages (opération tranquillité vacances) et des vols par ruse ou à la fausse qualité
	7	Renforcer les dispositifs de prévention routière et de sécurisation face à l'accidentologie
	8	Soutenir la participation des habitants (« participation citoyenne », « voisins solidaires et vigilants »)
	9	Participation au protocole opérationnel sur le phénomène des rodéos urbains
	10	Accompagner le déploiement de la vidéoprotection sur le territoire porté par les villes
	11	Participer aux programmes de prévention du transporteur face aux incivilités
	12	Déployer un protocole opérationnel pour prévenir et agir sur les dépôts sauvages
Axe n°3 – Renforcer l'accès au droit et la prévention des violences faites aux femmes et intrafamiliales	13	Accompagner et soutenir les dispositifs de lutte contre les violences faites aux femmes et intrafamiliales
	14	Développer des actions sur la « santé mentale » en direction des jeunes et des familles (sensibilisation, formation)
	15	Conduire des actions de prévention des addictions (alcool, tabac, stupéfiants, jeux vidéo)
	16	Favoriser l'éducation à la citoyenneté et à la justice (reconstitution de procès, moi jeune citoyen, questions de justice)
	17	Promouvoir le développement des actions en matière de laïcité et de promotion des valeurs de la République
	18	Soutenir les travaux d'intérêt général (TIG), le travail non rémunéré (TNR) et les mesures de réparation

C- Gouvernance du CISPD de l'Agglomération Montargoise



**Partie I-
Diagnostic
intercommunal de sécurité
de l'Agglomération Montargoise**

I- Analyse socio-démographique et contexte socio-économique du territoire

A- Contexte général¹

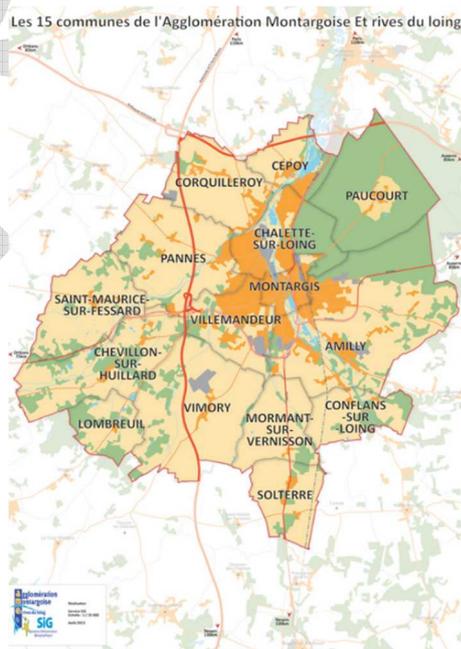
La Communauté d'agglomération Montargoise et Rives du Loing (AME) est née du district de l'agglomération Montargoise, qui fut le premier district constitué en France, en 1959. Fort des mêmes 8 communes, ce district a muté en communauté d'agglomération par l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2001, en application de la loi du 12 juillet 1999 relative à la coopération intercommunale.

Les domaines, l'intensité et les outils de la coopération intercommunale ont largement évolué au cours de cette histoire commune. Un périmètre en évolution : l'arrêté préfectoral du 19 février 2004 a étendu le périmètre de l'AME aux communes de Conflans-sur-Loing et de Vimory. Puis, au 1^{er} janvier 2013 : adhésion des communes de Chevillon-sur-Huillard, Lombreuil, Mormant-sur-Vernisson, Solterre et Saint-Maurice-sur-Fessard.

L'AME comporte désormais 15 communes, pour plus de 62 408 habitants (en 2020) avec une superficie de 168 km², dont 49 km² de surface boisée. Le centre de l'Agglomération est situé à 70 km d'Orléans, 80 km d'Auxerre et 110 km de Paris. Sa singularité tient à la disparité des communes qui la composent. En effet, 4 de ces communes sont urbaines : Montargis, ville centre de l'agglomération, Châlette-sur-Loing, Amilly et Villemandeur et représentent 76% de la population. 6 communes pourraient être qualifiées de péri-urbaines : Cepoy, Corquilleroy, Pannes, Chevillon-sur-Huillard, Saint-Maurice-sur-Fessard et Vimory. Tandis que les 5 dernières sont à dominante rurale : Conflans-sur-Loing, Lombreuil, Mormant-sur-Vernisson, Paucourt et Solterre.

L'AME s'étend à l'est du département du Loiret, dans cette région appelée le Gâtinais, au sud du Bassin parisien. L'AME occupe une position stratégique à proximité de :

- 2 routes nationales qui traversent le territoire en se croisant à Montargis :
 - La RN7 qui traverse le Gâtinais du Nord au Sud conduisant à la région parisienne et la RN60, axe transversal majeur qui traverse le Gâtinais d'Est en Ouest conduisant à la ville d'Orléans.
- 3 autoroutes :
 - L'A6 qui fait le lien direct avec le centre de l'agglomération parisienne au Nord et la Bourgogne au Sud-est ; l'A77 qui dessert le territoire du nord au sud, grâce à deux échangeurs, l'un situé à Dordives, l'autre à Pannes ; l'A19 transversale Est/Ouest du Loiret entre Artenay et Courtenay qui relie les autoroutes A10 à l'Ouest et A6 puis A5 à l'Est.



Les 15 communes de l'AME
Source : site internet de l'AME

¹ Précision : Les données présentées dans la présente analyse socio-démographique de l'Agglomération sont issues principalement des données Insee.

B- Population et peuplement

POP T1 - Population en historique depuis 1968

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2009	2014	2020
Population	48 401	53 450	55 957	57 101	58 412	60 142	60 915	62 408
Densité moyenne (hab/km²)	209,4	231,2	242,0	247,0	252,7	260,1	263,5	269,9

(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2023.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2009 au RP2020 exploitations principales.

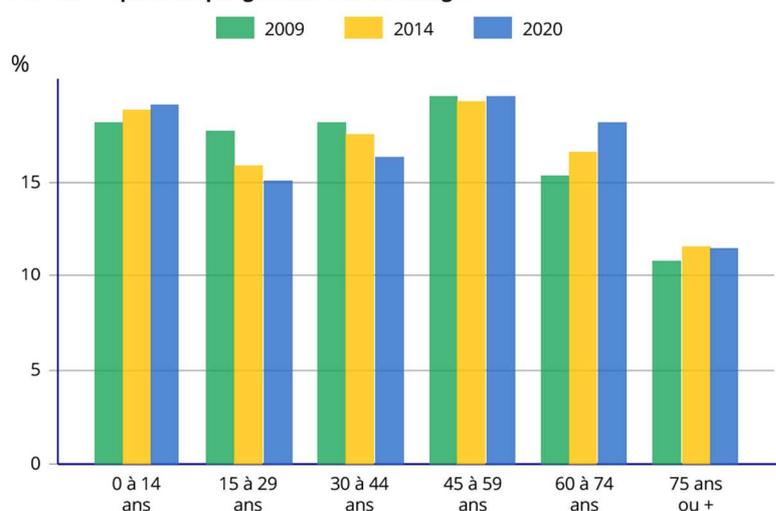
→ Commentaires :

En 2020, l'Agglomération comptait 62 408 habitants, en augmentation de 6,84% par rapport à 1999 (+ 3 996 habitants en 20 ans), tandis que le Loiret connaissait une augmentation plus sensible de +10,38% de sa population sur la même période.

Cette recomposition de la population sur l'Agglomération Montargoise s'accompagne d'une adaptation des équipements en matière éducative et sociale. Cela confirme également l'enjeu de la consolidation des dispositifs de prévention et de sécurité sur les communes de l'Agglomération (effectifs de Police nationale et municipale, de la Gendarmerie nationale, déploiement du dispositif de vidéoprotection, moyens dédiés à la prévention et à la médiation, etc.).

▪ Une population plutôt âgée, mais avec une part assez importante de moins de 30 ans (34,2%)

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



	2009	2014	2020
0 à 14 ans	18,2	18,9	19,1
15 à 29 ans	17,8	15,9	15,1
30 à 44 ans	18,2	17,6	16,4
45 à 59 ans	19,6	19,3	19,6
60 à 74 ans	15,4	16,7	18,2
75 ans ou +	10,9	11,6	11,5

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

→ Commentaires :

La population de l'Agglomération Montargoise est majoritairement composée de la tranche d'âge 30 à 60 ans (36%), suivi des moins de 30 ans (34,2%) et des plus de 60 ans (29,7%).

Par ailleurs, l'Agglomération connaît une dynamique démographique relativement faible puisque le vieillissement de sa population reste important avec 29,7% des habitants qui ont plus de 60 ans en 2020. Les plus de 60 ans représentaient 26,3% en 2009.

En trente ans, le taux de natalité sur le même périmètre est resté assez stable. Il était de 12,7 naissances par an et pour mille habitants (période 1990-1999) à 12,3 au cours de la période récente (2014-2020).

▪ **Un territoire avec près d'un tiers de retraités (32,3%) et plus de 30% d'employés et d'ouvriers et seulement 5,8% de cadres et professions intellectuelles supérieures**

POP T5 - Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle

	2009	%	2014	%	2020	%
Ensemble	49 017	100,0	49 411	100,0	50 668	100,0
Agriculteurs exploitants	143	0,3	90	0,2	109	0,2
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	1 308	2,7	1 461	3,0	1 526	3,0
Cadres et professions intellectuelles supérieures	2 399	4,9	2 543	5,1	2 942	5,8
Professions intermédiaires	6 021	12,3	5 997	12,1	5 783	11,4
Employés	7 869	16,1	8 102	16,4	8 040	15,9
Ouvriers	8 015	16,4	7 487	15,2	7 379	14,6
Retraités	15 420	31,5	16 059	32,5	16 367	32,3
Autres personnes sans activité professionnelle	7 841	16,0	7 671	15,5	8 524	16,8

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2023.

→ **Commentaires :**

Les retraités représentent 32,3% de la population soit près d'un tiers du total, suivis de près par les employés et les ouvriers (30,5%) tandis que les cadres supérieurs et les professions intermédiaires en réunissent seulement 5,8%. Toutefois, les cadres sont la seule catégorie socioprofessionnelle qui a augmenté entre 2014 et 2020 avec +15,69% (399 cadres supplémentaires en 6 ans).

Le territoire de l'Agglomération constitue un bassin d'emploi engendrant de nombreux déplacements vers les pôles d'activités commerciaux ou les entreprises. Berceau historique de la vulcanisation du caoutchouc, au milieu du XIX^{ème} siècle, la vallée du Loing a toujours été une zone de production et de transformation industrielles importante. Elle a su capter la croissance de ces dernières années, période sur laquelle les effectifs ont progressé de 0,9 % par an. Le bâtiment et les travaux publics sont des domaines très dynamiques. Les activités tertiaires et de service sont globalement moins développées que dans les agglomérations aux tailles similaires ce qui laisse entrevoir un véritable potentiel.

Les retraités représentent 32,3% de la population et le nombre d'autres personnes sans activité professionnelle est très important (16,9%) soit près de la moitié de la population (49,1%). Il s'agit principalement de personnes au chômage, mais aussi celles qui sont dites « inactives ». On retrouve par exemple les élèves de plus de 15 ans, les étudiants, etc.

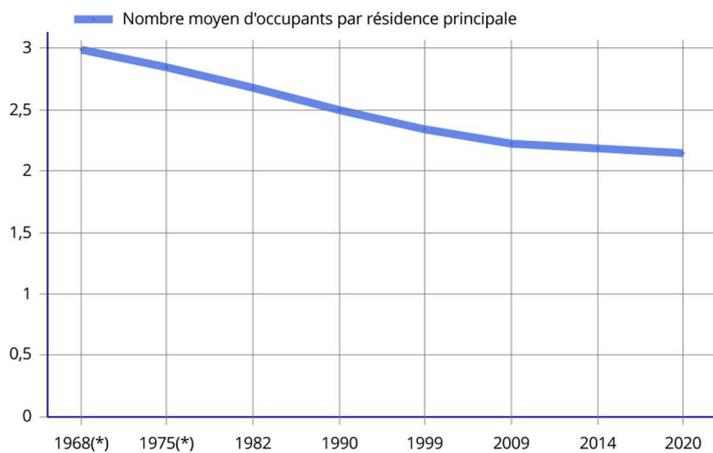
■ Une composition des familles en constante évolution

FAM T1 - Ménages selon leur composition

	Nombre de ménages						Population des ménages		
	2009	%	2014	%	2020	%	2009	2014	2020
Ensemble	26 146	100,0	27 055	100,0	28 348	100,0	58 200	59 460	60 932
Ménages d'une personne	9 280	35,5	9 761	36,1	11 100	39,2	9 280	9 761	11 100
Hommes seuls	3 673	14,0	3 842	14,2	4 751	16,8	3 673	3 842	4 751
Femmes seules	5 607	21,4	5 919	21,9	6 349	22,4	5 607	5 919	6 349
Autres ménages sans famille	454	1,7	518	1,9	304	1,1	1 201	1 338	695
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	16 412	62,8	16 776	62,0	16 944	59,8	47 719	48 361	49 137
Un couple sans enfant	7 690	29,4	7 816	28,9	7 758	27,4	15 795	15 942	15 929
Un couple avec enfant(s)	6 739	25,8	6 408	23,7	6 282	22,2	26 677	25 475	25 227
Une famille monoparentale	1 984	7,6	2 552	9,4	2 904	10,2	5 247	6 943	7 981

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2023.

FAM G1 - Évolution de la taille des ménages en historique depuis 1968



(*) 1967 et 1974 pour les DOM
 Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2023.
 Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2009 au RP2020 exploitations principales.

FAM G1 - Évolution de la taille des ménages en historique depuis 1968

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2009	2014	2020
Nombre moyen d'occupants par résidence principale	2,99	2,84	2,68	2,49	2,34	2,23	2,19	2,15

(*) 1967 et 1974 pour les DOM
 Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2023.
 Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2009 au RP2020 exploitations principales.

→ Commentaires :

Depuis la fin des années 1960, la taille des ménages a baissé sur l'Agglomération Montargoise. Cette tendance est conforme au niveau national avec la baisse de la taille des ménages qui a été un phénomène constant. Ainsi, en 2020, un ménage sur l'Agglomération est composé en moyenne de 2,15 personnes. En revanche, la part des personnes vivant seules s'est accrue. En 2020, ce sont 39,2% de ménages composés d'une seule personne (contre 35,5 en 2009).

Cette évolution est liée au phénomène de desserrement des ménages. Un phénomène statistique lié en partie au vieillissement de la population et à l'évolution des modes de cohabitation tels que des séparations plus nombreuses ou une vie en couple plus tardive des jeunes. Ainsi, à population constante, le nombre de ménages augmente et il faut donc construire de nouveaux logements.

▪ Des familles monoparentales au-dessus de la moyenne départementale et qui ont augmenté de 46,42% en dix ans

FAM T3 - Composition des familles

	2009	%	2014	%	2020	%
Ensemble	16 559	100,0	16 872	100,0	17 125	100,0
Couples avec enfant(s)	6 772	40,9	6 430	38,1	6 328	37,0
Familles monoparentales	2 040	12,3	2 592	15,4	2 987	17,4
Hommes seuls avec enfant(s)	319	1,9	384	2,3	471	2,7
Femmes seules avec enfant(s)	1 721	10,4	2 208	13,1	2 517	14,7
Couples sans enfant	7 747	46,8	7 850	46,5	7 810	45,6

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2023.

→ Commentaires :

Selon le recensement de 2020, l'Agglomération Montargoise compte 17,4% de familles monoparentales, c'est-à-dire de familles composées d'un seul adulte avec au moins un enfant mineur partiellement ou totalement à sa charge. Le taux dans le Loiret est de 14,9%.

Le taux sur l'Agglomération Montargoise a augmenté en dix ans (entre 2009 et 2020), avec 947 familles monoparentales supplémentaires sur cette période soit +46,42%. Les familles monoparentales, pour une partie d'entre elles, sont nettement plus touchées par des difficultés sociales que les autres familles et nécessitent un renforcement des actions d'accompagnement des parents et de prévention en direction des jeunes.

C- Données économiques et sociales

▪ Des revenus en dessous de la moyenne départementale et un taux de pauvreté important

REV T1 - Ménages fiscaux de l'année 2020

	2020
Nombre de ménages fiscaux	28 041
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	62 223
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	20 130
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	44,6

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2023.

→ Commentaires :

L'Agglomération Montargoise concentre une faible part de foyers fiscaux imposables (44,6%), qui est en dessous de la moyenne du Loiret (52,7%). Le revenu net déclaré moyen par foyer fiscal sur l'Agglomération, de l'ordre de 20 130 euros, est en dessous de la moyenne départementale (22 480 euros) et régionale (22 160 euros).

L'Agglomération Montargoise présente un taux de pauvreté en 2020 de 20% qui est très supérieur à la moyenne départementale (13,2%). Il est également supérieur à la moyenne régionale (12,9 %) et au taux de la France métropolitaine (14,6 %).

▪ Une hausse des cadres et une légère baisse des employés et des ouvriers

EMP T1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité

	2009	2014	2020
Ensemble	36 965	36 294	35 773
Actifs en %	70,5	71,8	72,5
Actifs ayant un emploi en %	60,1	58,3	59,0
Chômeurs en %	10,4	13,5	13,6
Inactifs en %	29,5	28,2	27,5
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	8,9	8,5	8,6
Retraités ou préretraités en %	10,2	9,5	7,6
Autres inactifs en %	10,4	10,2	11,3

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

POP T5 - Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle

	2009	%	2014	%	2020	%
Ensemble	49 017	100,0	49 411	100,0	50 668	100,0
Agriculteurs exploitants	143	0,3	90	0,2	109	0,2
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	1 308	2,7	1 461	3,0	1 526	3,0
Cadres et professions intellectuelles supérieures	2 399	4,9	2 543	5,1	2 942	5,8
Professions intermédiaires	6 021	12,3	5 997	12,1	5 783	11,4
Employés	7 869	16,1	8 102	16,4	8 040	15,9
Ouvriers	8 015	16,4	7 487	15,2	7 379	14,6
Retraités	15 420	31,5	16 059	32,5	16 367	32,3
Autres personnes sans activité professionnelle	7 841	16,0	7 671	15,5	8 524	16,8

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2023.

→ Commentaires :

Le taux d'activité (rapport entre le nombre d'actifs -occupés et chômeurs- et la population totale) des habitants de l'Agglomération est à un niveau modéré puisqu'il atteint 72,5% en 2020. Ce taux est en dessous du taux d'activité du Loiret (75,7%) et de la Région Centre-Val de Loire (75,3%).

L'Agglomération Montargoise abrite une proportion constante ces dix dernières années d'environ 16% d'employés et un nombre d'ouvriers supérieur à la moyenne nationale (14,6% sur l'Agglomération contre 11,9% en France). À noter que le nombre de cadres et professions intellectuelles supérieures sont en augmentation continue depuis 2009 (5,8% en 2020 contre 4,9% en 2009).

▪ **Un taux de chômage nettement supérieur à la moyenne départementale et régionale**

EMP T4 - Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

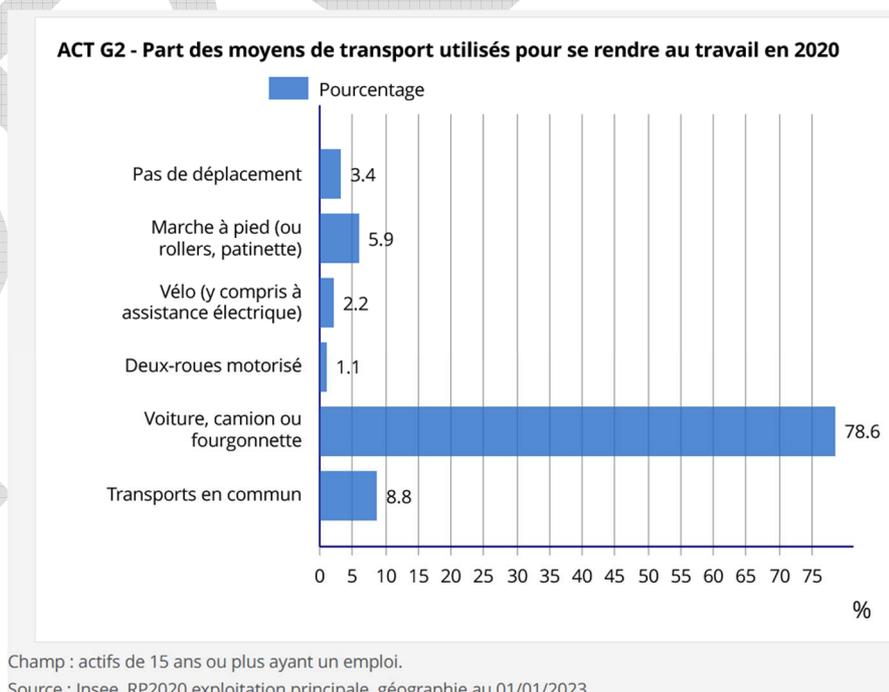
	2009	2014	2020
Nombre de chômeurs	3 846	4 888	4 852
Taux de chômage en %	14,8	18,8	18,7
Taux de chômage des 15 à 24 ans	26,8	36,5	36,2
Taux de chômage des 25 à 54 ans	13,4	17,1	17,2
Taux de chômage des 55 à 64 ans	9,5	13,1	14,2

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

→ **Commentaires :**

La population de l'Agglomération présente un taux de chômage (nombre de chômeurs/population active) en hausse entre 2009 et 2020 (passant de 14,8% à 18,7%) avec une augmentation marquée chez les 15-24 ans (de 26,8% à 36,2%). Le taux de chômage reste nettement supérieur à celui du Loiret (12,2%) et celui de la région Centre-Val de Loire (12%).

À noter, que 71% des actifs travaillent en dehors de leur commune de résidence et seulement 8,8% d'entre eux utilisent les transports en commun. En effet, ils sont 78,6% à utiliser un véhicule (voiture, camion ou fourgonnette). Un phénomène qui impacte les déplacements sur le territoire et constitue une problématique de migrations pendulaires.



II- État des lieux des problématiques et des faits de délinquance constatés

A- Délinquance constatée sur le territoire

1- Indicateurs de la Police nationale

Le territoire de l'Agglomération est couvert au niveau des forces de l'ordre par une zone Police et une zone Gendarmerie.

La zone Police couvre les territoires de Montargis, Châlette-sur-Loing, Amilly et Villemandeur. Elle dispose en 2023 de 93 policiers, mais connaît des problèmes récurrents de sous-effectifs. En effet, les nouvelles arrivées ne sont pas compensées par les départs ou les mutations. Les effectifs de police s'appuient toutefois sur un partenariat étroit avec les Polices municipales, les bailleurs sociaux et les services municipaux et intercommunaux (service habitat, SOPC, etc.).

En zone Police, la délinquance est concentrée sur des faits portant principalement sur les violences intrafamiliales, le trafic de stupéfiants, les cambriolages et les nuisances sonores. Le territoire étant peu concerné par les atteintes à l'intégrité physique.

Les principaux lieux de regroupements concernés par le trafic de stupéfiants sont Chautemps, des immeubles au Crowborough, Kennedy / Plateau, Tassigny, Gué aux biches, Pontonnerie et Rond-point Vésines. Ce trafic porte essentiellement sur du cannabis, mais également de la cocaïne ou de l'héroïne. La proximité avec le bassin parisien impacte le réseau de trafic local (source d'approvisionnement, déport de trafics, etc.).

Des attroupements et des nuisances sonores sont également signalés aux terres blanches, aux abords de la gare de Montargis en soirée (errance, alcool) et parfois par des intrusions dans les écoles (Villemandeur). Il faut prendre en compte le seuil de tolérance des habitants sur les nuisances qui peut être très variable d'une commune à l'autre.

Un travail important est mené sur la sécurisation des abords des établissements scolaires pour éviter les regroupements ou les tensions entre jeunes.

Par ailleurs, une présence récurrente de chiens errants ou divagants est signalée sur l'espace public ainsi que différents points problématiques font l'objet de dépôts sauvages (poubelles, encombrants, pneus).

En matière d'accompagnement des violences faites aux femmes et intrafamiliales, la Police nationale participe activement aux partenariats locaux avec les associations spécialisées, en particulier pour l'accompagnement des victimes.



Commissariat de Montargis

Source : République du Centre

Données générales de la Police nationale entre 2019 et 2022²
(Amilly, Châlette, Montargis, Villemandeur)

Désignation	2019	2020	2021	2022	Évol. 21/22
Atteintes volontaires à l'intégrité physique	702	635	659	676	+2,58%
Violences physiques non crapuleuses	394	355	427	454	+6,32%
Dont coups et blessures volontaires	276	249	295	334	+13,22%
Violences physiques crapuleuses	77	54	52	38	-26,92%
Dont vols avec violences	77	54	50	38	-24%
Violences sexuelles	41	53	65	65	0%
Menaces de violences	125	173	115	119	+3,48%

Désignation	2019	2020	2021	2022	Évol. 21/22
Atteintes aux biens	1302	1091	1054	1310	+24,29%
Vols violents sans arme à feu	75	53	48	35	-27,08%
Cambriolages	290	260	260	276	+6,15%
Vols liés à l'automobile	218	221	311	305	-1,93%
Dont vols d'automobiles	42	39	58	71	+22,41%
Dont vols à la roulotte	110	97	161	128	-20,5%
Destructions, dégrad. Et incendies volontaires	300	262	179	307	+71,51%
Vols à main armée	2	1	2	3	+50%

→ Commentaires :

En 2022, les items concernant les atteintes volontaires à l'intégrité physique sont en hausse, en particulier les non crapuleuses (ce sont notamment les violences intrafamiliales).

Les violences sexuelles restent à un niveau élevé, mais contenues avec une parole qui s'est libérée depuis plusieurs années.

Les atteintes aux biens augmentent avec un haut niveau de vols d'automobiles (42 faits en 2022 contre 71 en 2019).

² Données transmises par le Chef de la circonscription de sécurité publique de Montargis, Direction départementale de la sécurité publique du Loiret.

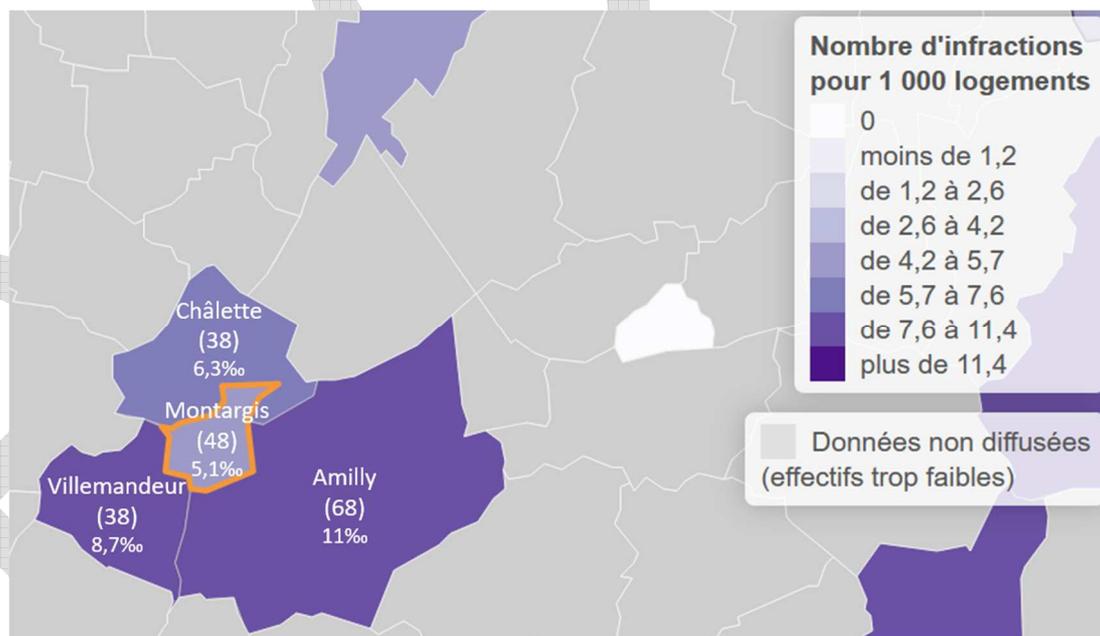
Atteintes à la tranquillité publique en 2022

Désignation	2022
Nombre d'interventions	5590
Indicateur national violences urbaines	83
Dont dégradations de mobiliers urbains	6
Dont rodéos urbains	68
Comportements dangereux ou gênants	976
Dont coups de feu	8
Dont injures - menaces	7
Dont rixes sur voie / lieux publics	103
Dont différends et troubles de voisinage	137
Dont tapages diurnes et nocturnes	220
Dont perturbateurs	501
Comportements perturbants	502
Dont ventes à la sauvette	1
Dont ivresses publiques et manifestes	92

→ Commentaires :

En 2022, de nombreuses atteintes à la tranquillité publique se manifestent sur les communes, en particulier les tapages (220) et les rodéos (68). L'espace public est également confronté à de récurrentes situations d'ivresses publiques et manifestes -IPM- (92).

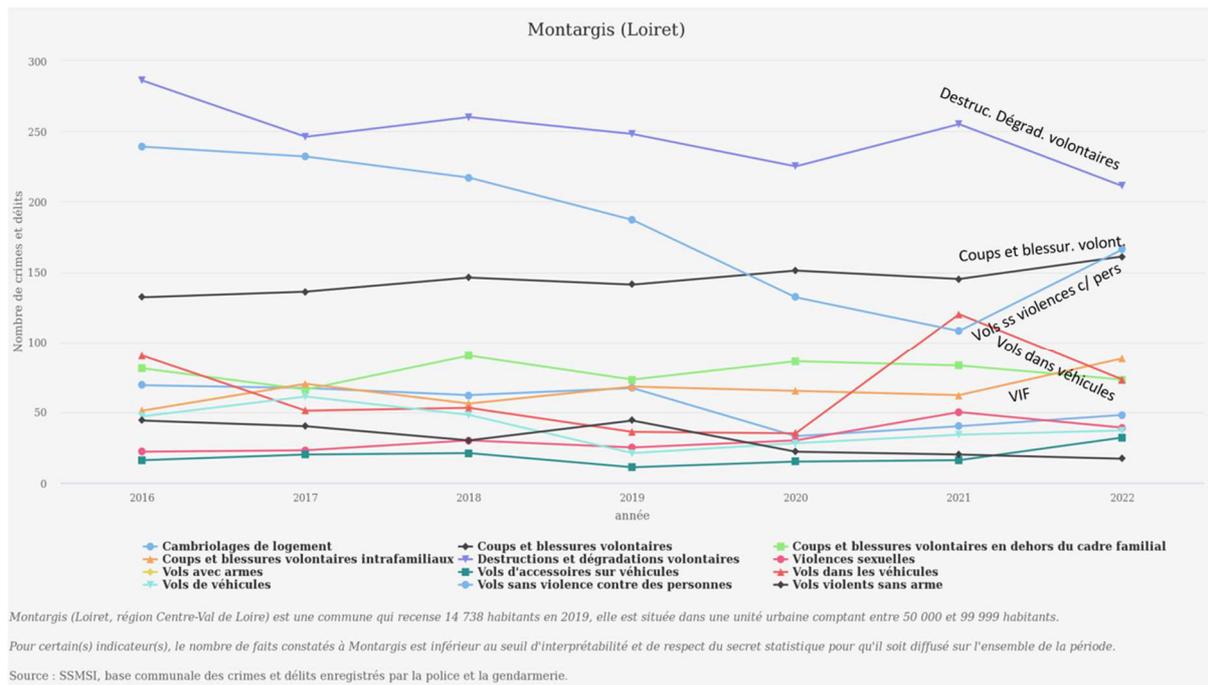
Cambriolages de logements sur la zone Police en 2022



Cambriolages entre 2021 et 2022

- ↗ Amilly : 37 à 68
- ↘ Châlette : 48 à 38
- ↗ Montargis : 40 à 48
- ↘ Villemandeur : 42 à 38

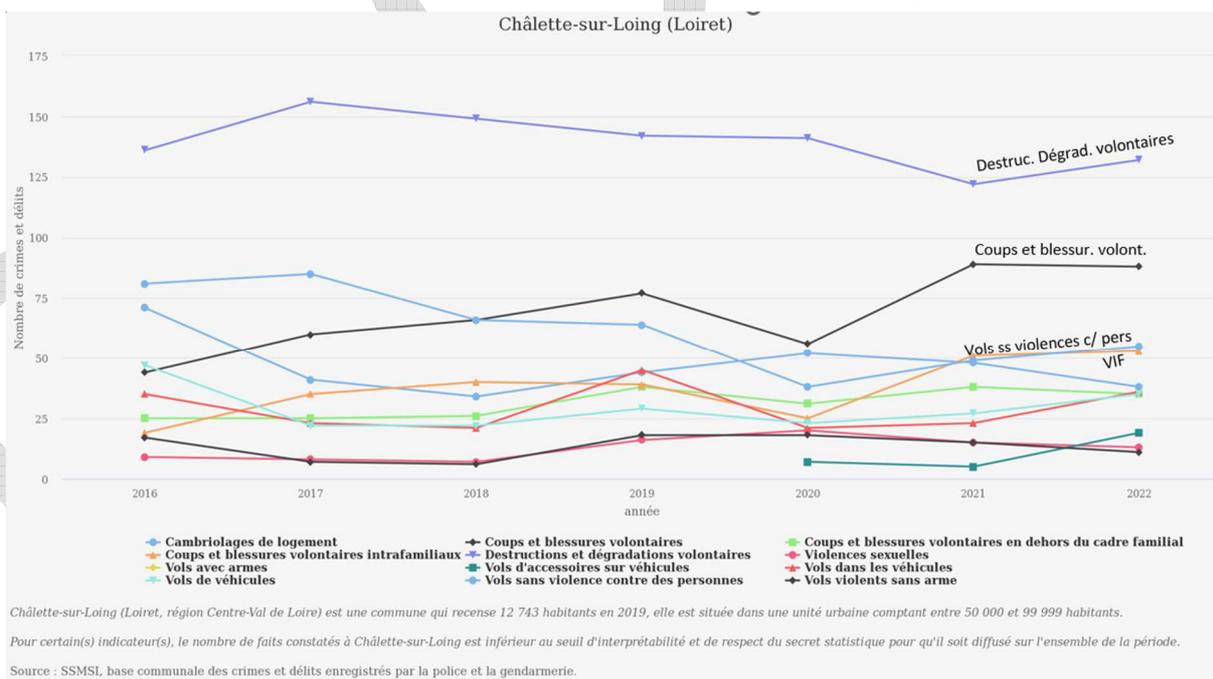
Principales infractions constatées sur Montargis (14 976 habitants)



Entre 2021 et 2022 :

- ↘ Destructions, dégradations volontaires (255 à 211).
- ↗ Vols sans violence contre des personnes (108 à 166).
- ↗ Coups et blessures volontaires (145 à 161).
- ↗ Coups et blessures volontaires intrafamiliaux (62 à 88).
- ↘ Vols dans véhicules (120 à 73), mais ↗ vols accessoires (16 à 32)
- ↘ Violences sexuelles (50 à 39).

Principales infractions constatées sur Châlette-sur-Loing (12 688 habitants)

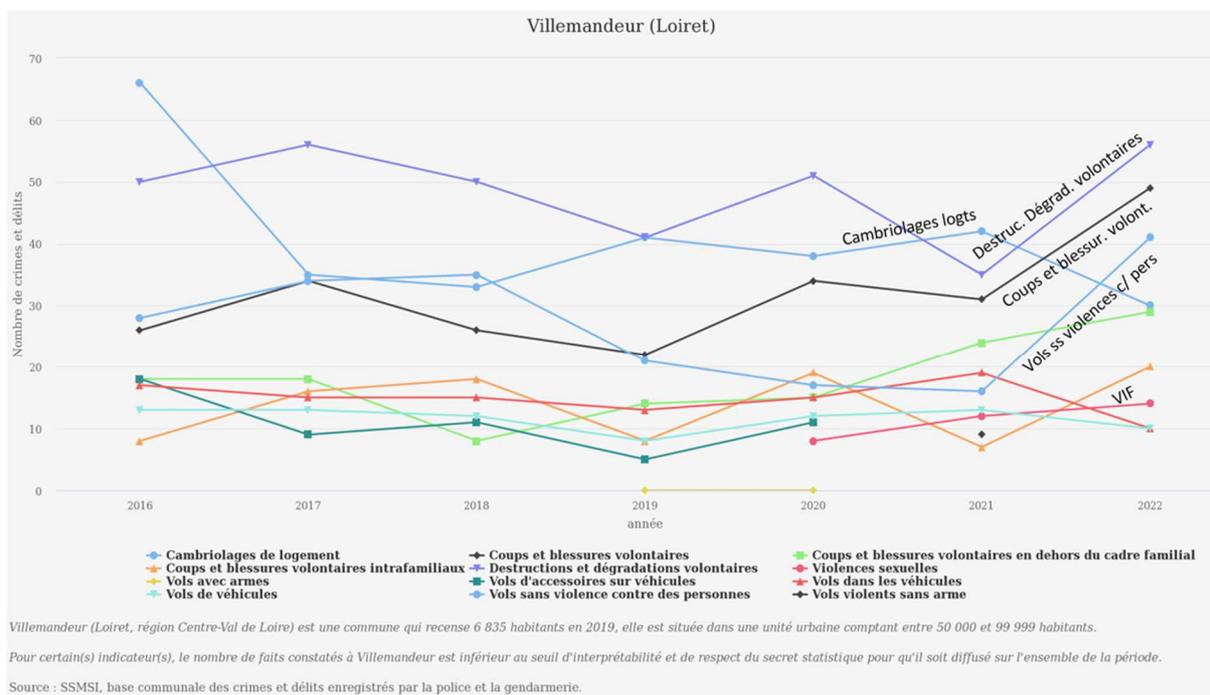


Entre 2021 et 2022 :

- ↗ Destructions, dégradations volontaires (122 à 132).
- ↗ Vols sans violence contre des personnes (49 à 55).
- Coups et blessures volontaires (89 à 88)

- ↗ Coups et blessures volontaires intrafamiliaux (51 à 53).
- ↗ Vols de et dans véhicules (23 à 35), mais ↗ vols accessoires (5 à 19).
- ↘ Violences sexuelles (15 à 13).

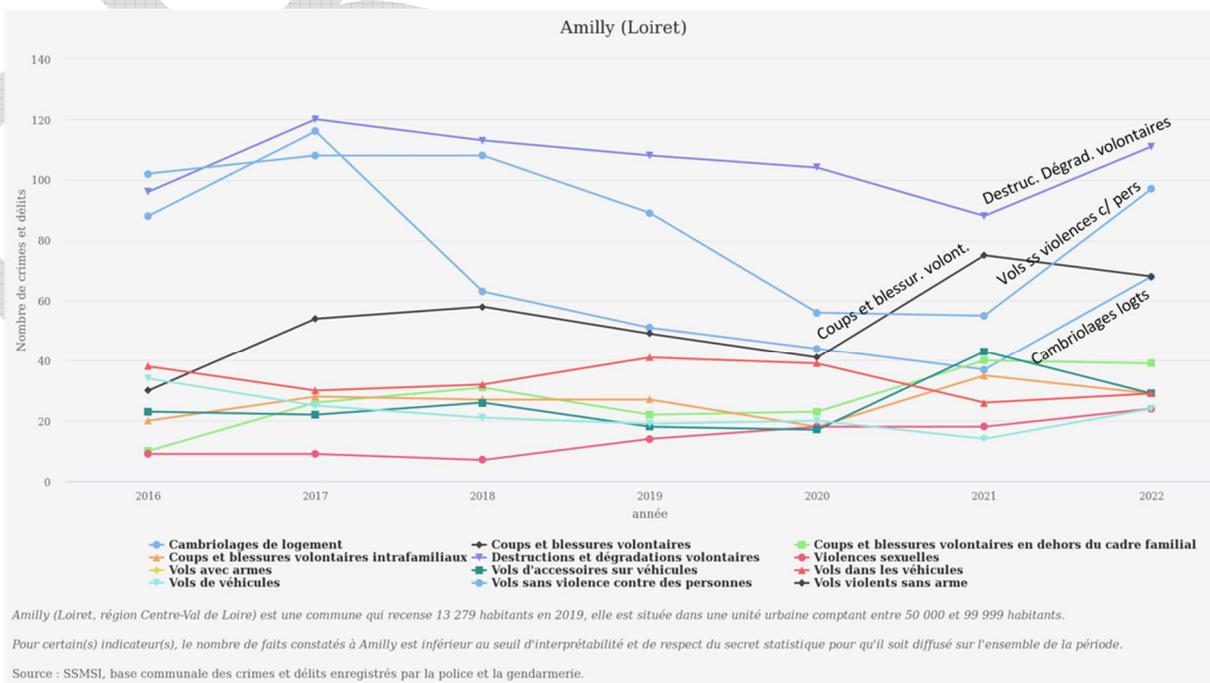
Principales infractions constatées sur Villemandeur (6 782 habitants)



Entre 2021 et 2022 :

- ↗ Destructions, dégradations volontaires (35 à 56).
- ↗ Vols sans violence contre des personnes (16 à 41).
- ↗ Coups et blessures volontaires (31 à 49)
- ↗ Coups et blessures volontaires intrafamiliaux (7 à 20).
- ↗ Cambriolages (51 à 53).
- ↘ Vols dans véhicules (19 à 10) ↘ pour les vols de véhicules (13 à 10).
- ↘ Violences sexuelles (12 à 14).

Principales infractions constatées sur Amilly (13 233 habitants)



Entre 2021 et 2022 :

- ↗ Destructures, dégradations volontaires (88 à 111).
- ↗ Vols sans violence contre des personnes (55 à 97).
- ↘ Coups et blessures volontaires (75 à 68)
- ↗ Cambriolages (37 à 68).
- ↗ Vols dans véhicules (26 à 29) ↗ et vols de véhicules (14 à 24).
- ↗ Violences sexuelles (18 à 24).

2- Indicateurs de la Gendarmerie nationale

La zone Gendarmerie couvre 11 communes de l'Agglomération : Cepoy, Chevillon-sur-Huillard, Conflans-sur-Loing, Corquilleroy, Lombreuil, Mormant-sur-Vernisson, Pannes, Paucourt, Saint-Maurice-sur-Fessard, Solterre et Vimory.

Une nouvelle brigade fixe est espérée à Pannes pour aller au plus près de la population dans le cadre de la création de 200 brigades de Gendarmerie nationale sur le territoire national (arbitrage en cours).

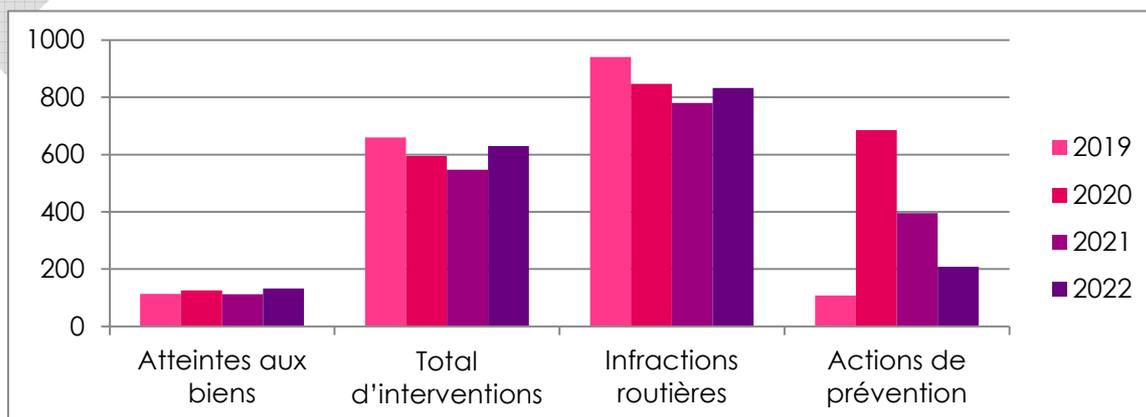
La zone Gendarmerie se caractérise par des faits portant sur les violences intrafamiliales et l'augmentation de l'accidentologie en matière de sécurité routière. À ce titre, un travail étroit est mené avec le Conseil Départemental et les communes concernant les aménagements des routes et la gestion du trafic conjugués à un renforcement des contrôles.

Par ailleurs, la commune de Pannes concentre l'essentiel des interventions de la Gendarmerie nationale, en particulier en matière de délinquance d'appropriation (vol de voitures).

Concernant les dépôts sauvages, ils sont également une problématique récurrente, en particulier dans les zones isolées, voire en pleine campagne.

La Gendarmerie nationale est également très engagée auprès des élus autour de séances de sensibilisation dans une approche de « coproduction » de sécurité. C'est aussi le cas en matière de prévention et d'accompagnement des victimes avec un travail étroit mené en matière de prévention dans les établissements scolaires avec le soutien de la Maison de Protection des Familles et sur la prise en charge des victimes de violences intrafamiliales avec l'appui des intervenants sociaux de la Gendarmerie nationale.

Nombre total / Infractions	2019	2020	2021	2022
Total d'atteintes aux biens	114	126	112	132
Total d'interventions (troubles, VIF, accidents, tapages, divagation, ivresse)	660	595	547	630
Total d'infractions sécurité routière	941	847	780	832
Nombre d'actions de prévention en heure	108	685	396	208
Heures de présence sur les communes	15 672	16 958	15 775	21 411



Détail des caractéristiques de la délinquance (Zone Gendarmerie)³

Désignation	2019	2020	2021	2022	Évol. 21/22
Nombre total d'atteintes aux biens	114	126	112	132	+17,85%
Dont cambriolages	41	51	42	48	+14,28%
Dont vols liés aux véhicules	19	27	23	30	+30,43%
Destructions et dégradations	15	14	23	17	-26,08%
Dont dépôt d'ordures ou déchets	4	4	4	6	+50%

Désignation	2019	2020	2021	2022	Évol. 21/22
Nombre total d'interventions	660	595	547	630	+15,17%
Dont différends violences intrafamiliales	42	49	48	44	-8,33%
Dont accidents de circulation routière	87	66	88	78	-11,36%
Dont tapages	14	20	35	32	-8,57%
Dont divagations	3	3	7	5	-28,57%
Dont ivresses publiques et manifestes	2	9	2	2	0%

Désignation	2019	2020	2021	2022	Évol. 21/22
Nombre total d'infractions sécurité routière	941	847	780	832	+6,66%
Dont infractions stupéfiants-alcool	108	112	84	80	-4,76%
Total heures de sécurité routière	6254	6935	5363	6561	+22,33%
Nombre d'accidents corporels	4	5	5	6	+20%
Nombre de tués	1	0	1	0	-100%
Nombre de blessés	3	7	7	12	+71,42%

En 2022, la plupart des items d'atteintes aux biens sont en hausse, mais en valeur absolue le nombre de faits est très faible. Il convient toutefois de souligner l'augmentation des tapages depuis 2019, mais une baisse depuis 2022 (35 à 32) et des destructions et dégradations (23 à 17). En matière de sécurité routière, le nombre de blessés augmente tandis que le nombre d'infractions diminue.

³ Données transmises par le Groupement de gendarmerie départementale du Loiret de la Région de gendarmerie Centre-Val de Loire.

3- Missions des Polices municipales et de la Police intercommunale

Le territoire de l'Agglomération dispose de différentes Polices municipales, d'une Police intercommunale et de nombreuses communes sont équipées d'un dispositif de vidéoprotection.

La Police municipale intercommunale

La Police municipale intercommunale de l'AME a été créée en 2012 sur les communes de Cepoy, Corquilleroy, Pannes et Paucourt dans le cadre d'une mutualisation. Les communes de Conflans-sur-Loing, Lombreuil, Mormant-sur-Vernisson, Saint-Maurice-sur-Fessard, Solterre et Vimory, situées en zone Gendarmerie, avaient ensuite sollicité l'AME pour envisager l'extension de la Police intercommunale sur leur territoire.

La Police intercommunale de l'AME étendue sur 10 communes est opérationnelle depuis le 1er avril 2016 et couvre 9 communes depuis janvier 2022 (Pannes n'en fait plus partie puisqu'elle dispose désormais de sa propre Police municipale).

L'effectif actuel est de 6 agents. L'AME gère l'administratif et coordonne le dispositif. Les maires gardent leurs pouvoirs de police, les agents étant sous leur autorité lorsqu'ils sont sur leur territoire communal. Une convention entre les communes et l'AME prévoit les modalités de mutualisation.

Les missions de la Police intercommunale sont nombreuses : troubles de voisinage, déclaration des chiens dangereux, infractions aux règles d'urbanisme (défaut de permis de construire, ...), lutte contre les cambriolages, application des arrêtés municipaux (circulation, stationnement, zones bleues, anti bivouacs/alcool, ...), sécurisation des entrées et sorties des écoles, contrôles de vitesse, sécurité des marchés et des manifestations culturelles ou sportives, exploitation de la vidéosurveillance.

Les Polices municipales

Plusieurs communes de l'AME dispose d'une Police municipale avec des effectifs croissants : 16 agents à Montargis, 7 à Châlette-sur-Loing, 4 à Amilly, 2 à Villemandeur et 2 à Pannes.

Chaque Police municipale patrouille dans la ville en contact direct avec les habitants, les commerçants et les personnes vulnérables selon des horaires définis par les communes. Au quotidien, chaque chef de service de Police municipale mise sur une collaboration fructueuse et étroite avec la Police nationale ou la Gendarmerie nationale. Cela se traduit par des rencontres régulières, des opérations mixtes, une participation systématique aux Groupes de partenariats opérationnels (GPO), pilotés par la Police nationale, et par l'existence d'une convention de coordination renouvelée tous les trois ans.

Le partenariat est également actif avec les principaux bailleurs sociaux en particulier avec Valloire Habitat, LogemLoiret ou 3F Centre Val de Loire grâce à la délivrance de réquisitions permanentes qui permet de réaliser des opérations et des contrôles dans les parties communes et les caves.

Face au phénomène des cambriolages, chaque Police municipale est également très active dans la surveillance des logements (Opération Tranquillité Vacances).

Enfin, en matière de prévention, au-delà des actions de sécurisation aux abords des établissements scolaires, les Polices municipales conduisent des actions au sein des établissements pour sensibiliser les enfants aux dangers de la route, notamment lorsqu'ils sont piétons. Lors de ces interventions, il est expliqué aux enfants, les risques qu'ils encourent, ainsi que l'ensemble des règles et des réflexes à acquérir pour assurer leur propre sécurité. À l'issue de ces interventions, les écoliers qui auront passé avec succès l'examen, recevront leur permis piéton.

Pour rappel, les missions de la Police municipale :

- La répression des infractions au stationnement.
- Les opérations de police nécessaires au bon déroulement des marchés (enlèvement par la fourrière des véhicules gênants, surveillance générale).
- La répression des infractions aux arrêtés du maire dans le domaine de la tranquillité et de la salubrité publique, interventions notamment sur les tags.
- La participation aux services d'honneur mis en place à l'occasion des différentes cérémonies officielles.
- La mise en place de services de circulation et de surveillance à l'occasion des fêtes et manifestations importantes organisées dans la ville.
- La réponse à des réquisitions d'habitants de la ville.
- Les interventions sur demande de la Police nationale.
- Le renfort de la Police nationale en cas de besoin (mise en place de dispositif de circulation, établissement d'une zone de sécurité, protection des lieux et intervenants en cas d'accident de la circulation ou autres situations de police).
- Le service des objets trouvés.

Les communes s'appuient également sur des Agents de Surveillance de l'Espace Public (ASVP). Les ASVP ont compétence pour constater, par procès-verbal, toutes les infractions aux règles relatives à l'arrêt et au stationnement des véhicules, et notamment les stationnements illicites sur les places handicapées. Au travers de l'article L. 1312-1 du code de la santé publique, les ASVP voient leurs compétences étendues à la constatation de certaines infractions en matière de santé publique et de propreté des espaces publics : jet de mégots ou de détritux, urine, crachats, déjections canines.

Ils sont par ailleurs habilités par le Code de de l'Environnement concernant les dépôts sauvages, l'affichage sauvage, ainsi que la publicité et les enseignes.

Par rotation tout au long de l'année, les ASVP mènent des missions de sécurisation des abords de l'ensemble des écoles, à l'entrée et à la sortie des enfants. De plus, en collaboration avec les forces de l'ordre, ils participent à la surveillance et à la sécurisation de la voie publique, notamment lors des évènements festifs des villes.

Les dispositifs de vidéoprotection

Concernant les dispositifs de vidéoprotection, six communes de l'Agglomération disposent d'un réseau implanté sur l'espace public.

Ce sont 82 caméras qui sont implantées sur la ville de Montargis, 27 à Amilly, 18 à Cepoy, 16 à Corquilleroy, 12 à Paucourt, 8 à Saint-Maurice et 5 sont en projet à Villemandeur.



Centre de Supervision Urbain (CSU)
Source : Site internet de la République du Centre

B- Délinquance et faits rapportés des bailleurs et des transporteurs

1- Constats sur le patrimoine des bailleurs sociaux

a- Valloire Habitat

Valloire Habitat est un acteur majeur de l'habitat en région Centre-Val de Loire principalement implanté dans le Loiret, l'Indre-et-Loire, mais aussi en Loir-et-Cher, Eure-et-Loir, dans l'Yonne et le sud de l'Île-de-France.

Le bailleur développe pour un large public, une gamme de produits et services immobiliers : construction, vente, location et la gestion d'appartements et de maisons individuelles ou groupées.

Le bailleur est partenaire de 189 communes avec 18 298 logements soit près de 10% du parc social de la région Centre-Val de Loire. Il dispose de 10 agences et des équipes dédiées à la proximité. Il est le principal bailleur avec 5101 logements dont 2100 sur Montargis, 1600 sur Châlette-sur-Loing, 762 sur Amilly et 393 sur Villemandeur.

Globalement le patrimoine ne rencontre pas de difficultés majeures grâce aux collaborations étroites qui existent avec les forces de l'ordre et les Polices municipales.

Toutefois, des problématiques spécifiques existent et portent sur des occupations de halls, voire des dégradations de cages d'escaliers ou du trafic de stupéfiants, en particulier au Gué aux biches (150 logements). Des faits principalement occasionnés par des jeunes déscolarisés.

Par ailleurs, sur Vésines (150 logements), notamment rue de la Folie, il est constaté des dégradations, des squats de caves et du trafic de produits stupéfiants.

Enfin, de nombreuses personnes avec des problèmes psychologiques ont été identifiées, mais un certain nombre d'entre elles sont peu accompagnées. Cette situation peut occasionner différents troubles de voisinages.

Pour le suivi de ces situations, Valloire Habitat s'appuie sur les responsables de proximité ainsi que sur son responsable sûreté qui assiste à toutes les réunions COPS et aux GPO de la Police nationale. Des échanges réguliers ont également lieu avec les médiateurs du SOPC pour lesquels le bailleur est cofinanceur.

En matière d'action de prévention, des chantiers éducatifs ont été menés avec le service jeunesse de Châlette-sur-Loing et en 2023 avec l'association Espace dans le cadre du dispositif de Travail Alternatif Payé à la Journée (TAPAJ), en direction de publics en insertion. Par ailleurs, un partenariat fort existe avec le Point Information Médiation Multi-services (Pimms) de l'Agglomération. Situé dans le quartier du Plateau, à la jonction des villes de Montargis, Châlette-sur-Loing et Villemandeur, il assure un rôle de relais des services publics afin de garantir le pilier d'égalité dans l'accès aux services publics.

Valloire Habitat 

Groupe ActionLogement

b- LogemLoiret

LogemLoiret est un Office Public de l'Habitat, spécialisé dans la construction et la gestion de logements locatifs depuis 1947. Il a intégré depuis le 1er juin 2021 le patrimoine de la SIAP. Implanté sur 152 communes, il est le premier acteur du logement social du Loiret avec un patrimoine de 16 000 logements. LogemLoiret construit et gère des logements locatifs pour tous les publics et réalise des équipements spécifiques (foyer, maison de santé, gendarmerie...). Expert en maîtrise d'ouvrage, il réalise chaque année en moyenne 150 nouveaux logements.

Engagé en matière de sécurité, LogemLoiret dispose depuis de nombreuses années d'un

chargé de mission prévention-sécurité qui assure le suivi de la tranquillité résidentielle du parc de logements. Ses missions : suivre les problématiques de troubles de voisinage, assurer la gestion de la vidéoprotection (environ 600 caméras sur l'ensemble du département, dont 12% sur l'Agglomération Montargoise), assurer les relations avec les forces de l'ordre, participer aux dispositifs de sécurité (réunions sous-préfecture, participation aux CISP et aux cellules de veille).

Sur le territoire du Montargois, LogemLoiret dispose de 779 logements sur Montargis, 484 sur Châlette-sur-Loing et 151 sur Amilly.

En matière de sécurité, les difficultés sont principalement concentrées sur Montargis, en particulier sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). En effet, les forces de l'ordre sont régulièrement amenées à intervenir sur des regroupements bruyants ou pour du trafic de stupéfiants, notamment sur le quartier Chautemps et celui de La Chaussée au niveau de l'allée Éric Joseph, avec des problématiques persistantes sur ces secteurs.

Des points de deals sont également signalés sur l'avenue de Lattre de Tassigny. Il faut également prendre en compte que certains publics viennent de l'extérieur pour troubler la tranquillité publique ou s'adonner au trafic de stupéfiants. De jeunes publics qui ne sont pas ou ne sont plus locataires du bailleur.

Par ailleurs, il faut souligner que le travail autour de la réhabilitation, a permis d'améliorer la situation sur le secteur du Lancy à Châlette-sur-Loing .

En matière de partenariats, LogemLoiret travaille étroitement avec le Pimms Médiation ou avec la régie de quartier (Fraternité). Le bailleur participe également au financement du SOPC permettant le déploiement des médiateurs.



c- 3F Centre Val de Loire

3F Centre Val de Loire est l'une des sociétés de 3F, l'une des plus importantes entreprises du logement social en France. Elle gère 12 123 habitations à loyer modéré dans la région Centre-Val de Loire.

Sur l'Agglomération Montargoise, 3F Centre Val de Loire dispose de 402 logements dont 350 à Montargis. Le patrimoine ne rencontre pas de difficultés majeures. Par le passé, le secteur du Grand Clos connaissait de nombreux regroupements et squats bruyants. Désormais, la situation est calme grâce notamment au travail mené par le gardien et les associations.

La seule difficulté persistante se situe à la Sirène en raison d'un groupe de jeunes qui squatte la résidence depuis longtemps (6 jeunes mineurs) et cela occasionne également du trafic de stupéfiants. De nombreuses actions y ont été menées, notamment des convocations, des dépôts de plainte et un renforcement de dispositions en matière de prévention situationnelle.

En matière de partenariats, le bailleur mène de nombreuses actions avec la ville de Montargis, mais également avec des associations (Association Montargoise d'Animation -AMA-), ainsi qu'avec les forces de l'ordre, notamment autour des groupes de partenariats opérationnels.



2- Indicateurs du transporteur Keolis

L'Agglomération Montargoise est l'autorité organisatrice des mobilités sur son territoire. Elle a choisi la délégation de service public comme mode d'exploitation du réseau. Le délégataire actuel du réseau Amelys est Keolis Montargis, filiale du Groupe Keolis.

Keolis assure la gestion du réseau Amelys dans le cadre d'un contrat de délégation de service public signé le 17 décembre 2012 avec l'AME.

Le réseau :

- 5 lignes régulières, les lignes 1 à 5
- 8 lignes complémentaires, les lignes 10 à 17
- 15 lignes secondaires, les lignes 20 à 34
- 1 navette de centralité, Coralys
- 1 service de substitution du réseau, destiné aux personnes à mobilité réduite, Moov'amelys
- Des services de transport à la demande Résago, sur réservation préalable, pour toutes les communes périurbaines
- Des services de transport à la demande spécifiques, sans réservation préalable (Flexo soirée, gare SNCF...).

Le réseau est confronté à trois natures d'incivilités :

- La première problématique porte sur les jets de projectiles rue Saint-Just qui sont le fait de jeunes collégiens. Il a été comptabilisé jusqu'à 12 jets par an. Des jeunes ont été identifiés par les caméras de la ville de Montargis et des convocations ont été réalisées. La situation semble maîtrisée, mais demeure fragile. Un groupe de travail spécifique a été organisé autour de la Police nationale pour coordonner les actions sur ce sujet.

- La seconde problématique concerne les incivilités à bord du bus envers les conducteurs avec des insultes qui peuvent être quotidiennes. Une recrudescence de ces violences a été constatée depuis la crise Covid. Des plaintes sont régulièrement déposées et les caméras dans le bus ont également un caractère dissuasif, voire d'aide à la résolution des plaintes.

- La troisième problématique se caractérise par le comportement des publics scolaires dans le bus autour d'une forme de « défouloir » et de diverses incivilités, notamment liées aux nouvelles formes de mobilité (exemple : défi de course en trottinette avec le bus).

Sur l'ensemble de ces problématiques identifiées, Keolis développe de nombreuses actions de prévention, en particulier avec les établissements scolaires, en lien avec la sécurité routière. Des liens étroits et constants existent également avec les forces de l'ordre et les Polices municipales. Des échanges sont réguliers avec le service des médiateurs du SOPC. Enfin une vigilance existe aux abords de la gare de Montargis, en particulier le soir concernant des publics marginalisés autour desquels des échanges ont lieu avec les partenaires locaux.

C- Services de Justice, d'accès au droit et d'aide aux victimes

1- Principaux axes de la politique pénale du parquet de Montargis

Le parquet de Montargis compte 11 juges et 4 procureurs ainsi que 39 fonctionnaires (29 seulement sont en poste).

Les priorités du parquet portent notamment sur les violences intrafamiliales et le trafic de stupéfiants. Les missions de prévention dans son aspect judiciaire sont pleinement partagées avec le préfet.

En matière pénale, l'activité du tribunal est marquée par une augmentation significative des procédures, en particulier sur les violences conjugales ou intrafamiliales et qui peuvent être physiques, sexuelles ou psychologiques.

En termes de partenariats, deux conventions ont été signées en juillet 2023 entre le parquet de Montargis et l'association des maires du Loiret :

- ◇ Instauration d'une boîte mail dédiée aux élus ;
- ◇ Favoriser les échanges d'informations entre le parquet et les élus ;
- ◇ Prévenir et sanctionner les atteintes qui leur sont portées dans l'exercice de leurs missions ;
- ◇ Faciliter le signalement d'actes d'incivilité ou de délinquance ;
- ◇ Renforcer la justice de proximité notamment par le déploiement du dispositif du rappel à l'ordre par le maire par le biais d'un protocole-cadre.

Par ailleurs, il existe un Comité local d'aide aux victimes (CLAV) présidé par le préfet de département et le procureur de la République. Le CLAV est chargé de l'adaptation du dispositif d'accueil, d'information et d'accompagnement des victimes dans la durée, en lien avec le ministère de la Justice et la délégation interministérielle à l'aide aux victimes. Des actions sont menées en particulier sur l'éviction des conjoints violents.

Concernant l'accueil et l'assistance des victimes, des prises en charge sont réalisées par l'AVL 45 (Association d'Aide aux Victimes du Loiret) et le LAE (Lieu d'Accueil et d'Écoute). L'aide juridictionnelle est accordée systématiquement aux victimes de violences conjugales sans condition de ressources.

Le suivi des auteurs demeure assuré par l'Association du service de contrôle judiciaire et d'enquête (SCJE), et en cas de condamnation par le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP). Certains auteurs peuvent également faire l'objet d'une prise en charge psychologique et sanitaire dans le cadre du dispositif RAISO (Responsabilisation des auteurs par l'information, le soin et l'orientation) mis en œuvre par l'association Entraide et Solidarités.

Parallèlement, le tribunal judiciaire de Montargis se saisit pleinement des autres dispositifs déployés pour lutter contre les violences conjugales et éviter leur renouvellement. Tout d'abord, la victime a la possibilité de saisir le juge aux affaires familiales pour obtenir dans les 6 jours une ordonnance de protection, visant notamment à interdire à l'auteur d'entrer provisoirement en contact avec elle.

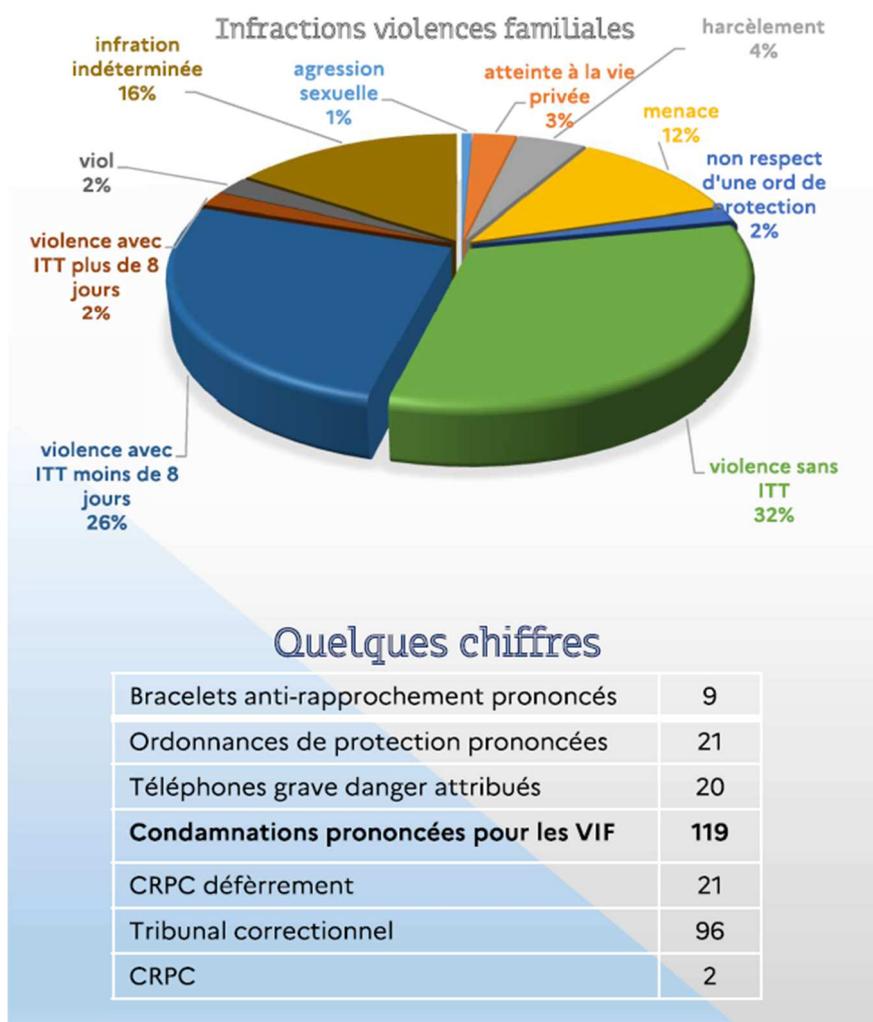
Ensuite, en fonction de l'imminence du danger, la victime peut se voir attribuer un téléphone grave danger (TGD) permettant à la victime d'alerter rapidement les forces de l'ordre en cas de menace. Les 20 TGD dont dispose la juridiction étaient attribués au 31 décembre 2021. De plus, le déploiement du bracelet anti-rapprochement (BAR) se poursuit. Il a été créé par la loi du 28 décembre 2019 visant à agir contre les violences au sein de la famille. Il permet d'assister la personne protégée et de surveiller l'auteur de violences.

Concernant le trafic de stupéfiants, un groupe local de traitement de la délinquance (GLTD) a été créé. Il a pour thématique unique la lutte contre le commerce illicite de stupéfiants sur l'ensemble des communes de Montargis et Châlette-sur-Loing. Il a permis de mieux coordonner les différents acteurs de la lutte contre le trafic de stupéfiants.

Le GLTD, initié et dirigé par le parquet, s'est réuni régulièrement depuis 2021 et il est en cours de réactivation en 2023. Ces réunions visent à faire un point sur les opérations réalisées, déterminer de nouveaux objectifs et renforcer la communication entre les différents acteurs.

Par ailleurs, de nombreuses actions sont menées en direction des établissements scolaires en particulier sur le thème des réseaux sociaux (sources de tensions et de cyberharcèlements). Dans le même esprit et dans une approche d'ouvrir le tribunal et « aller au-devant des citoyens », un projet de logo sur la justice est également envisagé avec des collégiens en 2023-2024, en lien avec la direction académique de l'Éducation nationale.

Données des infractions de violences familiales en 2021



2- Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD)

Le CDAD est un groupement d'intérêt public doté de la personnalité morale, placé sous la présidence du président du tribunal judiciaire du chef-lieu du département.

Le CDAD du Loiret tient des permanences d'information juridique en matière procédurale et en droit du travail. Il aide également à la constitution d'un dossier d'aide juridictionnelle. Le CDAD du Loiret propose de l'information juridique gratuite aux professionnels et bénévoles œuvrant dans le champ de la santé, de la famille et de l'insertion. Il travaille en partenariat constant avec divers intervenants et associations qui reçoivent sur rendez-vous lors de permanences sur tout le département en physique, mais aussi via un système de visioconférence avec des postes dédiés installés dans différentes mairies. Sur Montargis, une chargée de mission gère l'accès au droit et le dispositif France Service.

Cette structure réunit différents acteurs qui œuvrent pour l'accès au droit :

- Les professionnels du droit (comme les avocats, les notaires, les conciliateurs, les délégués du défenseur des droits, les médiateurs familiaux)
- Association d'aide aux victimes du Loiret ; Familles de France ; Lien social et Médiation ; Centre d'information sur les droits des femmes et des familles ; Agence Départementale d'information sur le logement ; écrivain public ; Juriste du CDAD.

Un partenariat autour du droit des étrangers reste à développer pour répondre à une demande grandissante dans ce domaine.

Une difficulté est relevée par rapport à l'organisation de manifestations sur l'Agglomération Montargoise liée à la réservation de salles qui nécessite un processus long et compliqué freinant l'organisation de certains ateliers.

Il apparaît une volonté de l'Agglomération Montargoise de faire davantage intervenir le CDAD sur le territoire comme ce fut le cas lors du projet « Jeune dans une école primaire montargoise ». Cette action fut un succès auprès des élèves. Le projet consiste à des interventions dans les établissements scolaires sous différentes thématiques animées par une psycho-criminologue, un gendarme, le planning familial et une assistante sociale. Ce projet est piloté et créé par le CDAD depuis 2021.

Une autre initiative du CDAD a été d'organiser une journée porte ouverte pour les personnes vulnérables. Une action qui sera reconduite en 2023 car elle s'est avérée très utile pour les personnes concernées et leur entourage.

Projet Jeunes du CDAD

Module	Description	Pour qui ?
Les Violences Scolaires :	Ce module a pour but de sensibiliser les élèves aux différentes formes de violences qui peuvent avoir lieu dans le milieu scolaire. Il s'agit alors de définir les notions de violences morales et violences physiques pour ensuite observer plus particulièrement les formes de violences avec des exemples concrets et leurs conséquences autant pour les victimes que les poursuites pénales. Harcèlement cyber harcèlement , atteintes aux biens, injures menaces rumeurs sont déclinées et illustrés par les élèves eux-mêmes avec notre aide. L'intervention se présente sous forme d'un diaporama avec échanges entre élèves et intervenant du CDAD.	CM1/CM2 et 6ème / 5ème.
Le Parcours Citoyen	Ce module a pour objectif de définir le mot citoyen , d'appréhender les droits et les devoirs de chaque citoyen et comprendre le rôle du citoyen au sein de la société. L'intervention se présente sous forme d'un diaporama avec échanges entre élèves et intervenant du CDAD suivi d'un jeu de l'oie en équipe.	CM1 et CM2, peut-être adapté aux I.M.E
Roue de la Citoyenneté :	Ce module a pour but de réaliser auprès des élèves une première approche de la notion de citoyenneté avec différents points tels que la définition de la démocratie et de la citoyenneté, les différents symboles de la République française ainsi que de repérer les droits et les devoirs des citoyens. L'intervention se présente sous forme d'un diaporama avec échanges entre élèves et intervenant du CDAD.	Convient aux classes de 6ème et 5ème.
L'exposition dématérialisée 13-18 questions de justice :	Ce module consiste à présenter une exposition droit des jeunes en demandant une réflexion en amont de la part des jeunes (autour des mots cyberharcèlement violence laïcité citoyenneté ...). Celle-ci est une exposition interactive qui permet d'apporter des réponses claires aux élèves des collèges sur la loi et le système judiciaire à partir de textes fondamentaux relatifs au droit des mineurs . Elle a pour objectif de permettre aux élèves de mieux repérer les acteurs sociaux, de comprendre le fonctionnement de l'institution judiciaire , au civil comme au pénal, de prendre conscience de leurs droits et de leurs devoirs, d'être informés des conséquences possibles d'un acte délictueux, d'être capable d'utiliser les moyens légaux d'accès au droit, de connaître les lieux d' information .	Convient aux classes de collège.
Une Justice Protectrice :	Ce module est nommé "une justice protectrice", il permet aux élèves de mieux comprendre le fonctionnement de l'institution judiciaire , au civil comme au pénal, de prendre conscience de leurs droits et de leurs devoirs , de comprendre le principe de laïcité d'être informés des conséquences possibles d'une infraction à la loi, d'être capable d'utiliser les moyens légaux d'accès au droit, et de connaître les lieux d' information . Si nous intervenons, le Conseil Départemental d'Accès au Droit, à la demande des chefs de juridiction du Tribunal Judiciaire d'Orléans a mis en place la possibilité d'assister à une audience correctionnelle pour les élèves.	Convient aux classes de lycée.

FOCUS SUR LE DISPOSITIF FRANCE SERVICE

Piloté par le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales via l'Agence nationale de la Cohésion des territoires, le réseau des structures labellisées « France services » se compose de 2 379 guichets uniques de proximité regroupant sur leurs sites plusieurs administrations.

Santé, famille, retraite, droit, logement, impôt, recherche d'emploi, accompagnement au numérique : à moins de 30 minutes de chez vous, les agents France services vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches administratives du quotidien au sein d'un guichet unique.

L'objectif est de proposer une offre élargie de service au public, au plus près des territoires, en particulier dans les zones rurales et les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

3- SPIP 45

Les missions du service pénitentiaire d'insertion et de probation sont définies par le code de procédure pénale. Il s'agit donc d'accompagner les personnes placées sous-main de justice (PPSMJ) dans leurs démarches d'insertion, de contrôler le respect de leurs obligations imposées par l'autorité judiciaire, ainsi qu'œuvrer à la compréhension de leur peine et participer à la prévention de la récidive.

Ces services assurent également les missions suivantes :

- La mise en œuvre des travaux d'intérêt général ;
- Les interventions en centre de semi-liberté ;
- Le suivi des placements sous surveillance électronique ;
- Le suivi des bracelets anti-rapprochement côté auteur ;
- Les suivis socio judiciaire pour les lourdes peines (ex : les injonctions thérapeutiques) ;
- Les obligations de soins ou autres obligations particulières de la mesure.

Le SPIP assure 800 mesures de suivis sur le Montargois, ce qui représente un travail à flux tendu pour les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation avec plus de 100 mesures chacun et un turn-over assez important dans les équipes et au sein de la direction. Il est soulevé une problématique de recrutement tout comme pour la PJJ.

Pour les suivis, le SPIP s'appuie sur la spécificité et le savoir-faire des acteurs locaux pour :

- L'accès aux soins avec notamment l'association Espace et parfois les intervenants des centres médico-sociaux. Cependant, certains praticiens n'acceptent pas de travailler en lien avec le SPIP car il ne s'agit pas d'une démarche de soin libre lorsque c'est une obligation de soin judiciaire ;
- L'accès aux droits sociaux ;
- L'accès au logement, une convention est d'ailleurs en place avec IMANIS pour le placement extérieur ;
- L'accès à l'emploi et à la formation comme pôle emploi et la mission locale ;
- L'accès au sport et à la culture...

Sur Montargis, le SPIP dispose d'une antenne qui couvre toute la juridiction de Montargis soit deux juridictions – le siège étant à Orléans. Leurs locaux seront prochainement installés en centre-ville de Montargis courant 2023 et bénéficiera de plus d'espaces notamment pour recevoir du public et assurer des activités en groupe.

Concernant les TIG, cette mesure fonctionne relativement bien sur le Montargois avec 70% de places au sein des collectivités territoriales dans les secteurs tels que les espaces verts avec 30 places (ce qui représente la majorité), l'entretien de locaux, la manutention, le service à la personne. Pour le 40^{ème} anniversaire des TIG, il est prévu de mettre en place une action pour célébrer cette mesure et permettre de la renforcer en mettant en avant les bénéficiaires autant pour les structures que pour les condamnés. Par ailleurs, un partenariat est envisagé avec Véolia pour ouvrir des postes sur le traitement des déchets et d'organiser des TIG collectifs à vocation pédagogique.

L'enjeu sur le territoire montargois est de développer le partenariat avec le secteur du soin tel que les médecins, les psychologues ou les psychiatres. En effet, il apparaît difficile de faire respecter les obligations de soins par le service faute de prise en charge par les praticiens adéquats et de structures de soins suffisantes sur le territoire. Il est en projet sur l'année 2023 de créer un groupe de travail auprès des personnes suivies pour travailler sur la gestion des émotions et les stratégies de contournement à mettre en place si le comportement addictif survient.

Par ailleurs, le SPIP 45 a été choisi par l'administration pénitentiaire comme service expérimental pour s'assurer de la qualité des stages de prévention réalisés par les associations dans le cadre d'alternatives aux poursuites ou peines complémentaires (stage citoyenneté, violences faites aux femmes, sécurité routière, etc.) afin d'aller vers une uniformisation de ces stages en vue de les labéliser.

4- PJJ 45

Sur la juridiction de Montargis comme pour chaque juridiction, les magistrats sont amenés à confier des mesures à la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) pour les mineurs ou au Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) pour les majeurs. Ils ont pour rôle de prévenir la récidive, favoriser la réinsertion et donner du sens à la peine.

Le service de PJJ est intégré au sein de l'unité éducative en milieu ouvert (UEMO) de Montargis, rattachée au service territorial éducatif en milieu ouvert (STEMO) du Loiret à Orléans. Cette unité reçoit les jeunes avec leurs parents, soit dans le cadre de la procédure pénale soit dans le cadre de la procédure civile.

Concernant la procédure pénale, l'unité est mandatée par le parquet en pré-sentenciel pour l'aide aux poursuites avec des enquêtes socio-éducatives ou des contrôles judiciaires et en post-sentenciel pour l'application d'une mesure éducative. Les types d'infractions sont pour l'essentiel d'entre eux liés à la consommation de stupéfiants, vols, violences entre jeunes et violences intrafamiliales.

Concernant la procédure civile, elle est saisie pour des situations de maltraitance ou de danger suite à une information préoccupante afin d'évaluer la mesure éducative qui serait la mieux appropriée.

Par ailleurs, l'unité est en charge des stages de citoyenneté pour les mineurs en partenariat avec les associations locales. Le partenariat est important dans son fonctionnement pour permettre l'inclusion des jeunes dans la société. Ainsi, l'unité est en lien notamment avec l'aide sociale à l'enfance, la mission locale, le Service d'Accueil Educatif de Jour, l'association Espace pour les addictions, AMARA 45, le centre d'accueil et d'hébergement « La Vie au Grand Air », l'Agglomération pour les places en TIG et l'auto-école solidaire portée par l'Association locale pour la promotion de l'emploi des jeunes (ALPEJ).

Cependant, l'unité fait face à un manque de personnel et un turn-over important sur le poste de responsable qui ne permet pas de s'appuyer suffisamment sur les partenariats locaux et de mener toutes les missions qui sont les leurs notamment au niveau social, puisque le poste d'assistante sociale est souvent vacant plusieurs mois d'affilés.

Par ailleurs, tout comme le service de contrôle judiciaire et d'enquêtes (SCJE), la PJJ fait le constat d'un enclavement du territoire montargois qui est très peu accessible en transport en commun et manque d'attractivité pour l'emploi, mais aussi le peu d'offres de formations et d'écoles spécialisées sur le secteur. Ces éléments amènent, selon la PJJ, à un isolement des populations les plus précaires, un manque d'insertion et un glissement facilité vers la délinquance.

Enfin, pour les années à venir, l'unité prévoit le recrutement d'un éducateur pour faciliter le partenariat avec l'Éducation nationale et intervenir en classe relais (le poste étant déjà créé). Cela permettra de renforcer la prévention primaire déjà en place avec le collège du Grand Clos – intervention d'un éducateur et d'un psychologue dans les classes de la cinquième à la troisième – et d'envisager une convention avec eux pour sensibiliser sur la justice des mineurs, la micro violence et le harcèlement.

Enfin, il existe un projet d'inclure la justice restaurative dans le processus de suivi des jeunes notamment avec des journées de sensibilisation à cette forme de justice.

5- Association des Victimes du Loiret (AVL)

L'AVL 45, association d'aide aux victimes du Loiret, accueille toute personne qui s'estime victime d'une infraction pénale. Cela comprend toutes personnes victimes d'une agression, d'une agression sexuelle, de violences conjugales, d'un vol, d'une escroquerie, d'un cambriolage, d'un accident de la circulation ou de toute autre infraction pénale. Les équipes de l'AVL sont composées de juristes, d'un criminologue, d'un travailleur social, d'un personnel

administratif et d'un psychologue. Le projet étant de recruter prochainement un psychologue supplémentaire ou d'étendre à un temps plein le poste actuel pour répondre à une demande accrue des victimes.

L'AVL assure ainsi aux victimes une écoute privilégiée, une information sur leurs droits, un accompagnement dans les démarches, une orientation au besoin et une prise en charge psychologique. Ses services sont gratuits et confidentiels.

Conventionnée par le ministère de la Justice, l'AVL dispose de deux bureaux d'aide aux victimes – un au tribunal judiciaire de Montargis et un au tribunal judiciaire d'Orléans. Sur le territoire montargois, l'AVL dispose de plusieurs permanences sur Montargis dont une à l'Espace Multi-services de l'AME, ainsi que dans les villes de Gien et Sully-sur-Loire.

Dans le cadre du partenariat local, l'AVL travaille conjointement avec le LAÉ qui est un lieu d'accueil et d'écoute qui dispose notamment d'un appartement relais pour les femmes victimes de violences conjugales. Ce lieu est animé par les associations Aidaphi et CIDFF, ce qui permet de réunir en un même lieu les compétences de juristes, psychologues, conseillères conjugales et travailleurs sociaux spécifiquement formés aux violences conjugales et intrafamiliales.

L'association assure également des permanences au centre pénitentiaire ainsi qu'au centre hospitalier. Cependant, elle est en manque d'effectif et n'arrive pas à faire face à l'augmentation des missions qui lui sont confiées et souhaite donc mettre l'accent sur le recrutement pour l'année en cours.

En effet, en 2022, il y a une augmentation d'environ 20% par rapport à 2021 du nombre d'entretiens réalisés sur l'ensemble du territoire couvert par l'association. Une augmentation marquée sur les permanences de Gien et Sully-sur-Loire, hors de l'Agglomération Montargoise. Sur la permanence de Montargis, les rencontres avec les usagers sont stables. Cette tendance s'observe de la même manière pour le nombre de victimes d'infractions pénales.

Plus de 70% des victimes accompagnées par l'AVL sont des femmes et plus d'un tiers des personnes reçues ont subi des violences dans le cadre de leur relation de couple actuelle ou passée.

Par ailleurs, l'AVL est l'association habilitée par le parquet pour le suivi du bracelet anti-rapprochement (BAR), créé par la loi du 28 décembre 2019 visant à agir contre les violences au sein de la famille. Il permet d'assister la personne protégée et de surveiller l'auteur de violences. Il se base sur une géolocalisation permanente de la victime, via le téléphone qui lui est remis, et de l'auteur présumé ou réel des violences, via son bracelet électronique. Dès que ce dernier se rapproche de la victime, une alarme est déclenchée qui peut entraîner une intervention des forces de l'ordre. Ce dispositif est complémentaire du téléphone grave danger que l'association a en charge également.

FOCUS SUR LE CHIEN SUKI

L'association AVL 45 s'est vu confier le 19 novembre 2022 une chienne, prénommée Suki qui a la particularité d'être un chien d'assistance judiciaire. Plus qu'une chienne, Suki sera un réel soutien moral au service des victimes. Elle a pour vocation d'apporter un soutien physique aux victimes, leur permettant ainsi de s'apaiser, de se sentir en sécurité et de libérer leur parole. Elle a été éduquée par l'association Handi'Chiens afin que les victimes puissent bénéficier de sa présence lors des entretiens réalisés par l'équipe de l'AVL et pendant tous les actes de la procédure pénale. Elle intervient pour le moment sur Orléans, mais devrait venir accompagner aussi les victimes sur l'Agglomération Montargoise prochainement.



6- Service de Contrôle Judiciaire et d'Enquêtes (SCJE)

Dans le secteur de la justice, l'association de Service de Contrôle Judiciaire et d'Enquêtes (SCJE) intervient sur les juridictions des Cours d'appel de Bourges (Indre- Nièvre – Cher) et d'Orléans (Loiret – Loire et Cher). L'équipe est composée essentiellement de juristes. Il s'agit d'une association nationale qui se compose de plusieurs entités dans toute la France métropolitaine et l'outre-mer.

Cette association se voit confier des mesures par les parquets et les juges en lien avec les auteurs d'infractions telles que les enquêtes sociales en temps réels, les suivis de contrôles judiciaires, les fonctions de délégués du procureur assurant les médiations pénales, les rappels à la loi et les compositions pénales.

Au niveau civil, l'association est aussi amenée à réaliser des enquêtes sociales pour le juge aux affaires familiales ainsi que les auditions pour mineurs. Par ailleurs, une partie de l'activité de l'association consiste à organiser des stages de prévention dans le cadre de peines principales, peines complémentaires ou des mesures alternatives aux peines. Ces stages portent sur plusieurs sujets : citoyenneté – parentalité – sécurité routière – violences conjugales.

Le SCJE collabore avec d'autres partenaires du tissu associatif de l'Agglomération Montargoise pour des échanges sur des situations et notamment pour la réalisation des stages (EP45 – APLEAT – Addiction France – Mission locale – SPIP – AVL – CIDFF). L'antenne du Centre Val-de-Loire exerce ses missions sur tout le ressort des Cours d'appel de Bourges et d'Orléans ce qui inclut des permanences au sein du tribunal judiciaire de Montargis.

Pour le SCJE, et dans le prolongement de ces permanences, un lieu d'accueil des justiciables hors des murs du tribunal serait un atout pour l'association. Cela pourrait se traduire par la location de bureaux ou de salles de réunions pour permettre de renforcer le service de suivi et d'accompagnement des auteurs d'infractions et la réalisation de mesures alternatives, notamment pour les stages qui pourraient avoir un impact bénéfique sur la prévention de la récidive. Cela serait également un moyen d'externaliser les services et de regrouper en même lieu les démarches socio-judiciaires.

Par ailleurs, l'association remarque des difficultés sociales qui s'accroissent d'année en année du fait notamment d'une migration toujours importante de population précaire depuis Paris vers le bassin montargois. Ainsi, selon SCJE, la ruralité et un manque de mobilité vers les zones attractives d'emploi tel qu'Orléans ou même Paris renforcent l'inactivité, la pauvreté, le bas niveau d'études et par extension accentuent certaines infractions comme les violences intrafamiliales, le trafic de stupéfiants, l'alcoolémie au volant, la conduite sans permis, etc.

D- Éducation nationale

1- Collèges et lycées : principaux constats sur le climat scolaire et les partenariats existants

L'Agglomération Montargoise compte six collèges publics et cinq lycées publics avec un afflux important d'élèves chaque année. Le climat scolaire est globalement positif. En moyenne, chaque établissement réunit 5 conseils de discipline par an, mais avec parfois jusqu'à 17 conseils de discipline dans un établissement. L'absentéisme est par ailleurs très marqué dans certains établissements, en particulier dans les lycées professionnels ou certains collèges du territoire.

Par ailleurs, les abords de certains établissements font l'objet de regroupements pouvant occasionner des tensions ou des bagarres, voire également sur les trajets de retour au domicile. Les chefs d'établissements sont vigilants à ce sujet et des échanges réguliers ont lieu avec les forces de l'ordre et les Polices municipales.

Ces tensions naissent souvent sur les réseaux sociaux et parfois dès le plus jeune âge (pratiques régulières dès le primaire). Sur ce thème, l'ensemble des établissements

s'accordent à dire que c'est un fléau et qu'il faut renforcer les actions de prévention, y compris en direction des parents. Cette problématique sous-tend les faits de cyberharcèlement qui peuvent amener à des situations de troubles et détresses mentales pour des élèves.

En effet, concernant le bien-être des élèves, il est constaté une augmentation sensible de la détresse psychologique chez certains, en particulier depuis la période post-covid avec le développement, dans certains cas, de phobies scolaires.

Les acteurs éducatifs souhaitent à ce sujet un renforcement des prises en charge. Ils peuvent notamment s'appuyer sur les personnels en interne, à savoir les PsyEN (Psychologues de l'Éducation nationale). Ils ont pour missions d'accompagner les élèves dans leur scolarité et ils sont à la fois psychologues et conseillers d'orientation.

Par ailleurs, les chefs d'établissements et leurs équipes peuvent également faire appel depuis 2018 à l'Équipe Mobile d'Intervention et de Crise pour Enfant et Adolescent (EMICEA) rattachée à l'Établissement Public de Santé Mentale du Loiret (EPSM) Georges Daumézon⁴. L'objectif est de prendre en charge dans les 72 heures une situation de crise sur le lieu et dans le contexte de son apparition, sans avoir obligatoirement recours à l'hospitalisation. Les Centres Médico Psychologiques (CMP) sont par ailleurs saturés sur le territoire.

En matière de prévention, les établissements scolaires soulignent les liens solides et quotidiens existants avec le SOPC, en particulier autour des cellules de veille, sur l'accompagnement des mesures de responsabilisation et sur la prise en charge des élèves exclus.

Concernant plus spécifiquement les lycéens, les chefs d'établissements alertent sur la problématique des stupéfiants. En effet, au-delà de la consommation de cannabis ancrée chez certains élèves, d'autres sont sollicités, voire actifs, dans des réseaux en agissant comme gquetteurs. Cela impacte naturellement leur implication scolaire et leur comportement.

De nombreux acteurs sont également en lien avec les établissements autour d'actions couvrant différents domaines : cyberharcèlement, médiation, point écoute Ado (AMARA 45), déploiement du dispositif PhARE, Imanis (accompagnement social, pratique du numérique), troupe de théâtre sur l'éducation à la sexualité, prévention des addictions (association Espace), fresque sur la laïcité, cafés des parents, Pass culture, etc.

Par ailleurs, les chefs d'établissements ont exprimé le souhait de travailler collectivement sur trois thématiques avec le soutien du CISPD :

- Le rapport à la loi et à la justice ;
- Le bon usage des réseaux sociaux et la prévention de la propagation des rumeurs ;
- La prévention routière en particulier des pratiques autour des vélos et des trottinettes.

2- Missions de la direction académique du Loiret

La direction académique du Loiret est chargée de la mise en œuvre de l'action éducatrice et de la gestion des personnels et des établissements qui y concourent dans le cadre de l'application de la stratégie académique.

La direction académique met ainsi en œuvre la politique éducative définie par le gouvernement. Sous l'autorité directe du recteur et du ministre chargé de l'éducation, ses responsabilités s'exercent dans les domaines administratifs (direction de l'ensemble des services d'éducation du département) et pédagogiques (coordination de l'action éducative et contrôle du fonctionnement des établissements).

Elles couvrent cinq domaines essentiels :

- La carte scolaire : implantation des moyens d'enseignement dans les écoles, les collèges et les lycées ;

⁴ Pour plus d'informations : <https://www.epsm-loiret.fr/wp-content/uploads/2023/02/Equipe-Mobile-dIntervention-de-Crise-en-faveur-des-Enfants-et-Adolescents-du-Loiret.pdf>

- La gestion des enseignants des écoles : recrutement, mutations, promotions, retraites ;
- La gestion des élèves : affectation dans les collèges et les lycées, gestion des bourses et des fonds sociaux ;
- L'organisation des examens du premier cycle et du second cycle court ;
- La vie scolaire et pédagogique des écoles, collèges et lycées : impulsion, animation et évaluation des processus éducatifs.

Le directeur des services départementaux de l'Éducation nationale exerce son autorité sur l'ensemble des services et des établissements de l'Éducation nationale (sauf ceux de l'enseignement supérieur) de son département. Entouré de conseillers techniques (inspecteur d'académie adjoint, inspecteurs de l'Éducation nationale, inspecteur de l'information et de l'orientation, médecin, infirmière, assistante sociale, responsables départementaux) ainsi que de comités consultatifs, et assisté de services administratifs, il met en application les directives du ministre et du recteur.

À ce titre, la direction académique coordonne notamment les actions spécifiques sur le climat scolaire, en particulier sur le harcèlement scolaire comme le programme « pHARe ». Ce programme à destination des écoles et collèges, est livré clef en main, à travers une plateforme numérique, et combine plusieurs actions et dispositifs incluant un large éventail d'outils variés et concrets pour prévenir le harcèlement et pour intervenir lorsqu'il se produit. Le programme « pHARe » concerne toutes les écoles et les collèges depuis la rentrée 2021.

Par ailleurs, la direction académique diffuse la méthode PIKAS⁵ qui consiste en une série d'entretiens individuels avec les élèves ayant pris part au harcèlement et au cours desquels on recherche avec eux ce qu'ils pourraient eux-mêmes mettre en œuvre pour que le harcèlement cesse. Un projet de parents ambassadeurs des réseaux sociaux est également en réflexion.

Enfin, chaque établissement scolaire de l'Agglomération Montargoise peut faire appel à l'intervention des équipes mobiles de sécurité (EMS). Elles ont pour objectif d'améliorer le climat scolaire au sein des écoles et des établissements de l'académie, par une capacité rapide d'intervention et une aide adaptée à distance, et/ou sur site.



Plaquette du programme pHARe
Site internet du ministère de l'Éducation nationale



Intervention d'un officier de Police
Site internet du ministère de l'Intérieur

⁵ Le site dédié à la lutte contre le harcèlement en milieu scolaire : <http://acver.fr/jdv>

E- Indicateurs des services intercommunaux et municipaux

1- Service Développement Social et Urbain et coordination du COPS

Depuis sa création en 2001, l'AME s'est largement impliquée dans le domaine de la prévention de la délinquance. À ce titre, dans le cadre de la politique de la ville, la compétence en matière de prévention a été adoptée et un Contrat Opérationnel de Prévention et de Sécurité (COPS) a été signé dès 2004, puis renouvelé régulièrement.

Ainsi, l'AME est engagée depuis vingt ans dans le champ de la tranquillité publique par des moyens importants dédiés en matière de sécurité, de médiation et de prévention, sous l'autorité du Président, en lien avec le sous-préfet de Montargis et le procureur de la République. Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), créée le 7 novembre 2002, vise à mieux coordonner les actions autour de trois principes structurants du Contrat Opérationnel : mettre la victime au centre du dispositif ; la prévention et la dissuasion ; la sanction et la réparation.

Le CISPD est également fondé sur un diagnostic (état des lieux) et des objectifs partagés de prévention et de sécurité entre les attentes de la population et des différents acteurs du territoire pour apporter des solutions concrètes et partenariales à des problèmes identifiés. Au quotidien, le CISPD qui pilote le COPS est animé opérationnellement par la responsable du service Développement Social et Urbain, en lien avec le Directeur Général Adjoint. Dans le cadre de la réactualisation du diagnostic intercommunal de sécurité, l'Agglomération a impulsé une véritable réflexion de restructuration et d'organisation du CISPD en renforçant le partenariat local et en refondant les groupes de travail existants.

2- Service Opérationnel de Prévention et de Citoyenneté (SOPC) et Programme réussite éducative (PRE)

Le Service Opérationnel de Prévention et de Citoyenneté (SOPC) intervient auprès des personnes troublant la tranquillité publique et/ou les espaces communs des bailleurs, situés en quartiers prioritaires, dans une relation d'écoute et de dialogue.

À ce titre, depuis mars 2008, des agents de prévention et de citoyenneté, recrutés sous le statut d'adultes-relais, mènent des actions en faveur des habitants de l'AME. Ils ont pour principales missions d'accueillir, écouter, orienter et exercer toute activité qui concourt au lien social. Ils sont le relais d'information entre les habitants et les institutions. Un numéro vert et gratuit est à la disposition du public pour faire appel à eux.

Ils interviennent du mardi au samedi, de 14h à 18h et de 19h à 22h. Leur périmètre d'intervention : Montargis et Châlette-sur-Loing (La Chaussée, le Bourg/Chautemps, Vésines ou Le Plateau). Les partenaires sont les bailleurs sociaux (Valloire Habitat, LogemLoiret et 3F Centre Val de Loire), les associations, les entreprises et les services municipaux et intercommunaux. Des réunions mensuelles sont organisées avec les partenaires.

Sous l'autorité hiérarchique de la coordinatrice du SOPC, les agents de prévention et de citoyenneté conduisent les missions suivantes :

- Assurer la pacification des relations dans les espaces publics et la prévention des conflits,
- Contribuer à améliorer ou préserver le cadre de vie,
- Prévenir et aider la résolution des petits conflits de la vie quotidienne par le dialogue,
- Assurer une veille technique et sociale,
- Assurer une veille résidentielle nocturne,
- Assurer l'interface entre les structures publiques ou privées et l'utilisateur,
- Médiation contre l'occupation des halls d'immeuble et autres parties communes ou publiques,
- Mettre en place des actions d'information ou de sensibilisation avec les services concernés,
- Participer à des actions citoyennes.

Le programme de Réussite Educative (PRE)

Acteur essentiel du volet éducatif du territoire, en particulier avec les établissements scolaires, le Programme de Réussite Éducative (PRE) mis en place par l'Agglomération est un service gratuit et confidentiel permettant de travailler avec l'ensemble des institutions agissant dans le champ de l'enfance, de l'adolescence et de la parentalité. Les objectifs du PRE :

- Accompagner l'enfant dans sa scolarité,
- Faciliter l'accès aux professionnels de santé,
- Soutien psychologique,
- Encourager l'accès aux actions culturelles et sportives,
- Soutenir et conseiller les parents,
- Favoriser les sorties familiales.

La Cellule de Veille Éducative (CVE)

Afin de proposer des solutions éducatives et/ou d'insertion aux jeunes en rupture scolaire, l'Agglomération a constitué une Cellule de Veille Éducative (CVE).

La circulaire du 9 mai 2007, relative à l'application des articles 8 et 10 de la loi du 05 mars 2007, relative à la Prévention de la Délinquance, précise que ce dispositif a pour objet de faciliter la mise en oeuvre de l'action sociale. Il s'appuie sur la déontologie et les modes d'intervention des professionnels de l'action sociale et repose sur la compétence des professionnels chargés d'évaluer les situations et de prendre la responsabilité d'informer le Maire et le Président du Conseil Départemental. Le respect des notions « d'intérêt de la personne » et de « missions convergentes » constituent un préalable au partage d'information.

Basée sur une charte de déontologie et en présence des acteurs éducatifs et des élus des communes concernées (Amilly, Châlette-sur-Loing, Montargis et Villemandeur), la Cellule de Veille Educative sert à :

- Mobiliser et coordonner les intervenants éducatifs et sociaux, les professionnels de l'insertion et de la santé, pour repérer les jeunes en situation de rupture ou en voie de rupture scolaire, et leur proposer des solutions éducatives et/ou d'insertion ;
- Renforcer ces dispositifs pour garantir à chaque jeune la possibilité d'accéder à une offre éducative adaptée lui permettant d'assurer ou de rétablir la continuité de son parcours éducatif;
- Donner les impulsions nécessaires, les solutions concrètes au niveau local, en prenant en compte la diversité des situations et la variété des moyens et des ressources disponibles.

3- Contribution des acteurs de la jeunesse à la prévention

Les acteurs de la jeunesse du territoire sont des maillons essentiels en matière de prévention, en particulier autour des nombreuses actions conduites par les structures de proximité ou les lieux d'accueil (Maisons des jeunes à Amilly, Châlette-sur-Loing et Montargis). Les villes déploient également de nombreuses actions dans le champ sportif, un levier d'intégration sociale structurant le temps libre des jeunes et créant des liens de confiance entre les jeunes et les adultes ou entre les jeunes eux-mêmes. Ainsi, le sport représente un moyen important pour lutter contre la délinquance ou l'oisiveté.

Par ailleurs, il est constaté que les jeunes de l'AME circulent entre les différents lieux d'animation du territoire, souvent en lien avec leur établissement scolaire d'affectation. Certaines structures accueillant jusqu'à un tiers des jeunes extérieurs à leur ville de résidence. Sur certaines communes, les établissements scolaires accueillent des animateurs durant la pause-méridienne autour d'actions destinées à renforcer les compétences psychosociales.

De façon générale, de nombreuses actions sont menées par les acteurs de la jeunesse avec le soutien des partenaires du territoire : suivi du décrochage scolaire en lien avec le SOPC, conduite de chantiers éducatifs avec les bailleurs sociaux (LogemLoiret et Valloire Habitat), déploiement d'une bourse aux projets, organisation de visite de la caserne ou du commissariat, prévention par le sport (futsal, boxe), accompagnement du dispositif TAPAJ avec l'association Espace, etc.

4- Contrat Local de la Santé (CLS)

Issu de la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoire (HPST) du 21 juillet 2009, le Contrat Local de Santé (CLS) est un outil qui permet à l'Agence Régionale de Santé (ARS) de contractualiser avec les collectivités locales pour la mise en place d'actions spécifiques sur son territoire.

Le Contrat Local de Santé incarne la dimension intersectorielle de la politique de santé dans le but de mieux répondre aux enjeux d'accès aux soins, aux services, et à la prévention, notamment pour les personnes vulnérables, et aux enjeux d'amélioration des contextes environnementaux et sociaux qui déterminent, à plus ou moins long terme, l'état de santé des populations au niveau local. En créant une synergie entre tous les acteurs de santé locaux, le CLS vise un objectif de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

Conscients de la nécessité de concevoir une stratégie permettant de répondre aux enjeux de santé liés au vieillissement, aux inégalités de santé et à la démographie des professionnels de santé sur leur territoire, l'Agglomération Montargoise et le Syndicat Mixte du Pays Gâtinais ont souhaité co-porter un Contrat Local de Santé.

Ainsi, après un Diagnostic Local de Santé (DLS) réalisé par l'Observatoire Régional de Santé (ORS) en 2014, un premier CLS a été signé le 9 novembre 2015, pour une durée de 3 ans, puis un second en 2019. Le CLS est désormais porté par le PETR du Montargois-en-Gâtinais, né de la fusion du Syndicat Mixte du Pays Gâtinais et du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Ce contrat se décline en 4 axes stratégiques, faisant objet de fiches-actions :

- Axe 1 : Favoriser et optimiser l'accès à l'offre de soins,
- Axe 2 : Optimiser les parcours de santé,
- Axe 3 : Soutenir les actions de prévention et d'éducation thérapeutique (sensibilisation, formation),
- Axe 4 : Défendre l'inclusion culturelle et sportive des personnes handicapées, âgées en perte d'autonomie, souffrant de maladies chroniques et/ou précaires.

Dans le cadre des réflexions en cours sur le nouveau contrat, la santé mentale constituera un axe à part entière. Des échanges étroits sont menés à ce titre avec l'ensemble des acteurs concernés.

F- Indicateurs des partenaires locaux et départementaux

1- Agence Départementale des Solidarités Gien-Montargis et prévention spécialisée

Les agences départementales des solidarités (ADS) du département du Loiret apportent un soutien de proximité aux familles, aux enfants et aux jeunes. Elles accompagnent également les personnes âgées en situation de dépendance et les personnes en situation de handicap pour les aider à retrouver ou développer leur autonomie de vie. Elles aident à l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté.

Chaque ADS s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire de professionnels (assistants sociaux, éducateurs, conseillers, personnels de santé...) qui analysent les besoins des publics afin de leur proposer une aide ou un accompagnement personnalisé et adapté.

L'Agence Départementale des Solidarités Gien-Montargis et son Pole Citoyenneté et Cohésion Sociale participent ainsi activement aux travaux du COPS, notamment aux groupes territoriaux ou aux cellules de veille éducative. Des liens étroits sont également établis avec les partenaires du territoire, en particulier avec les CCAS, le PRE, le Pimms Médiation, les acteurs de la prévention ou les associations œuvrant dans le champ des violences conjugales et intrafamiliales.

Les professionnels de l'ADS soulignent que le montargois attire de nouvelles populations qui sont davantage tournées vers l'Île-de-France plutôt qu'Orléans. Ce qui occasionne des besoins croissants en logements, en mode de garde, en transport ou en services de proximité.

Enfin, l'action du Département du Loiret se traduit par son soutien à la prévention spécialisée. L'intervention de la prévention spécialisée s'adresse principalement aux jeunes de 16 à 25 ans dont les relations sociales et familiales sont jugées fragiles et/ou dégradées. Il s'agit d'une action territorialisée dans la mesure où elle est organisée sur les seuls territoires pour lesquels un besoin spécifique a été identifié. Des discussions sont en cours avec l'AME pour le déploiement de ce dispositif sur le Montargois, comme ce fut le cas par le passé.

2- Mission locale : Association Insertion Jeunes Arrondissement de Montargis (AJIAM)

La Mission locale AJIAM permet aux jeunes de 16 à 25 ans d'être écoutés, de bénéficier d'une aide personnalisée et de trouver des solutions pour avancer dans leur vie professionnelle (orientation, formation, emploi) et/ou dans leur vie personnelle (logement, santé, citoyenneté, mobilité...). La Mission locale propose également aux employeurs un véritable appui dans leurs recrutements (recherche ciblée de candidats, suivi dans l'emploi...).

Au total, l'AJIAM a accompagné 2 855 jeunes en 2022 en couvrant l'est du département, Montargis et Gien. Ce sont 521 jeunes qui ont signé un contrat engagement jeune (CEJ) sur l'année.

Concernant le territoire de l'AME, en 2022, ce sont 1 255 jeunes qui ont été en contact avec la Mission locale soit 44% des jeunes suivis par l'AJIAM. Leurs profils sont à 70% de niveau infra bac ou bac, à 52% âgés de 18-21 ans, 33% de 22-25 ans et 12% de mineurs.

La Mission locale participe au partenariat local, en particulier les cellules de veille éducative, ce qui permet des liens étroits avec les médiateurs du SOPC.

À partir d'un diagnostic de la situation sociale et professionnelle des jeunes, des dispositifs spécifiques sont mis en place, notamment le parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PASEA), le contrat engagement jeune (CEJ), des actions collectives sur le développement personnel, des tests sur les compétences psychosociales, des ateliers citoyenneté, des simulateurs de conduite, etc.

En fonction des situations, des dispositifs sont notamment engagés dans le champ de l'hébergement ou des démarches administratives. La part des problématiques sociales prend souvent le dessus sur les situations, ainsi que les questions liées à la santé, en particulier les addictions ou les problématiques de santé mentale. Sur le champ de la santé, une psychologue assure toujours les demandes croissantes : 111 jeunes du montargois ont été reçus en 2022, 96 en 2021 et 73 en 2020.

→ Focus sur le contrat d'engagement jeune (CEJ)

Le contrat d'engagement jeune (CEJ) remplace la garantie jeune depuis mars 2022. Le CEJ est destiné aux jeunes les plus éloignés de l'emploi et s'inscrit dans la lignée du plan « 1 jeune, 1 solution » initié en juillet 2020. Ce contrat a pour objectif une entrée plus rapide dans l'emploi grâce à un accompagnement personnalisé et soutenu.

Ce CEJ est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans révolus et aux jeunes en situation de handicap de moins de 30 ans sans emploi, qui ne sont pas en formation, qui ne font pas d'études supérieures, qui sont confrontés à une difficulté d'accès à l'emploi durable et qui souhaitent s'engager dans un parcours vers l'emploi.

Parmi les engagements du jeune bénéficiaire, figurent l'assiduité au programme défini et la participation active à l'ensemble des actions prévues. Il s'agit d'un parcours entièrement personnalisé qui peut durer de 6 à 12 mois en fonction du profil, pour aider ces jeunes à définir

leur projet professionnel et à trouver un emploi. La durée de l'accompagnement peut exceptionnellement aller jusqu'à 18 mois au regard des besoins du jeune.

Lorsque le jeune signe son contrat, il bénéficie :

- D'un accompagnement personnalisé avec un conseiller dédié qui le suit tout au long de son parcours et jusqu'à ce qu'il trouve un emploi durable ;
- D'un programme intensif de 15 à 20 heures par semaine composé de différents types d'activités (formation qualifiante / pré-qualifiante, mission d'utilité sociale, stage, immersion en entreprise, appui à des phases de recherche d'emploi, préparation à l'apprentissage, etc.) ;
- D'une allocation pouvant aller jusqu'à 500 € par mois en fonction de l'âge, des ressources, du statut fiscal (autonome ou rattaché fiscalement à un foyer aux revenus modestes) et à condition que le jeune respecte ses engagements.

3- Caf du Loiret

Les Caisses d'Allocations Familiales (CAF) sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des CAF témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

Les quatre missions emblématiques de la branche famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Sur le bassin de l'Est du Loiret, la CAF se divise en 2 services avec environ 20 employés :

- Un service de conseillers territoriaux qui ont pour mission de développer les centres de loisirs, les crèches et les lieux de parentalités et les partenariats – toujours en lien avec les collectivités ;
- Un service de travailleurs sociaux qui ont en charge d'accompagner les allocataires sur des besoins spécifiques en partenariat avec les assistantes sociales.

Au niveau de l'Agglomération Montargoise, la CAF a une antenne ouverte tous les jours avec un service d'accueil des allocataires sur rendez-vous et avec des bornes en libre-service. Les rendez-vous ont été complets tout au long de l'année 2022. En dehors des rendez-vous, le flux est assez constant avec une fréquentation très importante des bornes libre-service.

Les conseillers territoriaux viennent en appui pour les structures d'accueil et de parentalité, mais sont également en charge d'établir et de pérenniser les partenariats locaux notamment pour les actions financées dans le cadre du contrat de ville.

Sur l'Agglomération, la Caf accompagne notamment l'Association Montargoise d'Animation (AMA) qui est un lieu d'accueil et d'accompagnement à la scolarité, mais aussi l'association Mille sourires qui vient en aide aux familles défavorisées en distribuant des produits pour bébés, apportant un soutien scolaire, des cours d'alphabétisation ou encore des ateliers réparations de vélo pour aider à la mobilité.

Par ailleurs, plusieurs projets sont en cours ou à venir sur l'Agglomération, notamment autour de l'enfance et de la jeunesse et du cofinancement de plusieurs actions portées par des associations locales au niveau du quartier de la Chaussée ou pour la restructuration du centre de loisirs sur la commune d'Amilly.

Au niveau de la prévention, le personnel est systématiquement formé et sensibilisé aux

violences intrafamiliales afin de permettre un accompagnement individuel au besoin et faire le relai rapidement avec les associations locales.

Toujours au niveau de la prévention, il est fait le constat d'un manque d'élan au niveau de la prévention de la radicalisation et de sensibilisation aux valeurs de la République. En effet, la CAF avait lancé un appel à projets mais aucun partenaire n'a été retenu faute de mobilisation ou de temps pour porter une action efficace. Sur d'autres territoires, ce sont les centres sociaux qui portent ce type d'actions.

Enfin, le nombre d'habitants sur l'Agglomération est en constante augmentation ce qui soulève plusieurs problématiques notamment dans le fonctionnement de la structure. Il est observé par la Caf un déplacement sur le territoire, depuis Paris, de familles très pauvres qui cherchent des logements moins chers. Ces situations font croire la fréquentation de la Caf et donc le besoin en personnel.

La Convention territoriale globale: une vision de travail conjointe sur 4 ans entre la CAF et l'Agglomération Montargoise et les communes qui la composent

Les communes (et leur regroupement) sont particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens. Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités territoriales.

Dans ce cadre, la convention territoriale globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de l'Agglomération Montargoise visent à :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

4- IMANIS

IMANIS est le fruit de l'engagement désintéressé de plusieurs bénévoles qui s'indignent de voir des gens à la rue et décident de créer des lieux d'accueil. Les équipes font leur, le combat de l'Abbé Pierre et s'engagent localement dans la lutte contre le mal logement et la précarité.

Les professionnels bâtissent des réponses successives aux problématiques d'accueil, de soins, d'hébergement, de logement et d'accompagnement des publics vulnérables. IMANIS développe un concept d'accueil et une dynamique d'insertion, pour une plus grande ouverture sur la société des personnes en situation de précarité. IMANIS s'engage à assurer :

- La place prépondérante de la personne accueillie.
- Le droit d'expression de tous : usagers, adhérents, bénévoles, salariés.
- Le développement de la vie associative à travers toutes ses composantes, condition essentielle de la vitalité de l'association.
- La représentation et la défense des intérêts des personnes vulnérables, en détresse, vivant dans la précarité...
- La qualité de ses services en développant l'observation et l'anticipation, l'innovation et l'expérimentation, l'information et la formation, et en procédant à leur évaluation régulière.
- La proximité de son action par sa présence sur l'ensemble du territoire.

Sur l'Agglomération Montargoise, IMANIS est notamment très engagée sur la prise en charge des femmes victimes de violences autour d'un Centre d'Hébergement d'urgence (CHU) dont

une antenne a été ouverte sur Montargis avec 10 places (4 places sur Orléans). Le CHU est accessible à toutes femmes victimes, quel que soit le type d'agression (verbale, physique, psychologique, administrative, économique et/ou sexuelle). Elles peuvent y être accueillies avec leurs enfants. L'orientation se fait par l'intermédiaire du 115. Ces places sont ouvertes 7j/7 et 24h/24. Après l'accueil d'urgence, les travailleurs sociaux construisent avec les femmes des projets de reconstruction de long terme (emploi, logement, démarches juridiques).

Concernant les publics en situation de précarité, depuis le 1er juin 2017, le n°115 et le SIAO (Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation) sont pilotés par IMANIS dans le Loiret.

Plateforme de 1^{er} accueil, le 115 est un numéro d'urgence sociale gratuit, accessible à tous 24h/24 et 7j/7. Le 115 a été mis en place afin de répondre aux besoins suivants :

- Accéder à un hébergement d'urgence,
- Demander une aide alimentaire,
- Se renseigner sur les services sociaux et les associations caritatives existants,
- Se renseigner sur l'accès aux droits,
- Se renseigner sur les interventions des équipes mobiles et autres services d'urgence,
- Accéder aux soins et à l'hygiène,
- Recevoir une écoute, des conseils.

Le permanencier « 115 écoute », évalue la situation, informe des possibilités existantes et oriente sur les dispositifs et services d'urgence sociale du Loiret, avec lesquels il se met en lien. Il s'agit de mettre à l'abri les personnes les plus vulnérables, en leur donnant une réponse immédiate sur les possibilités d'hébergement et d'accueil.

G- Synthèse des ateliers collectifs

Dans le cadre de l'élaboration du diagnostic intercommunal de sécurité, une journée de travail a été organisée le 17 mai 2023 autour de six ateliers participatifs. De nombreux partenaires y ont participé. Après avoir échangé sur les points clés du diagnostic, les participants ont travaillé sous forme d'ateliers thématiques, dont voici les principaux éléments (cette synthèse retrace les principaux sujets abordés sans un caractère exhaustif).

Thématique n°1 : Sécurité, dissuasion et prévention situationnelle

◆ Atelier 1 : Occupations abusives d'espaces publics et trafics de stupéfiants, quelles coopérations locales pour lutter contre ces phénomènes au quotidien ?

Les partenaires ont échangé sur la nature des nuisances et leur saisonnalité. Les difficultés principales portent sur des occupations de halls ou de leurs abords et dont certaines sont liées à du trafic de stupéfiants. Les échanges d'informations entre partenaires sont essentiels à ce sujet afin d'agir sur ces nuisances, en particulier sur les détournements d'usage de logements (stockage de produits stupéfiants, lieu de repli, etc.).

Au-delà des actions policières et des réponses judiciaires, chacun a convenu de la nécessité de travailler auprès des jeunes et des familles, en particulier dans le champ de la parentalité et dans une approche pluridisciplinaire. Le réseau associatif des quartiers est également un point d'appui pour toucher directement les publics concernés.

Par ailleurs, des participants ont souligné l'intérêt de s'appuyer sur le champ sportif ou la culture. De façon générale, il a été convenu de la nécessité de pouvoir disposer d'une équipe d'éducateurs spécialisés afin de travailler auprès des jeunes publics en rupture. Le travail des médiateurs du SOPC étant complémentaire.

D'autres exemples ont été présentés, en particulier autour des convocations de rappel à l'ordre solennel des jeunes et des familles qui ont été identifiés sur des nuisances. Une convention dans ce sens est en préparation entre le procureur de la République et les élus (NLDR : convention signée en juillet 2023).

◆ Atelier 2 : Réseaux sociaux : quelles actions de prévention auprès des jeunes et quel rôle pour les parents ?

Les réseaux sociaux sont souvent la source de tensions ou de conflits. Ainsi, il paraît nécessaire pour les participants de former les parents à ces outils pour mieux contrôler et réguler les usages. Certains jeunes étant dans des formes d'addictions, avec des risques psychosociaux, des problèmes de sommeil et d'apprentissage. À ce titre, une sensibilisation dès le plus jeune âge (en élémentaire) est suggérée par les participants. En effet, des difficultés émergent en primaire et dans le second degré (retard de langage dû aux écrans).

Et pourtant le monde scolaire, entre autres, exige l'utilisation du numérique : Pronote (collège et lycée) Prim OT (écoles), orientation en troisième, ENT Loiret, NETOCENTRE, parcours sup, demandes de bourses, etc. Il s'agit donc de travailler sur le bon usage des réseaux pour éviter en particulier la fracture numérique.

Quelques actions existantes ont été présentées :

- Actions de sensibilisation dès le CM1 avec la Gendarmerie nationale.
- Actions sur les émotions dans le premier degré.
- Café des parents basé sur jeux collaboratifs.

Des leviers ont été identifiés comme les EMS (équipe mobile de sécurité) de l'Éducation nationale, des certifications existent (compétences numériques en 6^{ème}, certification PIX dès la 5^{ème}, jusqu'en terminale). Concernant les acteurs susceptibles d'intervenir, ont été évoqués l'association « Colosse au pied d'argile », la PMI, l'Agence départementale des solidarités (ADS).

Enfin, en terme de perspectives ou de préconisations, les participants ont suggéré de s'éloigner des modes d'intervention de type conférence au profit d'interventions sur un mode participatif, en lien avec la cellule familiale. Des témoignages/interventions d'élèves anciennement harcelés, harceleurs ont également été proposés afin de faire prendre conscience de la loi, de la pérennité des images diffusées. L'organisation de semaines sans écrans à tous les niveaux de la scolarité sous différentes formes a également été évoquée.

Thématique n°2 : Éducation-citoyenneté, parentalité et prévention de la délinquance

Atelier 3 : Comment agir collectivement en soutien à la parentalité, en particulier auprès des parents qui en ont le plus besoin ?

Les participants ont exposé deux objectifs principaux :

L'objectif 1 est de définir ce qu'est un problème/une difficulté de parentalité en distinguant le soutien à la parentalité (difficulté parentale) de l'accompagnement à la parentalité. Chaque problématique appelle des structures/interventions différentes. L'objectif 2 est d'identifier les parents qui en ont le plus besoin. Les dispositifs ou les structures susceptibles d'intervenir sont nombreux :

- Identification dès la maternité avec les sages femmes,
- La Caf,
- La CTG (convention territoriale globale), signée avec la Caf par l'Agglomération qui a construit un listing des problématiques liées à la parentalité,
- La PMI qui identifie les retards de développement chez l'enfant entre 0 et 6 ans.
- L'Éducation nationale qui identifie par des indicateurs : nombre d'absences, résultats très fragiles et lien vers le PRE.
- AMARA avec des permanences ouvertes aux ados et aux parents (atelier parents-enfants).
- Le PRE (pour les QPV uniquement),
- Le département, l'ADS, infirmières, assistantes sociales, psychologues.

En terme d'actions, les participants ont rappelé les interventions existantes dans les écoles, les points d'étapes réalisés par les bilans infirmiers (CP, 6ème), ainsi que les dispositifs d'aide existants auprès des services médicaux, des assistances éducatives, voire dans certaines situations des informations préoccupantes (IP).

Enfin, il a été indiqué qu'il serait utile de construire un outil recensant les ressources existantes, comme cela a été fait par l'Éducation nationale, voire également d'envisager la création d'un lieu ressources pour les parents et les professionnels.

Atelier 4 : Quelles actions à mener en matière d'éducation à la citoyenneté et à la justice sur le territoire ?

De nombreuses actions sont menées sur le territoire à ce sujet, en particulier par le SOPC qui dispose d'un volet sur la « citoyenneté » dans son champ d'action. C'est le cas notamment avec l'accompagnement des mesures de responsabilisation autour d'heures dédiées à des ateliers d'éducation et de citoyenneté.

Les chantiers éducatifs ont également été évoqués comme des points d'appui. Un dispositif soutenu par les bailleurs sociaux, l'Agglomération, la région et l'État via le contrat de ville. Le dispositif TAPAJ (travail alternatif payé à la journée) a également été présenté. Il s'agit d'une innovation médico-sociale qui permet aux jeunes de 16 à 25 ans en situation de précarité, de reprendre le contrôle de leur vie et de prévenir leurs conduites addictives via un accompagnement global (médico-psycho-social) et une activité professionnelle payée à la journée ne les engageant pas immédiatement sur la durée.

Par ailleurs, les participants ont souhaité mettre en exergue les actions conduites en matière de prévention routière (simulateur avec un scooter, prévention sur les risques liés à l'alcool ou aux stupéfiants, etc.). Les Polices municipales du territoire sont très actives dans ce domaine.

Enfin, l'approche autour de la justice restaurative a été présentée par l'AVL et la PJJ. La justice restaurative offre un espace confidentiel, sécurisé et volontaire, de paroles et d'échanges sur les ressentis, les émotions, les attentes de toutes les personnes concernées par l'infraction et ses répercussions. Elle consiste à faire dialoguer, avec l'aide d'un médiateur neutre et formé, une victime, l'auteur d'une infraction ou toute personne concernée. Elle vise la reconstruction de la victime, la responsabilisation de l'auteur de l'infraction et sa réintégration dans la société.

Thématique n°3 : Accès au droit, aide aux victimes et lutte contre les violences faites aux femmes

◆ Atelier 5 : Les violences faites aux femmes et intra-familiales, sensibiliser, repérer, orienter, accompagner : quelles pistes d'amélioration ?

Chaque partenaire a constaté que la parole se libère de plus en plus et que les acteurs du réseau local sont très sensibilisés à ce sujet. La Police nationale a indiqué que 112 dossiers de violences conjugales sont en cours de traitement en 2023, un chiffre en constante augmentation. De nombreuses situations de violences concernent des femmes en situation de vulnérabilité sur fond d'addictions des auteurs.

De nombreux outils de communication ont été développés sur le territoire, mais il est nécessaire de former régulièrement les acteurs pour mieux orienter les victimes. Le premier accueil étant essentiel, le lien avec les structures sociales et les services publics du territoire. L'AVL a notamment formé les forces de l'ordre (Police nationale et Gendarmerie nationale) et souhaite élargir ses formations aux policiers municipaux comme ce fut le cas à Orléans.

De nombreux acteurs sont engagés dans ce domaine, comme le département avec la présence de travailleurs sociaux au sein de la Police nationale et de la Gendarmerie nationale. Concernant le suivi des victimes, l'AVL suit le téléphone grave danger (TGD) et le bracelet anti-rapprochement (BAR) et des prises en charge (hébergement d'urgence, suivi social, accompagnement administratif ou juridique) sont assurées par le CIDFF, l'EDAPHI ou IMANIS.

Enfin en matière de prévention, des actions sont conduites lors de la journée des droits des femmes ou dans les établissements scolaires par l'organisation de théâtre-forum. Concernant les auteurs, le SJCE travaille actuellement sur un projet d'hébergement des auteurs.

◆ **Atelier 6 : Quelles actions à développer dans le champ de la santé mentale ?**

Sur le champ de la santé mentale, il est apparu en premier lieu la nécessité d'identifier des partenaires selon des situations très variées : situations d'urgence à gérer, besoins d'hospitalisation immédiats ou différés, pathologies diverses plus ou moins graves ou personnes qui présentent des signes de fragilité (préoccupation importante dans un futur proche). Les partenaires existants sont nombreux, mais leurs permanences sont souvent surchargées : hôpital SAMU, ESPACE, Police, Gendarmerie, tuteurs qui doivent contribuer à la recherche d'une solution.

Par ailleurs, de nombreux freins ont été identifiés : difficultés de prise en charge par manque de places (CMP, ITEP), absence/manque de partage d'information, démarches parfois complexes. En effet, il a été indiqué qu'il est souvent nécessaire de produire un certificat médical d'expertise qui est payé par la personne (180 euros) lors du signalement. Les démarches administratives et institutionnelles sont également des freins vu la complexité des situations.

En terme de perspectives, les partenaires ont rappelé la nécessité absolue de fluidifier l'information, de créer un point de contact unique par service (qui aurait à charge de déléguer...), de construire des formations sur ce thème, de construire une plaquette d'informations et de contacts et d'utiliser les moyens numériques.

Partie II-
Contrat Opérationnel de
Prévention et de Sécurité (COPS)
2023-2028
de l'Agglomération Montargoise

Partie II- Contrat Opérationnel de Prévention et de Sécurité (COPS) 2023-2028 de l'Agglomération Montargoise

Présentation des 18 fiches-actions du COPS 2023-2028

À partir du diagnostic établi et partagé par l'ensemble des partenaires du CISPD de l'Agglomération Montargoise, il est proposé de retenir pour le nouveau COPS 2023-2028, un plan d'actions composé de 3 axes stratégiques et de 18 fiches-actions prioritaires. Les 3 axes ne doivent pas être appréhendés selon un ordre de priorité, mais dans le cadre d'une approche globale et partagée.

La nouvelle stratégie s'appuiera sur les principes directeurs suivants :

- Une proximité nécessaire au suivi efficace des situations et des personnes ;
- La mise en œuvre d'actions concrètes, à caractère opérationnel ;
- L'optimisation des dispositifs de gouvernance existants.

La politique de prévention de la délinquance de l'Agglomération Montargoise s'inscrit ainsi dans la volonté forte de conjuguer et de décloisonner les interventions des professionnels du champ éducatif, de la prévention, de l'intervention sociale, de la police, de la gendarmerie et de la justice.

Les 3 axes stratégiques :

- ▶ Axe stratégique n°1 : Prévenir les ruptures, responsabiliser les jeunes et renforcer le soutien à la parentalité.
- ▶ Axe stratégique n°2 : Consolider la tranquillité publique et lutter contre toutes les formes d'incivilités.
- ▶ Axe stratégique n°3 : Renforcer l'accès au droit et la prévention des violences faites aux femmes et intrafamiliales.

A- Axe stratégique n°1 - Prévenir les ruptures, responsabiliser les jeunes et renforcer le soutien à la parentalité

Les objectifs de cet axe sont de réunir et de développer des actions et projets relevant du champ de la prévention de la délinquance des jeunes de 12 à 25 ans, de développer des actions en faveur de la jeunesse et de prévenir les ruptures.

Cet axe structurant s'articule autour du soutien à la parentalité (action n°1). Il s'agit d'une démarche renforcée de soutien à la parentalité (café des parents, tables rondes, coaching parental) pour mieux impliquer les parents dans la politique locale de prévention, notamment en soutenant les acteurs et en développant des ressources en matière de soutien à la parentalité dans une approche de coéducation. Les partenaires du CISPD ne souhaitent toutefois pas se substituer aux familles, mais de leur permettre de s'informer, d'échanger et d'avancer dans leurs réflexions.

Face aux incivilités ou aux premiers passages à l'acte délinquant, il est proposé de responsabiliser les jeunes et les parents en développant notamment le rappel à l'ordre solennel et/ ou par une proposition d'accompagnement socio-éducatif (action n°2). Par ailleurs, afin d'agir dès les premiers signes de rupture, qui peuvent se traduire par des exclusions temporaires ou du décrochage scolaire, l'action n°3 porte sur la prise en charge des élèves exclus temporairement et/ou faisant l'objet de mesures de responsabilisation.

Le diagnostic a également souligné la nécessité de conduire des actions de sensibilisation autour du bon usage des réseaux sociaux (action n°4) face à un outil qui expose les jeunes à des contenus choquants, des arnaques, des publications préjudiciables ou du harcèlement. Cette action s'attachera également à sensibiliser les parents.

Cet axe s'articule également autour du déploiement d'un dispositif de prévention spécialisée qui agira sur les dimensions éducatives, sportives, culturelles et d'insertion (action n°5). Cette action est destinée à aller à la rencontre des jeunes en situation ou en risque de marginalisation et de leurs familles afin de proposer une prise en charge éducative individuelle et une mise en lien avec les réseaux spécialisés. Cette action joue également un rôle d'impulsion des dynamiques partenariales autour d'une prévention globale.

B- Axe stratégique n°2 - Consolider la tranquillité publique et lutter contre toutes les formes d'incivilités

Dans une approche de co-production de sécurité, en particulier sur la lutte contre les cambriolages, l'action n°6 est destinée à poursuivre la prévention des cambriolages, des vols par ruse ou à la fausse qualité et les arnaques (opération tranquillité vacances/actions de prévention ciblées...) afin de créer un élan d'entraide tout en adoptant une posture de vigilance accrue à l'égard de comportements et événements suspects. Par ailleurs, historiquement, les acteurs du territoire ont développé de nombreuses actions en matière de prévention routière. L'enjeu est de mieux sécuriser la voie publique et de mieux informer le public sur les conduites à tenir (action n°7).

L'efficacité de la politique territoriale de sécurité et de prévention résidera également en sa capacité à faire participer les habitants dans une approche de co-production de sécurité. C'est le sens du développement de la « participation citoyenne » ou du dispositif « voisins solidaires et vigilants » (action n°8). En matière de lutte contre les incivilités, l'axe n°2 a pour ambition de participer au protocole opérationnel des forces de l'ordre pour agir sur les rodéos urbains, présent en période estivale sur le territoire (action n°9).

Concernant la vidéoprotection, outre la dissuasion, les caméras sont un outil avant tout de dissuasion et facilitent également le travail des forces de l'ordre pour rechercher en particulier des auteurs de délits et pour protéger les personnes et les biens. Ainsi, l'action n°10 s'attache à faciliter le développement, l'articulation et l'optimisation du dispositif de vidéoprotection de voie publique entre les acteurs engagés sur ce dispositif (Police nationale, Gendarmerie nationale, Police municipale, Police intercommunale, justice) et celui des bailleurs sociaux.

Par ailleurs, les acteurs de territoire souhaitent participer activement aux différents programmes de prévention du transporteur face aux incivilités, en particulier sur la lutte contre les jets de projectiles ou les incivilités vis-à-vis des chauffeurs (action n°11). Cet axe souhaite également s'appuyer sur un protocole opérationnel pour prévenir et agir sur les dépôts sauvages pour apporter des réponses concrètes, opérationnelles et réactives (action n°12).

C- Axe stratégique n°3 – Renforcer l'accès au droit et la prévention des violences faites aux femmes et intrafamiliales.

Le diagnostic partagé a souligné la nécessité d'accompagner et soutenir les dispositifs de lutte contre les violences faites aux femmes et intrafamiliales (action n°13). Il s'agira notamment d'agir sur le renforcement de la communication entre les acteurs et autour d'un travail partenarial sur la prise en charge globale des femmes et des enfants victimes. Les partenaires du territoire souhaitent également développer des actions en matière de santé mentale (action n°14) en direction des professionnels (formation, sensibilisation, mise en réseau).

Par ailleurs, cet axe propose de conduire des actions de prévention des addictions (alcool, tabac, stupéfiants, jeux vidéo) avec l'action n°15 qui développera un programme d'information et de prévention des consommations au travers de méthodes participatives. Dans la même approche de prévention et pour consolider les nombreux dispositifs existants en matière d'accès au droit et à la citoyenneté (action n°16), cet axe propose de favoriser l'éducation à la citoyenneté et à la justice (reconstitution de procès, moi jeune citoyen, questions de justice).

Les acteurs du territoire souhaitent également promouvoir et développer les actions en matière de laïcité et de promotion des valeurs de la République (action n°17) pour favoriser la cohésion sociale. Enfin, dans le domaine de la prévention de la récidive, cet axe soutient également la mise en œuvre des travaux d'intérêt général (TIG) et des mesures de réparation (action n°18).

PROJET

Présentation des 18 fiches-actions de la STSPD 2023-2028

Axe stratégique	N°	Intitulé de l'action
Axe n°1 – Prévenir les ruptures, responsabiliser les jeunes et renforcer le soutien à la parentalité	1	Consolider les actions de soutien à la parentalité dans une approche de coéducation
	2	Développer le rappel à l'ordre solennel pour agir sur les premiers passages à l'acte
	3	Lutter contre le décrochage scolaire (accueil d'élèves exclus temporairement, mesures de responsabilisation)
	4	Instituer des actions de sensibilisation dans la durée pour un bon usage des réseaux sociaux
	5	Déployer un dispositif de prévention spécialisée pour agir sur les dimensions éducatives, sportives, culturelles et d'insertion
Axe n°2 – Consolider la tranquillité publique et lutter contre toutes les formes d'incivilités	6	Poursuivre la prévention des cambriolages (opération tranquillité vacances) et des vols par ruse ou à la fausse qualité
	7	Renforcer les dispositifs de prévention routière et de sécurisation face à l'accidentologie
	8	Soutenir la participation des habitants (« participation citoyenne », « voisins solidaires et vigilants »)
	9	Participation au protocole opérationnel sur le phénomène des rodéos urbains
	10	Accompagner le déploiement de la vidéoprotection sur le territoire porté par les villes
	11	Participer aux programmes de prévention du transporteur face aux incivilités
	12	Déployer un protocole opérationnel pour prévenir et agir sur les dépôts sauvages
Axe n°3 – Renforcer l'accès au droit et la prévention des violences faites aux femmes et intrafamiliales	13	Accompagner et soutenir les dispositifs de lutte contre les violences faites aux femmes et intrafamiliales
	14	Développer des actions sur la « santé mentale » en direction des jeunes et des familles (sensibilisation, formation)
	15	Conduire des actions de prévention des addictions (alcool, tabac, stupéfiants, jeux vidéo)
	16	Favoriser l'éducation à la citoyenneté et à la justice (reconstitution de procès, moi jeune citoyen, questions de justice)
	17	Promouvoir le développement des actions en matière de laïcité et de promotion des valeurs de la République
	18	Soutenir les travaux d'intérêt général (TIG), le travail non rémunéré (TNR) et les mesures de réparation

**Axe n°1 –
Prévenir les ruptures, responsabiliser les jeunes et
renforcer le soutien à la parentalité**

Action n°1 : Consolider les actions de soutien à la parentalité dans une approche de coéducation	
Pilote du projet	Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap).
Constat	L'adolescence est une période difficile pour une majorité de familles, notamment monoparentales. Les parents peuvent se retrouver en manque de repères face aux changements de comportements et d'habitudes de leurs enfants.
Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> • Porter des actions qui s'adressent à toutes les familles ; • Collaborer de manière renforcée entre les professionnels du secteur de la parentalité ; • Contribuer au dialogue parents/adolescents en apportant aux parents des outils d'informations interactifs pour engager un échange avec leur enfant ou détecter les signes d'alerte d'un comportement à risque.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser les compétences de chaque parent et développer leur confiance dans leurs capacités éducatives ; • Responsabiliser les parents dans la protection de leur enfant ; • Encourager les synergies entre les acteurs du territoire ; • Prise en compte de la dimension interculturelle ; • Développer les expériences de participation (cafés des parents, conférences, groupes de partage d'expérience, coaching parental, communication non violente et écoute active, gestion des émotions et des affects, etc.).
Public visé	Parents et professionnels agissants dans le champ éducatif et social.
Description	Le soutien à la parentalité vise à favoriser un travail de réflexion et d'actions pour prévenir les risques liés à l'adolescence, l'absentéisme et les difficultés scolaires et mieux impliquer les parents dans la politique locale de prévention, notamment en soutenant les acteurs et en développant des ressources en matière de parentalité. Les partenaires du CISPD ne souhaitent toutefois pas se substituer aux familles, mais de leur permettre de s'informer, d'échanger et d'avancer dans leurs réflexions.
Partenaires associés	Écoles, collèges, lycées, SOPC, PRE, Caf, Agence départementale des solidarités, CCAS des villes, centres sociaux, IMANIS, Pimms Médiation, Service Développement Social et Urbain et coordination du COPS (AME).
Indicateurs / évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation des équipes éducatives dans la construction des projets et des prestations et la mobilisation des parents ; • Taux de participation des parents aux soirées-débats proposées.
Financeurs pressentis	Caf (via le Reaap), Conseil départemental, Ville, État (contrat de ville), Éducation nationale.
Calendrier et objectif chiffré	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des actions déjà réalisées. • Organiser régulièrement des actions sur la parentalité (conférences, coaching, cafés des parents, etc.).

Action n°2 : Développer le rappel à l'ordre solennel pour agir sur les premiers passages à l'acte	
Pilote du projet	Cabinet des maires pour chaque commune concernée.
Constat	Face aux incivilités, le rappel à l'ordre est un outil à la disposition du Maire destiné à apporter une réponse rapide et souple à des faits non délictuels de nature à entraîner un trouble au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité ou à la salubrité.
Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> • Rappel de la règle par l'autorité municipale pour les mineurs et les majeurs ; • Prévenir les comportements délinquants et incivilités dès les premiers actes ; • Travail de sensibilisation auprès des parents (ou représentants légaux).
Objectifs opérationnels	Le champ d'application : absentéisme scolaire, présence constatée de mineurs non accompagnés dans des lieux publics à des heures tardives, incivilités commises par des mineurs, incidents aux abords des établissements scolaires, incivilité dans les transports, conflits de voisinage, bruits ou tapages injurieux ou nocturnes, certaines atteintes légères à la propriété publique, abandon d'ordures, déchets, matériaux ou autres objets, divagation d'animaux dangereux.
Public visé	<ul style="list-style-type: none"> • Toute personne majeure ayant commis un acte susceptible d'avoir porté atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la salubrité publiques, dès lors que ces faits ne constituent ni un crime, ni un délit, et qu'ils n'ont pas fait l'objet d'une plainte ou d'une enquête judiciaire en cours ; • Toute personne mineure dans la même situation ainsi que ses parents.
Description	Le rappel à l'ordre est une injonction verbale adressée par le Maire dans le cadre de son pouvoir de police et de ses compétences en matière de prévention de la délinquance. Ce partenariat est concrétisé par la signature d'un protocole entre le parquet et les Maires du Loiret qui a pour objet d'organiser l'échange d'informations. La convocation aux parents pourra être adressée par voie postale ou remise en main propre par la Police municipale.
Partenaires associés	Maires, parquet de Montargis, Police nationale, Gendarmerie nationale, Polices municipales, Police intercommunale, bailleurs sociaux, Keolis.
Indicateurs / évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Mesurer le temps entre le constat des faits et la convocation effective (se rapprocher d'un délai d'un mois maximum) ; • Bilan statistique annuel des rappels à l'ordre prononcés ainsi qu'une analyse quantitative et qualitative.
Financeurs pressentis	Villes.
Calendrier et objectif chiffré	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite et développement de l'action. • Nombre de rappels à l'ordre prononcés chaque année : 10 à 15 par an.

AXE STRATEGIQUE N°1	Action n°3 : Lutter contre le décrochage scolaire (accueil d'élèves exclus temporairement, mesures de responsabilisation)	
	Pilote du projet	Service Opérationnel de Prévention et de Citoyenneté (SOPC) de l'AME, en lien avec l'Éducation nationale.
	Constat	<ul style="list-style-type: none"> • L'exclusion temporaire des 11-16 ans lorsqu'elle n'est pas prise en charge au sein de la cellule familiale peut conduire à des ruptures plus importantes dans le parcours de l'enfant ou du jeune, voire à de l'errance. • Demande de l'Éducation nationale de développer un cadre d'accueil non-scolaire pour les élèves exclus temporairement. • Besoin de soutenir les mesures de responsabilisation prononcées par l'Éducation nationale.
	Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre l'oisiveté de certains jeunes par une prise en charge durant l'exclusion temporaire et par la préparation de son retour dans l'établissement ; • Prévenir le phénomène des exclusions multiples ; • Accompagner les mesures de responsabilisation prononcées par l'Éducation nationale (activité de solidarité, culturelle ou de formation en dehors des heures d'enseignement).
	Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le lien pour les élèves les plus fragiles et leur famille pour élaborer une stratégie de réussite scolaire ; • Faciliter le retour en cours par une prise de conscience du jeune des faits à l'origine de son exclusion ou de la mesure de responsabilisation.
	Public visé	Jeunes de 11 à 16 ans.
	Description	<ul style="list-style-type: none"> • Protocole existant de prise en charge et suivi préventif entre les collèges et les structures ; • Mesures de responsabilisation prononcées par les établissements scolaires, en lien avec les partenaires et les services des villes notamment jeunesse et sport.
	Partenaires associés	Éducation nationale et chefs d'établissements scolaires, SOPC, PRE, structures de proximité pour l'accueil des élèves exclus et Service Développement Social et Urbain et coordination du COPS (AME).
	Indicateurs / évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réitérants dans les exclusions et nombre de conseils de discipline. • Bilan qualitatif annuel des partenaires et organisation de comité de suivi, en lien avec les chefs d'établissements.
	Financeurs pressentis	État, AME, villes, Conseil départemental.
Calendrier et objectif chiffré	<ul style="list-style-type: none"> • Action à poursuivre et à renforcer. • Nombre d'élèves exclus temporairement pris en charge : 20 à 25 collégiens exclus temporairement par an et nombre de mesures de responsabilisation : à définir avec l'Éducation nationale. 	

Action n°4 : Instituer des actions de sensibilisation dans la durée pour un bon usage des réseaux sociaux	
Pilote du projet	Programme de réussite éducative de l'AME, en lien avec les chefs d'établissements scolaires.
Constat	Les réseaux sociaux se sont développés à une vitesse considérable ces dernières années et la grande majorité des jeunes les utilisent fréquemment. Cependant, le manque d'encadrement de ces pratiques peut contribuer à l'adoption de comportements à risque chez certains utilisateurs par une utilisation déviante des réseaux sociaux (volonté de nuire, propagation de fausses informations, harcèlement...).
Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser le public, et tout particulièrement les mineurs aux dérives des réseaux sociaux (cyberharcèlement, atteinte à la vie privée, chantage, diffusion de photos de nudité, etc.) ; • Favoriser la pleine connaissance et les potentialités des réseaux sociaux.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser des sessions de sensibilisation en direction des jeunes et des parents en complémentarité de l'offre existante sur les communes et notamment par le développement de référents « promeneurs du net ». • Actions de sensibilisation avec des intervenants extérieurs (policiers, spécialistes des réseaux sociaux, anciennes victimes de lynchage virtuel...).
Public visé	Adolescents de 11 à 18 ans et parents.
Description	Lancement tout au long de l'année de plusieurs actions et de rencontres avec différents acteurs afin d'informer les jeunes et les parents aux pratiques responsables à adopter sur les réseaux sociaux.
Partenaires associés	Écoles, collèges, lycées, SOPC, PRE, Caf, Agence départementale des solidarités, CCAS, centres sociaux, Pimms Médiation, Police nationale, Gendarmerie nationale, Polices municipales, Police intercommunale, Mission locale AJIAM, Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD), Espace, AMARA 45, services jeunesse des villes, Contrat local de santé, Service Développement Social et Urbain et coordination du COPS (AME).
Indicateurs / évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et fréquences des actions de sensibilisation menées. • Nombre de participants.
Financeurs pressentis	Établissements scolaires, État, Conseil départemental, Conseil régional et villes.
Calendrier et objectif chiffré	<ul style="list-style-type: none"> • Actions déjà mises à œuvre et à renforcer. • Réaliser régulièrement des activités de sensibilisation ou de formation chaque année auprès des jeunes et des parents.

Action n°5 : Déployer un dispositif de prévention spécialisée pour agir sur les dimensions éducatives, sportives, culturelles et d'insertion	
Pilote du projet	Service Développement Social et Urbain et coordination du COPS (AME).
Constat	L'Agglomération Montargoise envisage de créer un service de prévention spécialisée, avec le soutien du Département, afin d'agir en direction des publics en situation de décrochage scolaire, de rupture sociale et/ou familiale. La prévention spécialisée est avant tout une pratique éducative, une méthodologie de terrain, un travail de proximité pour renforcer le travail éducatif et social.
Objectif général	Créer ou restaurer le lien social en proposant des actions éducatives et de médiation en journée, mais également sur des créneaux où les services publics sont habituellement plus en retrait.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Aller à la rencontre des jeunes en situation ou en risque de marginalisation et de leurs familles afin de proposer une prise en charge éducative individuelle et une mise en lien avec les réseaux spécialisés ; • Impulser ou participer à des dynamiques partenariales permettant la mise en œuvre d'une stratégie de prévention globale ; • Favoriser la réussite éducative au travers d'accompagnements individuels et d'actions partenariales ; • Contribuer aux politiques d'insertion sociale des jeunes et de lutte contre l'exclusion (accès aux loisirs éducatifs).
Public visé	11-25 ans.
Description	L'équipe de prévention spécialisée aura pour vocation d'assurer une veille active sur les différents quartiers, d'orienter et d'accompagner les personnes (jeunes ou adultes) rencontrées, en se situant en interface avec les institutions. Ils réguleront les éventuels conflits et tensions entre les groupes sur le terrain et seront en lien quotidien avec les différents partenaires, afin d'assurer la meilleure orientation et prise en charge possible.
Partenaires associés	Collèges, lycées, SOPC, PRE, Caf, Agence départementale des solidarités, Aide sociale à l'enfance (ASE), CCAS, centres sociaux, Pimms Médiation, Mission locale AJIAM, PJJ, Association Espace, AMARA 45, IMANIS, services jeunesse des villes, Contrat local de santé, Service Développement Social et Urbain et coordination du COPS (AME).
Indicateurs / évaluation	Bilan annuel d'activité du dispositif (nombre de jeunes repérés, nature des suivis et des orientations, etc.).
Financeurs pressentis	Villes, AME et Département (à hauteur de 50%).
Calendrier et objectif chiffré	<ul style="list-style-type: none"> • Nouvelle action à mettre en œuvre avec un déploiement prévisionnel en 2024/2025 suite à un appel d'offre. • Nombre de jeunes à suivre annuellement par les éducateurs spécialisés : 100 à 120.

**Axe n° 2 –
Consolider la tranquillité publique
et lutter contre toutes les formes d’incivilités**

Action n°6 : Poursuivre la prévention des cambriolages (opérat. tranquillité vacances), des vols par ruse ou à la fausse qualité

Pilote du projet	Polices Municipales et Police intercommunale, en lien avec la Police nationale et la Gendarmerie nationale.
Constat	Depuis de nombreuses années, les forces de l'ordre donnent la possibilité aux personnes de signaler l'inoccupation du logement pour une durée limitée, de manière à mettre en place une surveillance. Il s'agit de l'Opération Tranquillité Vacances, plus communément appelée « OTV ». Par ailleurs, les personnes âgées ou isolées peuvent être vulnérables au vol par ruse ou à la fausse qualité réalisée par une personne qui usurpe une qualité (policier, agent de la compagnie des eaux, de l'électricité, des villes, de l'AME ou du CCAS) pour pénétrer dans une habitation.
Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la réactivité des forces de l'ordre et des polices municipales contre la délinquance de proximité, en particulier dans la lutte contre les cambriolages et les vols par ruse. • Aller à la rencontre des seniors pour effectuer de la prévention ; • Effectuer le relais avec les publics suivis au CCAS pour venir en aide aux plus vulnérables.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner le dispositif OTV désormais essentiellement dématérialisé. • Sensibiliser les personnes âgées dépendantes sur les risques d'escroqueries ou de vols commis à leur domicile.
Public visé	Les habitants de l'AME, plus particulièrement les seniors, les personnes isolées et les personnes vulnérables.
Description	L'opération « tranquillité vacances », participe à une surveillance accrue des domiciles par les forces de l'ordre et les polices municipales. Ainsi, lorsque l'habitation est inoccupée, des patrouilles de surveillance sont effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler le domicile. La prévention des arnaques, des vols par ruse ou à la fausse qualité se traduit par des actions de sensibilisation.
Partenaires associés	Police nationale, Gendarmerie nationale, Polices municipales, Police intercommunale, Agence départementale des solidarités, CCAS, centres sociaux, Office des Retraités et Personnes Agées de l'Agglomération Montargoise (ORPADAM), Centre Local d'Information et de Coordination pour personnes âgées (CLIC), Pimms Médiation, Contrat Local de la Santé (CLS), bailleurs sociaux, résidences seniors et Service Développement Social et Urbain et coordination du COPS (AME).
Indicateurs / évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Diminution du nombre de cambriolages ; nombre de saisines du dispositif OTV ; • Diminution des infractions liées au vol à la fausse qualité ou vol par ruse.
Financeurs pressentis	Villes, CCAS.
Calendrier et objectif chiffré	<ul style="list-style-type: none"> • Action déjà engagée et à renforcer. • Conduire sur le territoire une action annuelle de sensibilisation sur les arnaques, les vols par ruse ou à la fausse qualité.

Action n°7 : Renforcer les dispositifs de prévention routière et de sécurisation face à l'accidentologie

Pilote du projet	Polices municipales et Police intercommunale, en lien avec la Police nationale et la Gendarmerie nationale.
Constat	Face à la nécessité d'un partage apaisé de l'espace public en protégeant les piétons et pour le développement d'attitudes responsables et citoyennes, il apparaît nécessaire de poursuivre le travail de prévention routière mené par les forces de l'ordre, les Polices municipales et la Police intercommunale en direction des jeunes, mais également de la population en générale, et ce afin de lutter encore davantage contre l'accidentologie.
Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> • Développer une attitude responsable et citoyenne chez les publics, en particulier les plus jeunes, notamment lorsqu'ils sont piétons ou lors de l'utilisation d'un cyclo ou deux roues ou d'une trottinette. • Conduire des actions de sensibilisation sur l'ensemble de la population, notamment les seniors (ex : forum de la sécurité routière).
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Perpétuer et développer l'ensemble des actions de prévention routière existantes ; • Prévenir les comportements à risques et sensibiliser les élèves sur les dangers de la route et des utilisations frauduleuses (défaut d'assurance, débridage, comportements dangereux, distracteurs, consommation d'alcool et/ou de stupéfiants).
Public visé	Tout public, en particulier les jeunes et les seniors.
Description	Renforcer les actions d'éducation à la sécurité routière de manière concertée afin de développer une conscience citoyenne auprès des jeunes. Plus largement, des actions en direction de l'ensemble de la population seront développées autour d'outils pédagogiques, de campagnes de prévention, de l'animation d'un forum de la sécurité routière pour tout public.
Partenaires associés	Police nationale, Gendarmerie nationale, Polices municipales, Police intercommunale, établissements scolaires, Conseil départemental, Office des Retraités et Personnes Agées de l'Agglomération Montargoise (ORPADAM), Centre Local d'Information et de Coordination pour personnes âgées (CLIC), services municipaux et association de sécurité routière, CCAS.
Indicateurs / évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre des actions et des interventions / évolution des problématiques / impact de ces actions ; • Statistiques liées à l'accidentologie routière et la délinquance routière.
Financeurs pressentis	Ville, Préfecture, Plan Départemental d'Action de Sécurité Routière (PDASR), Conseil départemental.
Calendrier et objectif chiffré	<ul style="list-style-type: none"> • Action déjà engagée et à renforcer. • Conduire un programme annuel de prévention routière en direction des établissements scolaires et des personnes âgées. • Public visé : ensemble des élèves scolarisés chaque année et habitants en général via un Forum de la sécurité routière.

Action n°8 : Soutenir la participation des habitants (« participation citoyenne », « voisins solidaires et vigilants »)	
Pilote du projet	Police nationale et Gendarmerie nationale, en lien avec les Polices municipales et la Police intercommunale.
Constat	La sécurité de la population relève principalement de la responsabilité de l'État, il n'en demeure pas moins que chaque citoyen contribue à la sécurité de son environnement à travers le respect des lois et règlements, l'accomplissement d'actes de prévention et de signalement aux forces de sécurité intérieure, ainsi que l'adoption d'une posture de vigilance face à des événements ou comportements inhabituels.
Objectif général	Déployer le dispositif de « participation citoyenne » et/ou de « voisins vigilants et solidaires » sur les communes volontaires afin d'en faire un levier complémentaire d'action de prévention de la délinquance et de renforcer les liens entre les élus, la population, les forces de l'ordre et les Polices municipales. Ce dispositif appuie l'Opération Tranquillité Vacances (OTV).
Objectifs opérationnels	Améliorer la réactivité des forces de sécurité / Accroître l'efficacité de la lutte contre les cambriolages et la délinquance / Rassurer la population et accroître l'efficacité de la prévention de proximité.
Public visé	Habitants des communes volontaires de l'Agglomération Montargoise.
Description	Le travail effectué quotidiennement par les forces de l'ordre a vocation à s'inscrire dans une démarche partenariale afin d'améliorer de lutter contre la délinquance et développer ainsi une vigilance citoyenne. Concrètement, le Maire désigne, un ou plusieurs habitants référents sur la base du volontariat ou la ville déploie le dispositif « voisins vigilants et solidaires ». Ces habitants s'engagent par écrit avec la mairie à respecter un certain nombre de règles parmi lesquelles le respect des libertés fondamentales et de la vie privée de chacun ou se conformer à la charte de « Voisins vigilants ». Une fois désignés, les référents deviennent des interlocuteurs reconnus par les forces de l'ordre, par la Mairie et par leurs voisins. Ils ont vocation à faire remonter tout type d'informations utiles aux autorités et à informer en retour leurs voisins en cas de problème particulier. Les référents ne se substituent en aucun cas aux forces de l'ordre.
Partenaires associés	Police nationale, Gendarmerie nationale, Polices municipales, Police intercommunale, habitants référents, dispositif « Voisins vigilants et solidaires ».
Indicateurs / évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Diminution du nombre de cambriolages ; • Implication des référents dans le dispositif.
Financeurs pressentis	Villes volontaires (en coordination et en relai en matière de communication).
Calendrier et objectif chiffré	<ul style="list-style-type: none"> • Actions à renforcer sur le territoire. • Déployer le dispositif sur les communes volontaires afin de toucher un large public.

Action n°9 : Mise en place d'un protocole opérationnel pour détecter, prévenir, suivre et agir sur le phénomène des rodéos urbains	
Pilote du projet	Police nationale et Gendarmerie nationale, en lien avec le parquet de Montargis.
Constat	Les rodéos urbains constituent des comportements dangereux, associés à un sentiment d'impuissance publique.
Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un protocole opérationnel ; • Prévenir les rodéos motorisés en exposant les jeunes aux risques encourus afin de les dissuader d'imiter leurs pairs ; • Restaurer ou renforcer les liens entre les jeunes et les forces de sécurité intérieure et les pompiers.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les dispositifs facilitant la détection de ce phénomène (vidéoprotection) ; • Développer les solutions pour faciliter la mise en fourrière à l'échelon local ; • Sensibiliser les jeunes sur l'importance et le respect des règles de sécurité.
Public visé	<ul style="list-style-type: none"> • Habitants particulièrement concernés par ce phénomène et qui nécessitent une intervention prioritaire ; • Conducteurs de deux-roues motorisés, quads ou véhicules motorisés.
Description	<p>Adoption d'un process :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Depuis les appels 17, pour permettre une transmission rapide des informations au CSU pour : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Faire des PV de contexte et ainsi alimenter les enquêtes en cours pour obtenir plus facilement des condamnations. ✓ Rechercher les périmètres concernés pour prévoir des passages dans les parties communes et in fine saisir les 2 roues. ✓ Permettre des signalements anonymes par la population pour trouver les lieux de stockage. ✓ Déployer des ateliers de sensibilisation en direction des jeunes sur la réalité en images des accidents qui touchent les pilotes de deux-roues, pour une réelle prise de conscience des risques physiques.
Partenaires associés	Police nationale, Gendarmerie nationale, Polices municipales, Police intercommunale, parquet de Montargis, population concernée, bailleurs sociaux et service départemental d'incendie et de secours (SDIS).
Indicateurs / évaluation	Synthèse annuelle : comparaison du nombre de faits et de réquisitions de rodéos motorisés, diminution des nuisances sonores et routières.
Financeurs pressentis	Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), Association de prévention routière et villes.
Calendrier et objectif chiffré	<ul style="list-style-type: none"> • Actions déjà mises en œuvre et à renforcer par un protocole opérationnel. • Bilan chiffré des saisies annuelles des motos ou quads.

Action n°10 : Accompagner le déploiement de la vidéoprotection sur le territoire porté par les villes	
Pilote du projet	Polices Municipales et Police intercommunale, en lien avec la Police nationale et la Gendarmerie nationale.
Constat	Les dispositifs de vidéoprotection sur le territoire se développent et contribuent à la sécurisation des espaces publics. De nouvelles implantations sont prévues par des communes volontaires en lien avec les forces de l'ordre. Les bailleurs sociaux du territoire sont également susceptibles de développer des dispositifs de vidéoprotection sur leur patrimoine.
Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> • Agir sur le niveau de délinquance de voie publique et améliorer la tranquillité publique ; • Prévenir les atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans des lieux exposés à la délinquance ; • Protéger les bâtiments et biens publics ou le patrimoine des bailleurs sociaux ; • Contribuer à la prévention et à la sécurité routières.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Inscrire la vidéoprotection dans un cadre global en cohérence avec les autres dispositifs, en particulier des bailleurs ; • Empêcher le passage à l'acte délinquant et dissuader les potentiels auteurs ; • Contribuer à l'élucidation des affaires ; • Poursuivre le développement et l'optimisation de la vidéoprotection en lien avec les aménagements urbains ; • Favoriser le déport des images de la vidéoprotection vers les forces de l'ordre lorsqu'il n'est pas encore mis en œuvre.
Public visé	Habitants des communes de l'Agglomération Montargoise et personnes de passage présentes sur le territoire.
Description	Le déploiement de la vidéoprotection est réalisé par les communes et facilite la gestion de la présence humaine des forces de sécurité en lui donnant un rôle complémentaire aux interventions humaines.
Partenaires associés	Police nationale, Gendarmerie nationale, Polices municipales, Police intercommunale, villes, parquet de Montargis, bailleurs sociaux.
Indicateurs / évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Le taux d'images exploitable et la qualité des images ; • Le nombre d'appuis opérationnels des forces de l'ordre via les caméras fixes ou nomades ; • Nombre de réquisitions ; • Nombre de communes ayant déployé un dispositif (fixe ou nomade).
Financeurs pressentis	Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) pour le déport des images et en investissement, Conseil départemental, Conseil régional, communes volontaires.
Calendrier et objectif chiffré	<ul style="list-style-type: none"> • Actions déjà mises en œuvre et à renforcer. • Favoriser le déploiement d'un dispositif de vidéoprotection sur les communes volontaires n'en disposant pas actuellement.

Action n°11 : Participer aux programmes de prévention du transporteur face aux incivilités	
Pilote du projet	Amelys-Keolis, en lien avec les établissements scolaires.
Constat	Les incivilités de certains usagers, en particulier les plus jeunes, à bord des bus sont une préoccupation grandissante, car elles perturbent le service, ont un coût non négligeable et détériorent la sécurité du service. La typologie des actes d'incivilités sont multiples : de la simple incivilité à la violence verbale, voire physique.
Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des actions de prévention afin de réduire les incivilités et les faits de violence rencontrés sur le réseau. • Faire évoluer les comportements des voyageurs et faire baisser les incivilités dans les transports en commun.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser une prise de conscience collective et le bien-vivre ensemble en passant par la promotion des formes de politesse et le comportement à adopter lors d'un voyage en bus. • Renforcer les relations étroites avec les forces de l'ordre et les Polices municipales, ainsi qu'avec les services du procureur de la République grâce aussi à la vidéosurveillance des bus pour agir dans les situations qui ont fait l'objet de dépôt de plainte.
Public visé	Usagers des bus et notamment les jeunes scolarisés dans les établissements scolaires du territoire de l'AME.
Description	<p>Conduire un programme de prévention qui aura pour objectif de lutter contre les incivilités par un travail pédagogique et explicatif faisant participer les jeunes sous la forme de réalisation de dessins, d'affiches de prévention, voire d'un clip sur le comportement citoyen à adopter au sein du réseau de bus.</p> <p>Ce programme sera accompagné d'une campagne de communication mettant également en avant des condamnations réelles prononcées à l'encontre d'auteurs d'incivilités ou d'agressions envers des personnels.</p>
Partenaires associés	Services communication des villes et de l'AME, établissements scolaires du territoire de l'AME, SOPC, Police nationale, Gendarmerie nationale, Polices municipales, Police intercommunale.
Indicateurs / évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'établissements scolaires et de jeunes participants au programme ; • Réduction des incivilités dans les transports en commun.
Financeurs pressentis	Amelys-Keolis, AME, villes (service communication) et Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).
Calendrier et objectif chiffré	<ul style="list-style-type: none"> • Action à engager à partir de 2024/2025. • Diffuser le programme sur les communes et dans chaque établissement scolaire du territoire de l'AME.

Action n°12 : Déployer un protocole opérationnel pour prévenir et agir sur les dépôts sauvages	
Pilote du projet	Co-pilotage des Polices municipales et de la Police intercommunale, en lien avec le services technique des villes.
Constat	Les dépôts sauvages de déchets ménagers, de déchets industriels et de gravats constituent un problème sur des secteurs identifiés du territoire.
Objectif général	Protéger les sites particulièrement exposés aux dépôts sauvages de déchets par une présence dissuasive et un dispositif de surveillance.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les dispositifs facilitant la détection de ces phénomènes (vidéoprotection) ; • Renforcer la sensibilisation du public sur les dépôts sauvages et l'importance du respect des règles.
Public visé	L'ensemble du territoire et notamment les bords d'axes routiers, les espaces communs des bailleurs sociaux, les aires de stationnement, les bordures de chemins forestiers, et tout espace urbain pouvant devenir un espace de stockage de ces déchets.
Description	<p>Autour d'un protocole opérationnel, il s'agit en premier lieu d'intensifier les patrouilles des Polices municipales, de la Police intercommunale et des forces de l'ordre dans un but dissuasif, autour des lieux habituellement exposés.</p> <p>En second lieu, concernant les dépôts sauvages, la surveillance sera appuyée par les dispositifs de vidéoprotection ou des pièges photographiques dans ces zones afin d'avoir un effet préventif sur les éventuels pollueurs, de les identifier en s'appuyant sur les clichés réalisés. Il s'agit d'un matériel photographique qui se déclenche dès qu'il détecte un mouvement, de jour comme de nuit.</p>
Partenaires associés	Police nationale, Gendarmerie nationale, Polices municipales, Police intercommunale, parquet de Montargis, bailleurs sociaux, copropriétés, services techniques des villes.
Indicateurs / évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombres de mis en cause identifiés, auditionnés et nombre de poursuites engagées ; • Recensement des points identifiés sur le territoire avant action ; • Comparaison avec le recensement des mêmes points après un an de mise en place des dispositifs.
Financeurs pressentis	Villes.
Calendrier et objectif chiffré	Bilan annuel chiffré des actions engagées.

**Axe n°3 –
Renforcer l'accès au droit et la prévention des violences
faites aux femmes et intrafamiliales**

Action n°13 : Accompagner et soutenir les dispositifs de lutte contre les violences faites aux femmes et intrafamiliales

Pilote du projet	IMANIS, en lien avec le Service Développement Social et Urbain et coordination du COPS (AME).
Constat	L'accompagnement et le soutien aux dispositifs existants permettent de favoriser le repérage, l'orientation et l'accompagnement des victimes de violences conjugales et intrafamiliales.
Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> • Faire vivre les dispositifs par des échanges de pratiques et de suivi entre professionnels des situations pour une prise en charge globale des victimes ; • Sensibiliser les acteurs de proximité (associatifs, institutionnels) aux violences au sein du couple ; • Renforcer la connaissance des structures existantes en tant qu'outil susceptible d'être sollicité.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser, sensibiliser et former les professionnels intervenant auprès des victimes de violences ; • Faire fonctionner un réseau de partenaires pour une dynamique de travail (repérer, orienter et proposer des réponses) ; • Développement des actions d'information / sensibilisation des professionnels.
Public visé	Victimes des violences conjugales et intrafamiliales et les professionnels du territoire.
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Réunir régulièrement l'ensemble des acteurs (actualité juridique, échanger sur des situations anonymisées) ; • Animer un réseau d'acteurs qui gravitent autour des violences faites aux femmes et intrafamiliales ; • Décliner des actions et événements autour de ce thème afin de sensibiliser le plus grand nombre ; • Favoriser le lien avec des non-professionnels des violences intrafamiliales, mais confrontés à des publics susceptibles d'être victimes (centres sociaux, bailleurs sociaux, acteurs sociaux, services jeunesse, professions de santé...).
Partenaires associés	IMANIS, AVL, délégué départemental aux droits des femmes et à l'égalité, délégué du préfet, Agence départementale des solidarités, professionnels de santé, Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD), CCAS des villes, Caf, centres sociaux, Contrat local de santé (CLS), Espace, AMARA45, Région, Police nationale, Gendarmerie nationale, Polices municipales, Police intercommunale, Tribunal Judiciaire de Montargis, bailleurs sociaux, écoles, collèges, lycées, SOPC, PRE, Pimms Médiation, Service Développement Social et Urbain et coordination du COPS (AME).
Indicateurs / évaluation	Nombre de réunions réalisées / Nombre d'actions de sensibilisation / Nombre de professionnels impliqués / Nombre d'institutions et associations participantes / Amélioration des orientations sur les structures spécialisées.
Financeurs pressentis	Ville, État, Conseil départemental et Conseil régional.
Calendrier et objectif chiffré	<ul style="list-style-type: none"> • Actions déjà engagées et organiser, a minima, une rencontre annuelle entre les acteurs du territoire et déploiement d'actions de formation et de sensibilisation d'au moins 50 acteurs chaque année.

Action n°14 : Développer des actions sur la « santé mentale » en direction des jeunes et des familles (permanences, sensibilisation, formation)	
Pilote du projet	Contrat local de santé (CLS), en lien avec le futur conseil local de santé mentale (CLSM).
Constat	Les gestes de premiers secours largement connus et diffusés pour les problèmes physiques ne le sont pas autant, voire pas du tout, pour les problèmes d'ordre psychologique. Pourtant les troubles psychiques touchent 1 personne sur 5 en France.
Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir et proposer une politique locale utile et efficace en santé mentale ; • Organiser des formations de premiers secours en santé mentale (PSSM), reconnus par le ministère de la Santé.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Conduire une politique locale ambitieuse de sensibilisation, de formation et de repérage précoce des troubles psychiques ; • Déstigmatiser la maladie mentale ; • Repérer les signes énonciateurs d'une crise et adopter une posture adaptée à la situation.
Public visé	Acteurs en contact avec les publics, services municipaux et intercommunaux (sociaux, santé, administratifs, etc.).
Description	<p>La mise en place de formations est destinée à répondre à des situations que les agents peuvent rencontrer au quotidien, comment répondre face à une personne trop stressée, angoissée, agressive, qui a pris des substances, qui fait une crise de panique ou même, qui a des intentions suicidaires.</p> <p>La formation de premiers secours en santé mentale (PSSM), reconnaitra les professionnels comme secouristes agréés en santé mentale. Un diplôme validé par le ministère de la Santé. Au cours de 2 jours de formation, les stagiaires pourront acquérir des connaissances générales sur le champ de la santé mentale, notamment à propos des quatre troubles psychiques les plus fréquents (troubles dépressifs, anxieux, psychotiques et liés à l'utilisation de substances) et apprendront à intervenir face à une personne en crise ou en difficulté autour de cas pratiques.</p>
Partenaires associés	Agence régionale de santé (ARS), Équipe Mobile d'Intervention et de Crise pour Enfant et Adolescent (EMICEA), Centres Médico-Psychologiques (CMP), Point écoute Ado (AMARA 45), Police nationale, Gendarmerie nationale, Polices municipales, Police intercommunale, IMANIS, Agence départementale des solidarités, CCAS, Caf, centres sociaux, Contrat local de santé (CLS), Espace, CLIC, ORPADAM et service Développement Social et Urbain et coordination du COPS (AME).
Indicateurs / évaluation	Bilan annuel des formations réalisées et des actions de sensibilisation réalisées.
Financeurs pressentis	ARS, État, Conseil départemental, villes et CCAS des villes.
Calendrier et objectif chiffré	<ul style="list-style-type: none"> • Nouvelle action : déploiement en 2024/2025 des premières sessions de formation. • Organisation de deux à trois sessions par an.

Action n°15 : Conduire des actions de prévention des addictions (alcool, tabac, stupéfiants, jeux vidéo)

Pilote du projet	Association Espace, en lien avec le Service Opérationnel de Prévention et de Citoyenneté (SOPC).
Constat	Les conduites à risque font partie intégrante de nombreux adolescents (consommation de tabac, d'alcool, de drogue, de protoxyde d'azote) et sont sources d'addictions, comme c'est le cas également avec les jeux vidéo.
Objectif général	Mener une action générale de prévention des risques liés aux addictions et donner une information objective sur les risques liés à ces addictions afin de développer les compétences et les ressources des acteurs du territoire.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Développer la prévention en particulier sur les produits détournés de leur usage comme le protoxyde d'azote, réduire les conduites addictives, diminuer les consommations excessives et poly-consommations ou consommations festives. • Améliorer les compétences des adultes et des professionnels autour de la problématique addictions par des actions d'informations et /ou de formations pour un repérage précoce, un suivi éducatif ou social adapté.
Public visé	Adolescents de 11 à 18 ans et parents.
Description	<p>Il s'agit de développer un programme d'information et de prévention des consommations de substances psychoactives, de l'alcool, du tabac, des jeux vidéo au travers de méthodes participatives. Le projet s'articulera en trois étapes :</p> <p>1/ Les apports théoriques, sous forme d'ateliers en petits groupes ou par classes, permettant aussi bien d'informer que de faire le point sur les connaissances des jeunes. Ces rencontres sont co-menées par des professionnels de la santé.</p> <p>2/ Des débats théâtraux pour débloquer la parole sur la problématique abordée, confronter des manières d'agir et faire émerger les points de vue des élèves sur le sujet. Le débat théâtral en interaction entre la scène et la salle, entre les comédiens et les spectateurs permet de s'interroger et d'introduire une véritable réflexion et un espace d'expression.</p> <p>3/ Des rencontres-débats sous formes différentes selon les lieux (café pédagogique, quizz, rencontres jeunes et parents).</p>
Partenaires associés	Espace, Point écoute Ado (AMARA 45), établissements scolaires, Contrat local de santé, Police nationale, Gendarmerie nationale, Polices municipales, Police intercommunale, Agence départementale des solidarités, PJJ, Mission locale, services jeunesse, CCAS, Caf, centres sociaux, SOPC et service Développement Social et Urbain et coordination du COPS (AME).
Indicateurs / évaluation	Nombre et fréquences des actions de sensibilisation menées / Nombre de participants.
Financeurs pressentis	Mildeca, Contrat local de santé, FIPD, Conseil départemental, Conseil régional, État (crédits de politique de la ville).
Calendrier et objectif chiffré	<ul style="list-style-type: none"> • Actions à renforcer autour d'un programme sur les différentes formes d'addictions. • Réaliser au moins une activité de sensibilisation ou de formation chaque année auprès des jeunes et des parents.

Action n°16 : Favoriser l'éducation à la citoyenneté et à la justice (reconstitution de procès, moi jeune citoyen, questions de justice)	
Pilote du projet	Service Opérationnel de Prévention et de Citoyenneté (SOPC).
Constat	Les équipes pédagogiques, partenaires du CISPD, souhaitent développer des outils adaptés aux plus jeunes, concernant l'éducation à la citoyenneté et à la justice.
Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> • Familiariser les jeunes aux grands principes et valeurs de la République, de la citoyenneté et de la justice ; • Faire mieux connaître les dispositifs existants en matière d'accès au droit et d'aide aux victimes.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Instaurer le dialogue avec les plus jeunes sur la vie citoyenne ; • Organiser des temps dédiés sur l'accès au droit et à la citoyenneté ; • Engager la participation et l'engouement des jeunes publics sur ces questions (premiers pas de citoyen) ; • Familiariser les plus jeunes avec le fonctionnement des institutions.
Public visé	Jeunes du territoire scolarisés ou fréquentant les structures jeunesse.
Description	L'action se déploiera autour du prêt ou de l'acquisition d'outils pédagogiques afin de développer des actions d'éducation à la citoyenneté (Moi Jeune Citoyen, Questions de justice, rallyes citoyens, reconstitution de procès), en particulier avec le soutien du parquet de Montargis, de l'AVL, de la PJJ et du SPIP.
Partenaires associés	Éducation nationale, Conseil départemental d'accès au droit (CDAD), AVL, PJJ, SPIP, IMANIS, Police nationale, Gendarmerie nationale, Polices municipales, services jeunesse des villes, SOPC, centres sociaux, associations œuvrant dans l'accès au droit et la citoyenneté et service Développement Social et Urbain et coordination du COPS (AME).
Indicateurs / évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et fréquence de participation aux actions ; • Nombre d'établissements scolaires chaque année ;
Financeurs pressentis	Villes, Conseil départemental d'accès au droit (CDAD), Conseil départemental, Conseil régional, État (contrat de ville) et AME.
Calendrier et objectif chiffré	<ul style="list-style-type: none"> • Action déjà mise en œuvre et à renforcer. • Bilan annuel des actions d'éducation à la citoyenneté (objectif : 150 élèves par an).

Action n°17 : Promouvoir le développement des actions en matière de laïcité et de promotion des valeurs de la République	
Pilote du projet	Service Opérationnel de Prévention et de Citoyenneté (SOPC).
Constat	Face à l'existence d'atteintes portées aux valeurs républicaines ainsi qu'au principe de laïcité, les acteurs de terrain se sentent parfois démunis. Il convient ainsi d'encourager le soutien aux actions associatives ou municipales portant notamment sur la mixité sociale, culturelle, sportive et éducative et développer la formation des acteurs sur les valeurs de la République.
Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser et impliquer les partenaires institutionnels et associatifs autour des valeurs de la République et la citoyenneté. • Encourager l'engagement citoyen de tous les habitants du territoire et des jeunes notamment. • Valoriser les « bonnes pratiques » des associations engagées dans la promotion des valeurs républicaines.
Objectifs opérationnels	Sensibiliser et former les acteurs de terrain, les agents des services publics et les élus sur les valeurs de la République et laïcité pour leur permettre d'apporter des réponses appropriées.
Public visé	Les professionnels et les habitants.
Description	<p>Il s'agit de promouvoir les actions en matière de laïcité et de valeurs de la République à la fois en direction du public et des acteurs de terrain, en contact direct avec les publics. Une action qui vise à répondre à leur besoin de qualification et d'accompagnement sur l'application du principe de laïcité dans les situations professionnelles qu'ils rencontrent au quotidien et sur le partage des valeurs de la République auprès des habitants.</p> <p>Cette action s'appuiera sur le kit « Valeurs de la République et laïcité » réalisé par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET). Le kit promeut une approche fondée sur le droit et le dialogue. Sur le plan pédagogique, une approche pragmatique est privilégiée à partir d'un cadrage historique et juridique. L'application du principe de laïcité est abordée à travers différents cas pratiques adaptés aux situations professionnelles des participants. Cette approche s'articulera autour du renforcement du travail mené dans l'accompagnement éducatif et scolaire (notamment via le programme de réussite éducative), comme outil dans la transmission des valeurs républicaines et des comportements citoyens.</p>
Partenaires associés	Acteurs associatifs du territoire, acteurs institutionnels, professionnels et habitants.
Indicateurs / évaluation	Nombre de formations et /ou sensibilisation et nombre et profil des personnes formées.
Financeurs pressentis	Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), Conseil départemental, Conseil régional, fonds européens.
Calendrier et objectif chiffré	<ul style="list-style-type: none"> • Actions à renforcer. • Bilan annuel des actions d'éducation à la citoyenneté (objectif : 150 élèves sensibilisés par an).

Action n°18 : Soutenir les travaux d'intérêt général (TIG), le travail non rémunéré (TNR) et les mesures de réparation	
Pilote du projet	Le SPIP et la PJJ, en lien avec le Service Opérationnel de Prévention et de Citoyenneté (SOPC).
Constat	<ul style="list-style-type: none"> • La condamnation à des Travaux d'Intérêt Général (TIG) est une peine qui nécessite de diversifier les potentialités d'accueil et de consolider l'accueil des publics mineurs et majeurs de la commune ayant un TIG à exécuter. • Le travail non rémunéré (TNR) est une alternative aux poursuites, elle permet au parquet de proposer une sanction à l'auteur de faits délictuels ou contraventionnels, lorsque celui-ci reconnaît sa culpabilité, en évitant un procès. • La mesure de réparation est une mesure éducative prononcée à l'égard d'un mineur, auteur d'une infraction pénale, auquel il est proposé de réaliser une activité d'aide ou de réparation au bénéfice de la victime ou dans l'intérêt de la collectivité.
Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner la politique pénale favorable à un développement des mesures alternatives à l'incarcération dans un objectif global de prévention de la récidive ; • Lutter contre le sentiment d'impunité que peuvent ressentir des délinquants condamnés, mais n'effectuant pas de peine ; • Favoriser la dimension pédagogique de la condamnation, notamment auprès des mineurs et donner du sens à la peine.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Développer et diversifier l'offre de places d'accueil TIG mineurs et majeurs sur les villes et l'AME ; • Promouvoir et développer le dispositif de TIG (quantitativement, mais également qualitativement) ; • Contribuer à l'insertion sociale et professionnelle, notamment des jeunes dont, pour beaucoup, l'exercice de TIG est la première expérience dans le monde du travail ; • Valoriser les tuteurs de TIG par le retour d'informations sur les résultats de cette action.
Public visé	Personnes ayant une peine à exécuter résident sur les communes de l'Agglomération Montargoise.
Description	Faciliter l'accueil et le suivi des personnes réalisant un TIG, un TNR ou une mesure de réparation autour d'un suivi permanent, de bilans réguliers, la consolidation des postes d'accueil existants et l'ouverture de nouveaux postes.
Partenaires associés	Services techniques et partenaires du CISPD susceptibles d'accueillir des TIG, TNR ou des mesures de réparation pénale.
Indicateurs / évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes ayant effectué un TIG, un TNR ou une mesure de réparation au sein des communes ou de l'AME ; • Nombre de postes disponibles et diversité des postes proposés ; hausse ou baisse du délai d'exécution des peines.
Financeurs pressentis	Services de justice, villes, AME et partenaires du CISPD.
Calendrier et objectif chiffré	<ul style="list-style-type: none"> • Actions déjà mises en œuvre et à développer. • Développement de nouveaux postes de TIG sur les communes et l'AME et à alimenter chaque année.

Partie III- Le pilotage du CISPD de l'Agglomération Montargoise

A- Pilotage stratégique

Le Contrat Opérationnel de Prévention et de Sécurité (COPS) de l'Agglomération Montargoise est articulé autour d'une gouvernance structurée à partir d'objectifs identifiés, de partenariats multiples associant un large panel d'acteurs sur le territoire.

Cette gouvernance intercommunale de prévention de la délinquance vise à rechercher le niveau opérationnel optimal pour assurer la tranquillité publique des habitants, mais aussi des acteurs économiques, associatifs et institutionnels et des visiteurs de passage. La volonté est de privilégier une approche pragmatique de résolution des problèmes s'appuyant notamment sur l'animation de groupes de travail et du rôle accordé aux acteurs de terrain.

1- Assemblée plénière

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, le CISPD en formation plénière se réunira une fois par an.

En configuration plénière, le CISPD est informé :

- De l'état des caractéristiques et de l'évolution de la délinquance sur le territoire de l'Agglomération Montargoise.
- De l'ensemble des actions conduites et des moyens mis en œuvre par les partenaires du Contrat Opérationnel de Prévention et de Sécurité.

Le CISPD est l'instance de concertation et de coordination des actions de prévention et de lutte contre la délinquance conduite sur le territoire de l'Agglomération.

Chaque année est dressé un bilan d'étape faisant apparaître les points positifs, les carences et les ajustements nécessaires au plan d'actions pour l'année à venir en fonction des objectifs fixés et réajustés annuellement dans le cadre du COPS et en cohérence avec la stratégie nationale de prévention de la délinquance et sa déclinaison départementale.

Le CISPD encourage les initiatives en matière d'aide aux victimes, les alternatives aux poursuites ainsi que les mesures sociales favorisant la prévention de la récidive.

Conformément au décret n°2007-1126 du 23 juillet 2007, le CISPD plénier, présidé par le Président de l'Agglomération Montargoise, est composé des membres suivants (ou de leur représentant) :

Les membres de droit :

- Le Préfet du Loiret, représenté par le sous-préfet d'arrondissement de Montargis,
- Le Procureur de la République près du tribunal judiciaire de Montargis ou son représentant,
- Le Président du Conseil Départemental du Loiret ou son représentant.

Les représentants des services de l'État :

- Le Directeur départemental de la sécurité publique du Loiret ou son représentant,
- Le Commissaire de Police, Chef de la circonscription de sécurité publique de Montargis,
- Le Commandant de la compagnie de Gendarmerie de Montargis ou son représentant,
- Le Directeur des Services Départementaux de l'Éducation nationale du Loiret ou son représentant,
- Les Inspecteurs de l'Éducation nationale du bassin scolaire de l'Agglomération Montargoise,
- Les Principaux des collèges du bassin scolaire de l'Agglomération Montargoise,
- Les Proviseurs des lycées du bassin scolaire de l'Agglomération Montargoise,
- Le Délégué du préfet,
- Le Délégué départemental aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes,

- Le Directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités du Loiret (DDETS 45),
- Le Directeur territorial de la Protection Judiciaire de la Jeunesse ou son représentant,
- Le Directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation ou son représentant.

Des élus de l'Agglomération Montargoise :

- Un élu pour chacune des communes de l'Agglomération soit 15 représentants : Amilly, Cepoy, Châlette-sur-Loing, Chevillon-sur-Huillard, Conflans-sur-Loing, Corquilleroy, Lombreuil, Montargis, Mormant-sur-Vernisson, Pannes, Paucourt, Saint-Maurice-sur-Fessard, Solterre, Villemandeur et Vimory.

Personnes désignées par le Président du CISPD de l'Agglomération Montargoise après accord des responsables des organismes dont ils relèvent ; représentants d'associations, établissements ou organismes œuvrant notamment dans les domaines de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, du logement, des transports collectifs, de l'action sociale ou des activités économiques :

- Le représentant de la Caf du Loiret,
- Le Chef de service de l'Agence des solidarités Montargis-Gien,
- Le Directeur de la Mission locale AJIAM,
- Le Chef du Pôle Urgence, SMUR, HTCD du CHAM de Montargis,
- Le représentant de Valloire Habitat,
- Le représentant de LogemLoiret,
- Le représentant de 3F Centre Val de Loire,
- Le représentant d'Amelys - Keolis,
- Le représentant de la SNCF,
- Le responsable de l'Association d'Aide aux Victimes du Loiret (AVL),
- Le responsable du Service de Contrôle Judiciaire et d'Enquêtes (SCJE),
- Le responsable d'IMANIS,
- Le responsable d'AMARA 45,
- Le responsable de l'association Espace,
- La Présidente de l'Union Commerciale de Montargis.

Les services de l'Agglomération Montargoise et municipaux concernés :

- Le Directeur Général adjoint des Services de l'AME,
- Les Chefs des Polices municipales des communes de l'Agglomération,
- Le Chef de la Police intercommunale de l'AME,
- Le responsable du Contrat local de santé (CLS),
- Le responsable du Service Opérationnel de Prévention et de Citoyenneté (SOPC),
- Le responsable du service Développement Social et Urbain et coordination du COPS.

2- Conseil restreint

Le Conseil restreint se réunit ponctuellement et au besoin à la demande de ses membres. Il est chargé d'assurer le pilotage et l'évaluation du COPS. Il fixe les objectifs et priorise les actions dont chaque acteur a la charge dans le champ de compétence qui est le sien et propose si besoin le financement des actions.

Le Conseil restreint réunit les membres suivants :

- . Le Président de l'Agglomération Montargoise ;
- . Le Sous-préfet d'arrondissement de Montargis ;
- . Le Procureur de la République de Montargis ;
- . Le Commissaire de Police, Chef de la circonscription de sécurité publique de Montargis ;
- . Le Commandant de la compagnie de Gendarmerie de Montargis ;
- . Le Directeur des Services Départementaux de l'Éducation nationale du Loiret,
- . Les maires concernés, en fonction des problématiques territoriales abordées.

Au besoin et en fonction de la thématique d'autres partenaires peuvent être conviés à participer à ce conseil restreint.

B- Pilotage opérationnel

1-Traitement territorial

a- « Groupe Tranquillité publique Zone Police » (Amilly, Châlette, Montargis et Villemandeur)

La veille du territoire sera assurée par un « groupe tranquillité publique Zone Police » se réunissant deux fois par an et couvrant les villes d'Amilly, Châlette-sur-Loing, Montargis et Villemandeur.

Il a pour objectif d'échanger sur les faits de délinquance et les incivilités connus sur chaque commune, de croiser les analyses, de proposer des réponses aux problématiques rencontrées et de les mettre en œuvre. Le groupe sera également chargé de suivre les 7 fiches-actions de l'axe n°2 du nouveau COPS à savoir « consolider la tranquillité publique et lutter contre toutes les formes d'incivilités ».

Les informations échangées sont confidentielles. Des personnalités extérieures peuvent ponctuellement être invitées à participer à une partie du groupe de travail (audition, témoignage, expertise...).

La composition du groupe est la suivante :

- Sous-préfet de Montargis,
- Maires ou Maires Adjointes en charge de la sécurité des communes d'Amilly, Châlette-sur-Loing, Montargis et Villemandeur,
- Le Commissaire de Police, Chef de la circonscription de sécurité publique de Montargis,
- Le Délégué du Préfet,
- Un représentant de la PJJ,
- Les Principaux et Provoiseurs des établissements concernés et l'IEN de secteur pour le premier degré,
- Les responsables des Polices municipales concernées,
- Le Chef de service de l'Agence des solidarités Montargis-Gien,
- Le représentant de Valloire Habitat,
- Le représentant de LogemLoiret,
- Le représentant de 3F Centre Val de Loire,
- Le représentant d'Amelys - Keolis,
- Le représentant de la SNCF,
- Le coordonateur du Service Opérationnel de Prévention et de Citoyenneté (SOPC)
- Le responsable du service Développement Social et Urbain et coordination du COPS.

Afin d'assurer le strict respect de la confidentialité nécessaire, l'ensemble des membres du groupe tranquillité publique est tenu par la signature d'une charte de déontologie.

b- « Groupe Tranquillité Publique Zone Gendarmerie »

Selon les mêmes modalités que le groupe Tranquillité Publique précédent, la veille du territoire en zone Gendarmerie sera assurée par un « groupe tranquillité publique Zone Gendarmerie » se réunissant deux fois par an et couvrant les villes de Cepoy, Chevillon-sur-Huillard, Conflans-sur-Loing, Corquilleroy, Lombreuil, Mormant-sur-Vernisson, Pannes, Paucourt, Saint-Maurice-sur-Fessard, Solterre et Vimory.

Comme pour le groupe précédent, il a pour objectif d'échanger sur les faits de délinquance et les incivilités connus sur chaque commune, de croiser les analyses, de proposer des réponses aux problématiques rencontrées et de les mettre en œuvre. Des personnalités extérieures peuvent ponctuellement être invitées à participer à une partie du groupe de travail (audition, témoignage, expertise...). Le groupe sera également chargé de suivre les 7 fiches-actions de l'axe n°2 du nouveau COPS à savoir « consolider la tranquillité publique et lutter contre toutes les formes d'incivilités ».

La composition du groupe est la suivante :

- Sous-préfet de Montargis,
- Maires ou Maires Adjointes en charge de la sécurité des communes concernées de la zone Gendarmerie,
- Le Commandant de la compagnie de Gendarmerie de Montargis,
- Le Délégué du Préfet,
- Un représentant de la PJJ,
- Les Principaux et Provisaires des établissements concernés et l'IEJ de secteur pour le premier degré,
- Les responsables des Polices municipales concernées et de la Police intercommunale,
- Le Chef de service de l'Agence des solidarités Montargis-Gien,
- Le représentant de Valloire Habitat,
- Le représentant de LogemLoiret,
- Le représentant de 3F Centre Val de Loire,
- Le représentant d'Amelys - Keolis,
- Le représentant de la SNCF,
- Le coordonnateur du Service Opérationnel de Prévention et de Citoyenneté (SOPC)
- Le responsable du service Développement Social et Urbain et coordination du COPS.

Afin d'assurer le strict respect de la confidentialité nécessaire, l'ensemble des membres du groupe tranquillité publique est tenu par la signature d'une charte de déontologie.

c- Groupe de partenariat opérationnel (GPO)

Lancée en 2018, sur l'ensemble du territoire national, la Police de Sécurité du Quotidien (PSQ), est un engagement du Gouvernement qui vise à renforcer les moyens d'action de la police. Ce nouveau mode d'action guide au quotidien les piliers de la sécurité : la mission tranquillité et ordre public, la mission judiciaire et la mission renseignement.

Depuis 2019, place désormais à la « sécurité quotidienne » autour du déploiement de groupes de partenariats opérationnels (GPO). Les GPO ont lieu mensuellement et réunissent différents interlocuteurs et acteurs : Police nationale, Police municipale, élus, bailleurs sociaux, commerçants, directeurs des établissements scolaires, services municipaux.

Chaque réunion GPO est pilotée par la Police nationale et est destinée à agir sur les problèmes concrets identifiés et susceptibles d'être traités de façon partenariale sur le court ou le moyen terme. Il s'agit ainsi d'obtenir des résultats perceptibles par la population, dans une logique de résolution de problèmes et de rapprochement police-population, sous un angle de concertation et de coopération. Le GPO, structure légère et opérationnelle, peut également s'appliquer sur des champs spécifiques en particulier sur les aménagements des espaces publics ou sur les transports.

D- Groupe local de traitement de la délinquance (GLTD)

La création d'un Groupe Local de Traitement de la Délinquance (GLTD) ayant pour thématique unique la lutte contre le commerce illicite de stupéfiants a été créé sur l'ensemble des communes de Montargis et Châlette-sur-Loing. Il a permis de mieux coordonner les acteurs de la lutte contre le trafic de stupéfiants. Le GLTD a été articulé avec le CISPJ de l'AME.

Le GLTD, initié et dirigé par le parquet, s'est réuni à plusieurs reprises. Les réunions visent à faire un point sur les opérations réalisées, déterminer de nouveaux objectifs et renforcer la communication entre les différents acteurs. Ce GLTD rassemble dans une configuration restreinte et opérationnelle, l'autorité préfectorale représentée par le sous-préfet de Montargis, les Maires de Montargis et de Châlette-sur-Loing, ainsi que leurs chefs de Police municipale, la Direction territoriale de la police judiciaire d'Orléans, la Direction départementale de la sécurité publique du Loiret (sûreté départementale, commissariat de Montargis) et le parquet de Montargis.

Dans une configuration élargie ont pu être associés d'autres partenaires tels que le Conseil départemental ou l'Éducation nationale. Cette configuration permet d'échanger sur les attentes respectives des interlocuteurs et de déterminer des axes d'amélioration, notamment quant à la communication d'informations relatives au trafic de stupéfiants en cours. Les trois objectifs principaux de ce GLTD ont été déclinés ainsi :

1. Renforcer la présence policière sur le terrain par des opérations massives de contrôle.
2. Collecter des renseignements d'identification.
3. Lutter contre l'économie souterraine et démanteler des réseaux importants.

2- Traitement thématique

a- Groupe Thématique n°1 « Prévention-jeunesse, citoyenneté, parentalité »

L'article L.132-5 du Code de sécurité intérieure évoque la possibilité de constituer au sein du CISPD un ou plusieurs groupes de travail et d'échange d'informations à vocation territoriale ou thématique. Pour le nouveau COPS 2023-2028, il est proposé de créer un groupe portant sur les thématiques « prévention-jeunesse, citoyenneté et parentalité ».

Ce groupe se réunit 2 fois par an. Il aura pour objet le suivi des fiches-actions liées aux thématiques de jeunesse, de citoyenneté et de parentalité, à savoir les 5 fiches-actions de l'axe n° 1 du nouveau COPS : prévenir les ruptures, responsabiliser les jeunes et renforcer le soutien à la parentalité.

La composition du groupe thématique n°1 déterminée par le CISPD est le suivant :

- Un représentant élu de l'AME,
- Un représentant du Commissaire de Police de Montargis,
- Un représentant du Commandant de la compagnie de Gendarmerie de Montargis,
- Le Délégué du Préfet,
- Un représentant de la PJJ,
- Un représentant de la Mission locale AJIAM,
- Un représentant du CDAD,
- Un représentant de la Caf du Loiret,
- Les Principaux et Provisseurs des établissements et les IEN pour le premier degré,
- Les responsables des Polices municipales concernées,
- Le Chef de service de l'Agence des solidarités Montargis-Gien,
- Les représentants des services jeunesse des villes de l'AME,
- Le responsable d'AMARA 45,
- Le responsable de l'association Espace,
- Le responsable du Contrat local de santé (CLS),
- Le responsable du Service Opérationnel de Prévention et de Citoyenneté (SOPC)
- Le responsable du service Développement Social et Urbain et coordination du COPS.

b- Groupe Thématique n°2 : « Prévention des violences faites aux femmes, intrafamiliales et aide aux victimes »

Selon les mêmes dispositions que le groupe thématique précédent et conformément à l'article L.132-5 du Code de sécurité intérieure, il est proposé de créer un groupe de travail composé des différents partenaires du territoire impliqués dans la thématique des violences faites aux femmes et intrafamiliales.

Ce groupe se réunira deux fois par an et sera chargé de suivre les 6 fiches-actions inscrites dans l'axe n°2 du nouveau COPS : « Renforcer l'accès au droit et la prévention des violences faites aux femmes et intrafamiliales ». Ce groupe pourra également élaborer des outils de sensibilisation et de communication (guides, plaquettes d'information, répertoires des partenaires, outils de sensibilisation auprès des publics, etc.).

La composition du groupe thématique n°2 déterminée par le CISPD est le suivant :

- Un représentant élu de l'AME,
- Un représentant du Commissaire de Police de Montargis,
- Un représentant du Commandant de la compagnie de Gendarmerie de Montargis,
- Les Chefs des Polices municipales des communes de l'Agglomération,
- Le Délégué du Préfet,
- Le responsable d'IMANIS,
- Le responsable de l'Association d'Aide aux Victimes du Loiret (AVL),
- Le responsable du Service de Contrôle Judiciaire et d'Enquêtes (SCJE),
- Un représentant de la PJJ,
- Un représentant du SPIP,
- Un représentant de la Mission locale AJIAM,
- Un représentant du CDAD,
- Un représentant de la Caf du Loiret,
- Les Principaux et Proviseurs des établissements et les IEN pour le premier degré,
- Les responsables des Polices municipales concernées,
- Le Chef de service de l'Agence des solidarités Montargis-Gien,
- Les représentants des services jeunesse des villes de l'AME,
- Le responsable d'AMARA 45,
- Le responsable de l'association Espace,
- Le responsable du Contrat local de santé (CLS),
- Le coordonnateur du Service Opérationnel de Prévention et de Citoyenneté (SOPC)
- Le responsable du service Développement Social et Urbain et coordination du COPS.

C- Pilotage technique et évaluation du COPS

1- Missions du service chargé de la coordination du COPS

L'Agglomération Montargoise assure l'animation des actions du COPS. Cette animation est assurée par la désignation d'une coordination du CISPD, responsable du service Développement Social et Urbain, en lien avec le Directeur Général Adjoint.

Au regard des actions conduites, le responsable sera assisté par les différents services de l'Agglomération et des villes qui sont concernés par les questions de prévention de la délinquance, de médiation et de sécurité et qui participent aux travaux du CISPD. Cela permet d'affirmer la transversalité de la démarche de tranquillité publique au sein de l'organisation intercommunale. La coordination du CISPD a pour principales missions :

- De faire fonctionner les instances de gouvernance du CISPD (Conseil plénier, Conseil restreint),
- D'animer les groupes de travail territoriaux ou thématiques définis dans le COPS grâce au partage des informations ;
- D'impulser et d'évaluer des actions décidées dans le cadre du COPS ;
- D'accompagner techniquement les acteurs de terrain dans la mise en œuvre des priorités de la prévention de la délinquance.

Au travers de ces différentes missions, la coordination est chargée d'assurer, dans le champ de la prévention de la délinquance, la coopération de différents acteurs d'origines professionnelles diverses. Elle a donc un rôle de conciliatrice et de facilitatrice du fait de son positionnement. À ce titre, elle est destinataire de multiples informations, y compris à caractère individuel, provenant des différents acteurs concernés.

2- Évaluation du COPS

Pour atteindre les objectifs fixés, une démarche d'auto-évaluation continue constituera le socle du suivi de la STSPD de la ville de Agglomération Montargoise. Ainsi, afin d'affiner chaque année la mise en œuvre des fiches-actions, le CISPD s'appuiera sur les groupes de travail thématiques qui seront chargés de suivre les indicateurs mentionnés sur chaque fiche-action.

Le CISPDP en formation plénière, se réunissant annuellement, rendra compte de la mise en œuvre des actions, de leurs effets sur le territoire et si besoin, le cas échéant, de modifier ou de créer de nouvelles actions en adéquation avec les besoins du territoire. Le financement des actions sera réalisé par une contribution des principaux acteurs de la stratégie, l'État par des crédits spécifiques (FIPD, Mildeca, Dilcrah, etc.), la ville, Boucle Nord de Seine, le Conseil départemental et la Région par les crédits dédiés aux thématiques spécifiques de la stratégie, et éventuellement par des fonds européens et les autres partenaires par leurs ressources propres.

PROJET

>>>>>> Signatures

Fait à l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing, le 3 octobre 2023,

Le présent Contrat Opérationnel de Prévention et de Sécurité (COPS) pour la période 2023-2028 est signé par :

<p>Jean-Paul BILLAULT Président de l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing</p>	<p>Régis CASTRO Sous-préfet de Montargis, représentant la préfète du Loiret</p>	<p>Jean-Cédric GAUX Procureur de la République, près le Tribunal Judiciaire de Montargis</p>
<p>Philippe BALLE Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Loiret ou son représentant</p>	<p>Marc GAUDET Président du Conseil Départemental du Loiret ou son représentant</p>	<p>Thierry GUIGUET-DORON Directeur départemental de la sécurité publique du Loiret ou son représentant,</p>
<p>Philippe OTT Commandant de la région de gendarmerie du Centre-Val de Loire, commandant du groupement de la gendarmerie départementale du Loiret</p>	<p>Gérard DUPATY Maire d'Amilly</p>	<p>Régis GUERIN Maire de Cepoy</p>
<p>Franck DEMAUMONT Maire de Chalette sur Loing</p>	<p>Christian BOURILLON Maire de Chevillon sur Huillard</p>	<p>Christel OLIVEIRA Maire de Conflans sur Loing</p>

<p>René BEGUIN Maire de Corquilleroy</p>	<p>Eric GODEY Maire de Lombreuil</p>	<p>Benoît DIGEON Maire de Montargis</p>
<p>Vincent DESMURAUX Maire de Mormant sur Vernisson</p>	<p>Dominique LAURENT Maire de Pannes</p>	<p>Gérard LORENTZ Maire de Paucourt</p>
<p>Gérard LELIEVRE Maire de Saint Maurice sur Fessard</p>	<p>Denise SERRANO Maire de Villemandeur</p>	<p>Valérie BASCOP Maire de Vimory</p>
<p>Sylvie STARTCHENKO 1^{ère} Adjointe au Maire Mairie de Solterre</p>	<p>Vincent HENNERON Directeur Général de Valloire Habitat</p>	<p>Olivier PASQUET Directeur Général de LogemLoiret</p>
<p>Souleye DIOUF Directeur Général de 3F Centre Val de Loire</p>	<p>Jean-Yves PREVOTAT Directeur Général de la Caf du Loiret</p>	<p>Marie BAUDUIN Directrice Générale d'Amelys - Keolis</p>